

Université de Montréal

La fugue chez les adolescents et les adolescentes placés en réadaptation en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse

*Par*

Tamara Machado da Silva

École de criminologie, Faculté des arts et des sciences

Rapport de stage volet académique présenté en vue de l'obtention du grade de Maîtrise en criminologie, option intervention

Août 2022

© Tamara Machado da Silva, 2022

*Ce rapport de stage volet académique intitulé*

**La fugue chez les adolescents et les adolescentes placés en réadaptation en vertu de la Loi  
sur la protection de la jeunesse**

*Présenté par*

**Tamara Machado da Silva**

*A été évaluée par un jury composé des personnes suivantes*

**Denis Lafortune**

Président-rapporteur

**Louis-Georges Cournoyer**

Directeur de recherche

**Michaela Johnston**

Membre du jury

## Résumé

Ce rapport de stage, volet académique (RSVA), est réalisé comme exigence de la maîtrise en criminologie de l'Université de Montréal dans le cadre d'un stage d'intervention à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Centre-Sud de l'île de Montréal (CSIM). Le stage a été réalisé au sein d'une équipe chargée des dossiers d'enfants et d'adolescents placés en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) en milieu de vie substitut (MVS). Lors de celui-ci, la problématique de la fugue en réadaptation était récurrente dans les dossiers des membres de l'équipe chargés d'adolescents et a motivé le choix de thématique. Seulement au Québec, la fugue concerne environ le quart des adolescents hébergés en réadaptation. De ce nombre, 57 % des fugues sont faites par des garçons dont 85,7 % sont hébergés dans un centre de réadaptation (CR) et 10,0 % dans un foyer de groupe (FG ; Institut national d'excellence en santé et en services sociaux [INESSS], 2017). La fugue se manifeste majoritairement chez des adolescents qui présentent divers facteurs de risque liés à un vécu où les adversités sont fréquentes les menant éventuellement à être pris en charge par la DPJ. De plus, l'adolescence étant une période développementale caractérisée par une recherche identitaire, un plaisir dans la prise de risque ainsi qu'une quête de liberté, d'autonomie et d'expérimentation, elle contribue en elle-même au risque de passage à l'acte (Fredette et Plante, 2004 ; Institut national de santé publique [INSPQ], 2017).

Les interventions proposées en matière de fugue sont diverses et se décortiquent en trois moments, soit pré-fugue en visant sa prévention, lors de la fugue en tentant de rester en contact avec le jeune afin d'assurer son retour dans les délais les plus brefs et post-fugue dans le but de diminuer les risques que la fugue se répète en explorant son sens et en trouvant des alternatives (INESSS, 2017 ; Malloch et Burgess, 2007 ; Turner et Jagusz, 2001). De plus, il est recommandé que l'approche soit individualisée à la situation du jeune et que tous les acteurs impliqués collaborent, fassent preuve d'ouverture et de flexibilité quant aux demandes de l'adolescent en fugue, et qu'ils priorisent le maintien leur relation de confiance en leur démontrant une écoute attentive, un respect et une bienveillance (Hamel et coll., 2012 ; Jeanis et coll., 2019 ; Lebon, 2016). En revanche, l'efficacité des interventions dépend des connaissances et de la sensibilisation des acteurs impliqués auprès de ces jeunes quant au phénomène de la fugue en réadaptation (Lebon, 2016). Ainsi, le *Recueil des interventions recommandées dans la littérature scientifique en matière de*

*fugue chez les adolescents et les adolescentes placés en réadaptation en vertu de la LPJ* a pour objectifs d'informer et de sensibiliser les intervenants psychosociaux et les éducateurs de suivi sur la thématique en plus de départager leurs rôles respectifs lors d'une fugue, d'identifier les interventions recommandées en matière de fugue et de recenser les ressources disponibles dans la région montréalaise. Le but est de contribuer à l'efficacité des interventions auprès de cette clientèle et de réduire la fréquence des fugues dans les instances de réadaptation. Cet outil se démarque par sa formule relativement concise, spécifique à la fugue en réadaptation et par des sections qui comprennent à la fois un apprentissage de la théorie suffisante à la compréhension de la fugue et les interventions prometteuses. Une évaluation permet autant d'évaluer les attentes et les besoins des intervenants et des éducateurs que d'étudier l'efficacité perçue des utilisateurs du recueil quant à l'élargissement de leurs connaissances et son utilité.

L'expérience de stage et la prise en compte de la littérature scientifique sur le sujet ont soulevé des questionnements quant à la prise en charge de cette clientèle, l'évaluation des facteurs de risque, la discordance entre la théorie et la pratique, l'attribution des rôles des acteurs impliqués auprès des jeunes, la collaboration entre les partenaires cliniques et les approches cliniques privilégiées en matière de fugue au sein de la DPJ qui sont toutes des composantes primordiales à l'efficacité des interventions. Cette exposition professionnelle a permis la découverte d'une identité où l'établissement d'une relation thérapeutique significative avec la clientèle et la considération de ses besoins, de ses caractéristiques individuelles et de son expérience subjective sont priorisés. La reconnaissance des capacités et des forces de chacun nourrit le souhait de les accompagner vers une trajectoire adaptée et prosociale.

**Mots-clés** : fugue, adolescent, réadaptation, milieu de vie substitut, placement, interventions, recommandations, protection de la jeunesse

## Table des matières

Résumé .....	3
Table des matières .....	5
Liste des sigles et abréviations .....	8
Remerciements .....	10
1. Introduction .....	12
1.1. La Direction de la protection de la jeunesse .....	12
1.2. Le besoin clinique .....	15
1.3. L'outil clinique .....	16
2. Documentation de la thématique .....	17
2.1. La fugue chez les adolescents placés en réadaptation .....	17
2.2. La problématique .....	18
2.3. La recension des écrits .....	19
2.3.1. Les variables descriptives de la fugue .....	19
2.3.2. Les facteurs de risque de la fugue .....	20
2.3.3. Les facteurs de protection de la fugue .....	26
2.3.4. Les déclencheurs de la fugue .....	27
2.3.5. Les stratégies du départ en fugue .....	28
2.3.6. Les profils de jeunes fugueurs .....	29
2.3.7. Les significations de la fugue .....	32
2.3.8. Les conséquences de la fugue .....	35
2.3.9. Les interventions recommandées en matière de fugue .....	36
g. La programmation clinique .....	41
3. Précision du projet académique .....	42
3.1. Les objectifs du projet .....	42
3.2. L'outil clinique .....	42
3.3. Le protocole d'évaluation .....	46
4. Discussion et recommandations .....	47
4.1. Les obstacles .....	47
4.2. Les recommandations du projet .....	49
4.3. Les forces du projet .....	50
5. Réflexion critique sur la profession .....	51
6. Identité professionnelle .....	57
7. Conclusion .....	58

8. Références bibliographiques .....	59
9. Annexes .....	68
Annexe A — Processus d'intervention de la DPJ.....	69
Annexe B — Lexique des types d'hébergement en milieu de vie substitut.....	71
Annexe C — Stratégie de recherche pour la recension des écrits.....	72
Annexe D — Protocole d'évaluation prérecueil .....	73
Annexe E — Recueil des interventions recommandées dans la littérature scientifique en matière de fugue chez les adolescents placés en réadaptation en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse .....	75

## **Liste des tableaux**

Tableau 1. – (Objectifs du rapport de stage volet académique).....	42
--	----

## **Liste des figures**

Figure 1. – (Le processus d'intervention de la DPJ) .....	70
---	----

## Liste des sigles et abréviations

AM	Application des mesures
CR	Centre de réadaptation
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CJM	Centre jeunesse de la Montérégie
CSIM	Centre Sud de l'île de Montréal
DP	Directeurs provinciaux
DPJ	Direction de la protection de la jeunesse
FG	Foyer de groupe
INESSS	Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
LSSSS	Loi sur les services de santé et les services sociaux
LPJ	Loi sur la protection de la jeunesse
LSJPA	Loi sur le système de justice pénale pour adolescents
MVS	Milieu de vie substitut
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OPCQ	Ordre professionnel des criminologues du Québec
RSVA	Rapport de stage volet académique



*« Les étoiles sont éclairées pour que chacun puisse un jour retrouver la sienne ».*

*Le Petit Prince, Antoine-De-Saint-Exupéry*

## Remerciements

Je tiens à remercier mon directeur de maîtrise, Louis-Georges, qui dès les premiers instants a su me donner la confiance, l'écoute, la liberté et l'humanité dont j'avais besoin en me guidant toujours avec bienveillance et justesse. Par l'expérience d'auxiliaire, tu m'as donné l'occasion d'expérimenter et de tester ce métier d'enseignant que tu fais si bien en m'apprenant à valoriser la contribution que chaque étudiant pouvait apporter au cours en prenant toujours avec humilité et égalité la position d'enseignant. Lors de ces deux dernières années, tu as cru en moi à des moments où j'y croyais moins et tu m'as encouragé à me surpasser et à croire en mes capacités. Nos nombreuses discussions m'ont permis d'apprécier l'incroyable clinicien que tu es et m'ont donné des occasions d'apprendre de tes mots et de la richesse de ton expérience. Mon processus de *magasinage* de directeurs de recherche en vue du doctorat a fortement été influencé par l'accompagnement que tu m'as offert en cherchant à retrouver le même dans la poursuite de mes études. Si c'était à refaire, je te choisirais et rechoisirais sans hésiter en te recommandant à tout étudiant souhaitant poursuivre aux cycles supérieurs. Je te remercie pour tout et j'espère que les prochains réaliseront la chance qu'ils ont de t'avoir.

Je remercie également ma superviseure de stage, Michaela, qui avec un brin d'humour, beaucoup de sarcasme, d'ouverture et d'écoute m'a permis de cheminer en laissant toujours de la place pour que je puisse commettre des erreurs malgré mes craintes d'en faire et exprimer mes opinions qui allaient parfois à l'encontre des pratiques instaurées à la DPJ à la suite des rencontres. Le jugement clinique et l'analyse critique figuraient parmi mes forces uniquement parce que tu me laissais tout l'espace nécessaire pour les développer et pour cela, je t'en suis reconnaissante. La confiance que tu as eue en me laissant choisir les dossiers qui m'intéressaient et m'interpellaient le plus et dont le simple contact avec les jeunes a suffi à nourrir les apprentissages que j'ai pu faire. Cela m'a également permis de développer un réel coup de cœur pour la clientèle adolescente en guidant mon choix de poursuivre mes études doctorales sur l'étude des jeunes contrevenants.

Je remercie personnellement F. et K. qui m'ont laissé entrer dans leur monde, parfois à reculons, parfois malgré eux. Sous votre carapace se cachent une sensibilité et une vulnérabilité qui m'ont touché et dans laquelle j'y ai vu beaucoup de souffrance et de détresse, mais également beaucoup d'espoir. Si seulement vous pouviez vous voir tel que je vous vois, tel que les gens qui

vous entourent vous voient, vous réaliseriez tout ce que vous pouvez accomplir et que vous êtes seulement limités par les contraintes que vous vous imposez. J'aspire au jour où les barricades qui vous étaient autrefois nécessaires s'abaisseront et où vous serez en mesure d'accepter l'aide proposée par les personnes qui tiennent à vous, parce qu'elles existent. J'ai une confiance infinie en vos capacités et jusqu'à la fin, je me suis sentie privilégiée d'avoir pu vous accompagner, vous écouter et vous aider au meilleur de mes connaissances. Sans votre ouverture, votre partage et les personnes uniques que vous êtes, je n'aurais peut-être jamais réalisé à quel point j'aime travailler avec la clientèle adolescente. F., où que tu sois, j'espère que tu retrouveras ton chemin et que lorsque tu apercevras cette petite étoile dans l'obscurité, tu te laisseras guider par elle en acceptant finalement l'aide qui t'ait proposé et en t'autorisant à prendre simplement la place d'adolescent qui te revient. K., merci de m'avoir laissé entrer à des moments où tu aurais probablement préféré laisser ta porte verrouillée à clé. Il a fallu que je soulève chacune de tes couches pour découvrir la personne que tu es et gagner la confiance que tu as finalement eue en moi. Merci à toi aussi d'avoir fait partie de ma vie. Je te dois beaucoup d'apprentissages que j'ai dû faire rapidement pour pouvoir m'adapter à toi et à tes besoins et qui m'ont fait grandir non seulement comme clinicienne, mais comme humain.

Enfin, je remercie ma famille qui, par leur soutien émotionnel et financier, me permet de faire des études aux cycles supérieurs, de cheminer vers l'humain et la clinicienne que je souhaite devenir, de nourrir ma curiosité intellectuelle et, ultimement, de réaliser mes rêves les plus fous et tant convoités depuis toutes ces années. Vous êtes les plus grands modèles de persévérance que j'ai et je ne serais pas là où je suis sans vous.

## **1. Introduction**

Axée principalement sur l'humain et la relation d'aide, la profession du criminologue s'inscrit à l'intersection du monde judiciaire, de la psychologie et de la sociologie criminelle. La formation professionnelle inclut notamment le développement des compétences de planification, d'analyse critique et d'un bagage de connaissances théoriques nécessaires au jugement clinique. De plus, la criminologie permet l'approfondissement de la compréhension des comportements contrevenants et de l'évaluation des facteurs de risque dans l'atteinte d'interventions adaptées et centrées sur les individus bénéficiaires qui se fondent sur les meilleures pratiques issues de la littérature scientifique.

Ce RSVA prend forme dans le cadre d'un stage à la DPJ où l'une des problématiques marquantes est la fugue chez les adolescents et les adolescentes placés en réadaptation. Susceptible de toucher le quart des Québécois hébergés dans une unité de vie d'un CR ou d'un FG, la fugue est loin d'être un phénomène isolé, elle est écosystémique (Attar-Schwartz, 2013 ; Lebon, 2016). Elle incorpore l'adversité qui la précède, une réponse aux besoins fondamentaux, des justificatifs qui l'engendrent, le contexte dans lequel elle s'inscrit, la dangerosité à laquelle les jeunes s'exposent, les conséquences qui s'ensuivent ainsi que l'influence d'une dynamique interactionnelle entre le jeune et son entourage. Le tout se déroule au sein d'une période développementale caractérisée par l'indépendance, l'expérimentation, la recherche identitaire et la prise de risque, des éléments qui continuent de mettre à risque les jeunes de fuguer (Fredette et Plante, 2004). Ces multiples variables reflètent sa complexité.

### **1.1. La Direction de la protection de la jeunesse<sup>1</sup>**

Ce RSVA est conçu parallèlement au stage d'intervention réalisé à la DPJ du CIUSSS du CSIM. La DPJ est une organisation dont la mission s'inscrit dans une offre de services spécialisée aux mineurs allophones et francophones qui rencontrent des difficultés ainsi qu'à leur famille. La prise en charge de ces difficultés peut donc se faire en vertu de trois lois. Premièrement, elle se fait en vertu de la LPJ, une loi d'exception qui s'applique uniquement lorsque la sécurité ou le

---

<sup>1</sup> Cette section remplit les exigences attendues dans le cadre du RSVA. Le RSVA débute réellement au prochain chapitre (documentation de la thématique) avec une recension des écrits sur la thématique.

développement d'un mineur est compromis (art. 38 de la LPJ) qui requière un besoin de protection ou de réadaptation (art. 32 et 33 de la LPJ ; Centre intégré de santé et de services sociaux [CISSS] de Chaudière-Appalaches, 2016). L'article 38 de la LPJ regroupe les six motifs de compromission, soit l'abandon, la négligence, les mauvais traitements psychologiques, l'abus sexuel, l'abus physique et les troubles de comportement sérieux qui incluent diverses problématiques comportementales, dont la fugue. Deuxièmement, elle peut aussi être en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA). Celle-ci s'applique dans le cas de jeunes contrevenants, âgés de 12 à 17 ans, auteurs d'une infraction au Code criminel ou à d'autres lois fédérales. Troisièmement, la DPJ respecte certaines dispositions du Code civil et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (CIUSSS du CSIM, 2019). Cette dernière encadre les services sociaux destinés aux enfants, aux mères et aux familles en difficulté tandis que le Code civil s'applique davantage aux situations requérant un placement, une demande de recherche d'antécédents, une médiation ou une expertise à la Cour supérieure du Québec quant à la garde d'enfants.

Seulement au Québec, 324 signalements à la DPJ sont faits hebdomadairement cumulant 132 632 signalements traités seulement en 2022, dont 32,9 % ont été retenus en raison de compromission (Bilan des DPJ/directeurs provinciaux [DP], 2022). La clientèle de la DPJ est majoritairement composée d'enfants et d'adolescents qui ont vécu des adversités décrites au sein des motifs de compromission de l'article 38 de la LPJ décrits précédemment. Les compromissions les plus fréquentes sont la négligence (22,7 %), l'abus physique (22,4 %) et les mauvais traitements psychologiques (18 % ; Bilan des DPJ/DP, 2022). En 2021, 65 % des enfants recevant les services de la DPJ étaient âgés de 12 ans et moins et près de la moitié (49,9 %) recevaient des services en raison de négligence ou du risque sérieux d'en être victime (Bilan des DPJ/DP, 2022). En plus de la maltraitance, ces jeunes présentent de nombreuses difficultés scolaires, psychologiques, comportementales et socioaffectives qui requièrent des services adaptés à leurs besoins.

Spécifiquement, le stage est réalisé à l'AM au sein d'une *équipe MVS* d'intervenants psychosociaux travaillant avec des jeunes dont la plupart sont placés jusqu'à leur majorité. Avant d'être pris en charge par la DPJ, l'enfant ou l'adolescent passe plusieurs étapes du processus d'intervention (détaillées à l'annexe A), soit le signalement, l'évaluation de sa situation,

l'orientation et le choix des mesures de protection, l'AM, la révision, la fin de l'intervention et la liaison avec des ressources d'aide externes qui servent de filet de sécurité. Les services offerts dépendent des étapes d'intervention et de la spécificité de la situation.

Particulièrement à l'AM, la visée clinique des services est la modification de la situation de compromission par des changements en ce qui a trait la sphère individuelle, familiale et sociale, et ce, à la fois chez l'enfant, ses parents ou son tuteur légal (lorsqu'il y a lieu). Le but est de remplir deux mandats : le premier étant de mettre un terme à la situation de compromission et le deuxième d'éviter qu'elle se répète (CIUSSS du CSIM, 2019). Conséquemment, l'AM repose sur une expertise spécialisée dont le mandat en est un de protection. À cet effet, le plan d'intervention, appuyé sur l'AM de protection de l'entente sur des mesures volontaires ou judiciaires, est élaboré avec les parents et le jeune. Il sert à préciser les besoins, les objectifs poursuivis, les moyens envisagés et de circonscrire la durée des services. Dans certains cas, le jeune requiert plusieurs services externes (p. ex. : psychologue) qui nécessitent un plan de service individualisé (PSI). Ce plan inclut toutes les ressources d'aide de l'enfant afin qu'elles collaborent et que les objectifs et les services soient répartis selon leurs expertises. Également, l'intervenant assure un suivi psychosocial où il visite l'enfant dans son milieu au minimum une fois par mois et dont la fréquence varie en fonction de l'âge de l'enfant ou de l'adolescent. Plus il est jeune, plus le suivi est fréquent. L'intervention vise à stimuler la volonté des acteurs impliqués afin que l'aide et le soutien offerts les encouragent à se mobiliser pour que des changements s'ensuivent. En somme, la consolidation des acquis permet progressivement de les mener vers une autonomie qui les dispensera des services de la DPJ.

La DPJ regroupe en son sein des équipes psychosociales qui ont à cœur le bien-être des jeunes accompagnés en démontrant une ouverture et une empathie face à leurs difficultés, et ce, peu importe leurs problématiques, leurs compétences et leurs différences. L'*équipe MVS* est responsable des dossiers de jeunes placés dans un milieu extrafamilial. Le choix d'un MVS repose sur le fait que la DPJ considère que chaque enfant a le droit de vivre dans un milieu de vie *stable* qui réponde à ses besoins, où son intégrité psychologique et physique est respectée et où son intérêt est privilégié (CISSS de l'Outaouais, 2018). En d'autres mots, le MVS fournit à l'enfant une *stabilité* que le milieu naturel ne peut lui offrir. Il existe plusieurs types de MVS dont un lexique

des définitions des ressources d'hébergement est inclus à l'annexe B du RSVA. En somme, 14,7 % des jeunes qui sont sous la responsabilité de la DPJ sont confiés à un tiers significatif (p. ex. : grands-parents), 23,5 % sont dans une ressource de type familial et 8,1 % sont dans un CR, un FG ou une ressource intermédiaire (Bilan des DPJ/DP, 2022).

## 1.2. Le besoin clinique

Le RSVA comprend l'identification d'un besoin, issu du domaine de stage, pour lequel la conception d'un outil clinique est jugée utile et pertinente aux acteurs du milieu. Lors du premier mois d'observation du milieu de stage, des rencontres marquantes ont été réalisées auprès d'un jeune hébergé en CR dont la problématique de *fugues chroniques* était présente depuis quelques années. En participant aux rencontres de suivi et avec l'équipe éducative et spécialisée en fugue dans le cadre du programme jeunesse *Fugues, sexo et toxico*, la complexité du phénomène et les subtilités quant à la délimitation des rôles entre les acteurs impliqués (intervenants, éducateurs et délégués jeunesse) qui se partagent les mandats de protection et de sécurité du jeune étaient frappantes. Ce cas clinique a motivé la recherche documentaire sur les services et les interventions offerts dans les CR québécois en matière de fugue. Ayant intégré une *équipe MVS*, l'objectif était de préciser la thématique en fonction de la clientèle desservie, soit les adolescents placés en MVS qui fuguent de leur hébergement.

Au sein de la littérature scientifique, différentes recommandations sont faites et il était envisageable de construire un outil clinique à partir d'elles. L'INESSS (2018), Hughes et Thomas (2016) ainsi que Sturrock et Holmes (2015) recommandent entre autres que les connaissances du phénomène spécifique de la fugue des acteurs impliqués auprès des jeunes en fugue soient bonifiées. L'approfondissement des connaissances pourrait permettre une plus grande compréhension de cette problématique chez une clientèle adolescente, des besoins auxquels elle répond et des interventions cliniques pouvant la prévenir ou susceptibles de réduire son risque. De plus, les études qualitatives (Hughes et Thomas, 2016 ; Sturrock et Holmes, 2015) ont mis en lumière le manque de connaissances des adolescents quant aux ressources susceptibles de leur venir en aide en subvenant à leurs besoins primaires (p. ex. : nourriture, toit, vêtement). Ultimement, un manque de connaissance de ces ressources entraîne subséquemment une faible utilisation de celles-ci augmentant par le fait même la prise de risque encourue par les adolescents en fugue. Enfin, il

existe peu de guides spécifiques à la problématique de la fugue au sein des milieux d'hébergement (Eisengart et coll., 2008 ; Kim et coll., 2015) et ceux existants (Direction des services aux jeunes et aux familles du ministère de la Santé et des Services sociaux, 2018 ; Gagnon et coll., 2014 ; INESSS, 2017 ; INESSS, 2018, MSSS, 2018 b) comportent parfois des centaines de pages qui ne permettent pas un survol rapide qui réponde à la réalité des intervenants qui ont une lourde charge de travail et dont le temps manque.

### **1.3.L'outil clinique**

Afin de contribuer au besoin identifié, l'objectif est de proposer un *Recueil des interventions recensées dans la littérature scientifique en matière de fugue chez les adolescents et les adolescentes placés en réadaptation en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse*. Ce recueil est un outil de transfert des connaissances destiné aux intervenants psychosociaux à l'application des mesures de la DPJ ainsi qu'aux éducateurs de suivi. Il est à la fois un outil théorique et clinique alors qu'il reprend l'essentiel de la recension des écrits de la littérature scientifique présentée au prochain chapitre du RSVA (documentation de la thématique) en plus de proposer des interventions concrètes à privilégier en prévention de la fugue, lors de la fugue et en prévention de la répétition de la fugue.



## 2. Documentation de la thématique

### 2.1. La fugue chez les adolescents placés en réadaptation

La fugue est un phénomène qui affecte particulièrement les adolescents placés en réadaptation. L'adolescence est une période développementale caractérisée par des désirs d'indépendance, d'expérimentation et où les préoccupations identitaires et la prise de risques sont au centre de leurs préoccupations. Simultanément, de nombreux changements physiques, psychologiques, émotionnels et sexuels mettent rudement à l'épreuve leur capacité d'adaptation (INSPQ, 2017). Pour les jeunes placés, l'adaptation est exacerbée par l'ajustement à une décision de placement, hors de leur ressort, et à une structure et à des règles jusqu'alors absentes puisque plusieurs proviennent de famille dysfonctionnelle. Révoltés contre le placement, les contraintes de liberté et d'autonomie occasionnées et la distance avec leur entourage, certains vont se tourner vers la fugue (Fredette et Plante, 2004 ; Gagnon et coll., 2014).

La fugue est régie par un contexte légal lorsqu'il est question d'adolescents placés en réadaptation en vertu de la LPJ. Il y a une fugue lorsqu'un enfant ou un adolescent quitte sans autorisation son domicile, sa famille d'accueil, un établissement d'hébergement ou un centre hospitalier alors qu'il est sous la responsabilité de la DPJ (article 38.1 de la LPJ). Cela inclut les situations où les jeunes ne reviennent pas de leurs sorties autorisées ou des retards de plus d'une heure à ces sorties, et ce, que leur retard soit intentionnel ou injustifié. Dépassé ce délai, le jeune est présumé en fugue (MSSS, 2018 a).

La fugue est aussi intégrée au motif de compromission *Troubles de comportement sérieux*, de l'article 38 f de la LPJ, qui concerne des adolescents et des adolescentes de 14 ans et plus dont les comportements compromettent leur intégrité physique ou celle des autres altérant leur fonctionnement dans leur famille ou leur ressource d'hébergement (MSSS, 2018 b). Dans sa définition, il inclut entre autres les *fugues répétées* en plus de l'automutilation, des idées et les comportements suicidaires, de l'isolement, de l'agressivité et de la violence, des comportements alimentaires problématiques, de la consommation de substances psychoactives et de l'intimidation. Ce motif s'applique lorsque les parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation de compromission ou lorsque le jeune s'oppose aux services déployés pour lui venir en aide.

## 2.2.La problématique

Depuis quelques années, la fugue reçoit un intérêt médiatique et public. Dans les ressources de réadaptation québécoises (CR ou FG), un jeune sur quatre fugue annuellement (INESSS, 2017 ; Lebon, 2016). Certains auteurs illustrent une augmentation du taux de fugues pour 100 jeunes placés en réadaptation (Taylor et coll., 2014 ; INESSS, 2017). Cependant, cette hausse serait plus prononcée chez les jeunes en CR qui enregistrent un taux de fugue s'élevant à 125,2 alors celui de ceux en FG est de 72,8 (INESSS, 2017). De plus, les jeunes en fugue s'exposent à de nombreux risques (p. ex. : consommation de substances, exploitation sexuelle) qui peuvent avoir des effets développementaux néfastes plus importants que l'évènement isolé de la fugue (INESSS, 2017). Ainsi, les fugues peuvent s'accompagner de victimisation sexuelle ou physique, de violence, de fréquentation de lieux dangereux ou criminels et de période d'itinérance susceptible de mettre en danger le jeune en fugue et la société alors que 20 % d'entre eux commettent un délit qui cause des préjudices aux victimes et des couts sociétaux. Ces couts s'ajoutent aux dépenses liées aux ressources humaines et aux formalités administratives déployées par les acteurs impliqués auprès du jeune et par la police pour le retrouver (Biehal et Wade, 2000 ; Courtney et coll., 2005 ; Finkelstein et coll., 2004). Conséquemment, la fugue chez les jeunes placés en réadaptation est une priorité d'intervention en raison des risques auxquels ils s'exposent et des conséquences sociétales qui en découlent. Une attention à cet enjeu permettrait d'assurer la sécurité du public et celle des jeunes par le financement de recherches portant sur l'efficacité des interventions déployées chez cette clientèle alors qu'elles sont pratiquement inexistantes.

Dans une visée intégrative du phénomène de la fugue qui soit à la fois théorique et clinique, la question qui guide la recension et le projet académique est la suivante : *quelles sont les interventions prometteuses en ce qui a trait le phénomène de la fugue chez les adolescents qui fuguent de leur placement en réadaptation ?*

### **2.3. La recension des écrits**

Une recension de la littérature scientifique de la fugue chez les adolescents et les adolescentes placés en réadaptation est effectuée. La recherche documentaire nécessaire à sa réalisation est détaillée à l'annexe C du RSVA.

#### **2.3.1. Les variables descriptives de la fugue**

Dans le *Portrait des fugeurs et des pratiques actuelles en matière de fugues auprès des jeunes hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation au Québec* de l'INESSS (2017), le phénomène de la fugue chez cette clientèle est illustré statistiquement. Parmi les jeunes placés en réadaptation, 85,7 % fuguent d'un CR, dont 99,5 % d'une unité de vie globalisante, 10,0 % d'un FG alors qu'une faible minorité (4,2 %) avait fréquenté les deux types d'établissements au courant de l'année (INESSS, 2017).

Les fugues des adolescents en réadaptation se distinguent par leur durée, leur fréquence, les saisons et leur position géographique. La majorité des fugues sont de courtes durées, alors que 65,8 % durent moins de 24 h et que, de ce nombre, 72,5 % sont de moins de 8 h et 13,7 % de moins de 1 h. Cependant, 10,2 % des jeunes en réadaptation fuguent d'un à deux jours, 5,1 % de deux à trois jours et 18,9 % pour une durée qui excède 72 h. De plus, la durée varie généralement selon le degré de planification. Une fugue de longue durée requiert habituellement plus de préparation qu'une courte fugue souvent imputable à l'interception rapide des policiers ou à la réalisation du jeune de l'impulsivité de son geste (Hamel et coll., 2012 ; INESSS, 2017). La moyenne mensuelle des fugues pour 100 jeunes hébergés en réadaptation est de 8,3 fugues. Cependant, la fréquence des fugues de cette clientèle se distingue en fonction du type de placement. Les jeunes placés en CR, sans distinction du type d'encadrement (globalisant ou intensif), ont une fréquence plus élevée que ceux qui sont hébergés en FG. 34,2 % des jeunes hébergés en CR fuguent à une seule reprise. Les jeunes placés dans les FG fuguent plus fréquemment de deux à trois reprises (50,7 % contre 26,3 % pour les CR), alors que ceux en CR fuguent plus de quatre à neuf reprises (27,3 % contre 19,4 % en FG) et à plus de dix reprises (12,2 % contre 2,1 % en FG). Ces chiffres soulignent une réalité où les jeunes évoluant en CR ont davantage une trajectoire de fugues répétitives que ceux des FG. Les fugues varient aussi en saisons et en régions géographiques. De plus grandes proportions sont enregistrées au printemps et à l'automne tandis que les taux augmentent en mai

(9,6 pour 100 jeunes hébergés), juin (9,5) et octobre (9,3) et diminuent en décembre (5,8) et en février (7,0). Elles sont également plus récurrentes dans régions urbaines qu'en région. Les taux les plus élevés enregistrés au Québec sont en Outaouais (221,8 pour 100 jeunes hébergés), au CSIM (133,7), en Montérégie (140,1) et à Laval (135,2).

### **2.3.2. Les facteurs de risque de la fugue**

Les adolescents hébergés en réadaptation présentent un profil clinique complexe qui cumule une multitude de facteurs de risque dont l'interaction entraîne une propension accrue à la fugue (Bowden et Lambie, 2015 ; Fredette et Plante, 2004 ; Gagnon et coll., 2014 ; Lebon, 2016 ; Nesmith, 2006). La prise en compte de facteurs de risque de nature situationnelle, relationnelle et contextuelle permet l'inclusion de facteurs statiques et dynamiques, alors que 17 facteurs de risque sont recensés. Un facteur statique ne peut pas être modifié à l'aide d'une intervention alors qu'un facteur dynamique l'est modifiable créant, par le fait même, des changements susceptibles d'influencer les probabilités qu'une fugue survienne.

#### **a. Les facteurs de risque individuels**

L'âge et le genre sont des facteurs statiques associés à la fugue qui apparaît habituellement au cours de l'adolescence avec une prédominance chez les filles, surtout celles plus âgées (Biehal et Wade, 2000 ; Bowden et coll., 2018 ; Courtney et Zinn, 2009 ; Cusick, 2002 ; Eisengart et coll., 2008 ; Gagnon et coll., 2014 ; Lin, 2012). Fasulo et collègues (2002) observent cette tendance féminine autant chez celles qui s'absentent à une seule reprise que chez celles qui font des fugues répétées. En règle générale, plus l'adolescent est vieux, plus il fugue fréquemment et plus la durée de son absence est susceptible d'être longue (Biehal et Wade, 2000 ; INESSS, 2017). D'autres (Attar-Schwartz, 2013 ; Lévesque et Robert, 2008) trouvent que l'occurrence de la fugue est plus prononcée chez les garçons. Les données québécoises vont dans le même sens alors que les données rapportent que 57 % des jeunes qui fuguent de leur placement sont des garçons (INESSS, 2017). En 2017, 14 % des jeunes ayant fugué d'un CR ou d'un FG étaient âgés de 14 ans, 24 % de 15 ans, 28 % de 16 ans et 28,5 % de 17 ans fournissant une représentation cohérente de la tendance du risque de fugue augmentant avec l'âge (Attar-Schwartz, 2013 ; Courtney et Zinn, 2009 ; INESSS, 2017). Au Québec, l'âge moyen des adolescents fuguant des ressources de réadaptation est de 15,4 ans (INESSS, 2017).

La maltraitance est un facteur statique dont la relation avec la fugue fait généralement consensus à travers la littérature scientifique (Baker et coll., 2003 ; Kaufman et Widom, 1999 ; Kim et coll., 2015 ; Lebon, 2016 ; Martinez, 2006 ; Thompson et Pollio, 2006). Les abus sexuels et physiques, la négligence, le rejet et l'abandon sont associés à la fugue et laissent des marques qui réduisent fréquemment la capacité d'adaptation des jeunes qui en sont victimes (Courtney et Zinn, 2009 ; Fredette et Plante, 2004 ; Martinez, 2006 ; Thompson et Pollio, 2006). Selon Martinez (2006), la nature répétitive des fugues, chez les jeunes victimes d'abus sexuel et physique, témoigne d'une prise en charge des ressources de placement qui est parfois inadaptée à ces enjeux. De plus, la maltraitance est souvent accompagnée d'un placement en raison de la compromission engendrée (art. 38 de la LPJ). Le simple fait d'avoir un historique de placement constitue un facteur de risque statique de la fugue. Certains jeunes cumulent de nombreux placements et l'effet de cette instabilité est possiblement omniprésent dans leur vie (Biehal et Wade, 2000 ; Clark et coll., 2008 ; English et English, 1999 ; Lin, 2012 ; Robert et coll., 2009). L'étude de Robert et collègues (2009) soulignent que les enfants qui ont subi plus de trois placements sont six fois plus à risque de fuguer et que ceux qui ont eu un placement précoce (avant 11 ans) le sont trois fois plus tandis que l'étude de Courtney et Zinn (2009) révèle qu'un jeune qui en est à son deuxième placement a 70 % plus de chances de fuguer de celui-ci comparativement à ceux qui en sont à leur premier. Sachant que plusieurs jeunes cumulent de multiples placements, dont certains précoces, il est possible d'imaginer que la probabilité qu'ils fuguent est d'autant plus décuplée.

Au sein de la LPJ, la fugue est incluse au motif *trouble de comportement sérieux* (art. 38f). Nombreux sont les chercheurs qui vont dans le même sens alors que la décision de placement des jeunes qui fuguent est souvent la conséquence d'un trouble du comportement et que l'étude de Courtney et Zinn (2009), 27 % des jeunes ayant fugué avaient pour motif de compromission leurs difficultés comportementales (Attar-Scwartz, 2013 ; Biehal et Wade, 2000 ; Courtney et Zinn, 2009 ; Eisengart et coll., 2008 ; English et English, 1999 ; Fredette et Plante, 2004 ; Guest et coll., 2008 ; Nesmith, 2006 ; Lebon, 2016 ; lin, 2012 ; Martinez, 2006 ; Nesmith, 2006). De plus, les problématiques liées à l'usage (incluses à l'art. 38f, LPJ) comprennent la consommation et la vente de substances psychoactives et sont associées au risque dynamique de fugue (Baker et coll., 2003 ; Biehal et Wade, 2000 ; Clark et coll., 2008 ; Eisengar et coll., 2008 ; Guest et coll., 2008 ; Lévesque et Robert, 2008 ; Martinez, 2006 ; Thompson et Pollio, 2006 ; Tucker et coll., 2011). Les données

sur les jeunes consommateurs de l'étude de Lin (2012) démontre que leur probabilité de fuguer augmente de 30 % lorsque leur consommation est le motif du placement puisqu'ils le font généralement pour se procurer les substances. Courtney et Zinn (2009) soulignent qu'une consommation problématique augmente les risques qu'un jeune fugue une première fois de son hébergement de 1,77 et de 1,08 le risque de fuguer à nouveau.

Dans la lignée des troubles comportementaux, les antécédents délinquants, et leur précocité sont des facteurs de risque statique de la fugue (Biehal et Wade, 2000 ; Eisengar et coll., 2008 ; English et English, 1999 ; Kaufman et Widom, 1999 ; Lévesque et Robert, 2008 ; Ryan et Testa, 2005 ; Widom et coll., 2006). Ryan et Testa (2005) soulignent que les jeunes pris en charge par la protection de la jeunesse ont des taux de délinquance jusqu'à 47 % plus élevés que ceux qui ne reçoivent pas ces services. Biehal et Wade (2000) trouvent une relation positive entre les antécédents de fugue et de délinquance alors que les jeunes qui portent l'étiquette de *fugueur chronique* possèdent plus fréquemment des antécédents de délits. En réponse aux adversités, les victimes de maltraitance peuvent développer des problématiques psychologiques et comportementales susceptibles de les mener vers la délinquance (Widom et coll., 2006). Conséquemment, un historique de fugue est fortement associé à une augmentation du risque qu'elle survienne à nouveau, surtout lorsque les fugues sont précoces et que les jeunes sont hébergés en réadaptation (Biehal et Wade, 2000 ; Bowden et coll., 2018 ; Courtney et Zinn, 2009 ; Sunseri, 2003). Dans l'étude de Courtney et Zinn (2009), 20 % des jeunes ayant fugué de leur placement ont récidivé dans les 30 jours suivant leur retour et ce chiffre s'élevait à 30 % lorsqu'ils avaient des antécédents de fugue. Les antécédents de fugue peuvent inclure des fugues dont l'expérience est vécue positivement, alors que certains l'associent à la liberté, au plaisir ressenti et à la possibilité de se découvrir sur le plan identitaire, ce qui augmente la probabilité que ces jeunes fuguent à nouveau (Fredette et Plante, 2004 ; Turner et Jagusz, 2001).

Certaines difficultés vécues par les jeunes à risque de fugue sont liées aux sphères émotionnelles et cognitives. Elles peuvent apparaître comme une difficulté à s'exprimer ou à résoudre des problèmes, des préoccupations disproportionnées de la réalité face à leur problème et de l'incompréhension face à leurs émotions (Attar-Schwartz, 2013 ; Baker et coll., 2003 ; Courtney et coll., 2005 ; Fredette et Plante, 2004 ; Gagnon et coll., 2014 ; Kim et coll., 2015 ; Lin, 2012 ;

Martinez, 2006). D'autres auteurs suggèrent que divers enjeux liés à la santé mentale sont associés à une tendance accrue à la fugue. Le trouble d'adaptation sévère, les idéations suicidaires ou les difficultés émotionnelles sont fortement associés à la probabilité de fuguer alors que les troubles dissociatifs, somatoformes, anxieux ou de la personnalité qui y sont modérément associés (Attar-Schwartz, 2013 ; Courtney et Zinn, 2009 ; English et English, 1999 ; Thompson et Pollio, 2006 ; Tucker et coll., 2011). En revanche, les troubles psychotiques, de même que les difficultés cognitives, les troubles développementaux et les déficiences intellectuelles et physiques réduisent le risque de fugue (Courtney et Zinn, 2009 ; Lin, 2012). Les problématiques de santé mentale sont parfois intimement liées aux traumatismes découlant d'expériences adverses précoces (maltraitance) qui, à l'adolescence, peuvent affecter l'estime de soi, altérer le jugement, engendrer des conduites à risque et augmenter les préoccupations face aux critiques ou à l'échec (Biehal et Wade, 2000 ; Fredette et Plante, 2004).

D'autres problématiques sont manifestées dans le contexte scolaire sont des facteurs de risque de la fugue et comprennent l'absentéisme, de faibles résultats scolaires, des échecs scolaires, l'oisiveté des pairs, des pairs déviants ou qui ont de faibles résultats scolaires, un étiquetage négatif de la part des enseignants et de nombreux conflits interpersonnels sont susceptibles de contribuer à l'envie de fuguer à l'adolescence (Baker et coll., 2003 ; Biehal et Wade, 1999 ; English et English, 1999 ; Fredette et Plante, 2004 ; Gagnon et coll., 2014 ; Tucker et coll., 2011).

#### b. Les facteurs de risque relationnels

De nombreux facteurs issus du contexte familial et des relations interpersonnelles avec les pairs sont susceptibles de contribuer au risque de fugue.

Les facteurs familiaux (statiques et dynamiques) comprennent des conditions socioéconomiques précaires et des parents qui présentent des enjeux liés à l'usage de substances psychoactives, qui ont de faibles capacités de résolution de problème ou qui ne sont pas en mesure de soutenir leur adolescent (Gagnon et coll., 2014). En plus de la maltraitance, ces familles sont caractérisées par des divorces, des ruptures familiales, des liens familiaux étouffants et de nombreux conflits ce qui peut contribuer à l'impression du jeune de ne pas compter pour ses parents ou qu'il ne peut pas avoir confiance en eux (Attar-Schwartz, 2013 ; Baker et coll., 2003 ; Clark et

coll., 2008 ; English et English, 1999 ; Finkelstein et coll., 2004 ; Gagnon et coll., 2014 ; Kaufman et Widom, 1999 ; Kim et coll., 2015 ; Lévesque et Robert, 2008 ; Lin, 2012 ; Martinez, 2006 ; Taylor et coll., 2013 ; Thompson et Pollio, 2006 ; Sunseri, 2003). Le foyer dysfonctionnel augmente le risque de fugue puisque la structure familiale continue d'exercer une influence sur le jeune même lorsque celui-ci est placé en MVS (Bowden et Lambie, 2015 ; English et English, 1999 ; Taylor et coll., 2013 ; Sunseri, 2003).

Les pairs sont également un facteur prédisposant un jeune de fuguer son placement. Particulièrement dans le contexte de réadaptation, la présence de pairs déviants, de conflits avec les pairs de la ressource de placement, l'exposition à des occasions déviantes et délinquantes et d'une culture parfois malsaine où l'intimidation des pairs est récurrente peuvent être des incitatifs à la fugue (Biehal et Wade, 2000 ; Bowden et coll., 2018 ; Clark et coll., 2008 ; Gagnon et coll., 2014 ; Lévesque et Robert, 2008 ; Martinez, 2006 ; Taylor et coll., 2014). Le besoin de connecter avec des personnes significatives à l'extérieur du placement et la présence de dépendance affective dans les relations amoureuses augmentent la probabilité de fuguer lorsque des enjeux relationnels (Bowden et coll., 2018 ; Bowden et Lambie, 2015 ; Crosland et coll., 2018 ; Finkelstein et coll., 2004 ; Gagnon et coll., 2014).

Biehal et Wade (2000), Finkelstein et collègues (2004) et Lebon (2016) soutiennent l'importance de l'alliance thérapeutique bien que peu de jeunes rapportent la présence d'une telle relation avec leur éducateur ou leur intervenant. En revanche, il n'est pas surprenant que la tendance à la fugue augmente lorsque le personnel de la ressource de placement ne parvient pas à faire sentir aux jeunes qu'ils importent et qu'il se préoccupe d'eux, lorsqu'il y a une pression à se conformer aux règles et à l'autorité établies, lorsque l'équipe éducative est intransigeante, peu encourageante, stricte, intrusive et inflexible ou lorsque l'adolescent est méfiant quant aux figures d'autorité (Attar-Schwartz, 2013 ; Bowden et coll., 2018 ; Bowden et Lambie, 2015 ; Fredette et Plante, 2004 ; Karam et Roberts, 2013 ; Kerr et Finlay, 2006 ; Taylor et coll., 2013). Enfin, il importe qu'il y ait une certaine durée aux interventions déployées auprès de ces jeunes dont le vécu est caractérisé par une enfilade de ruptures des liens. Cependant, les exigences et l'état du milieu, les impératifs économiques, la charge de travail immense des intervenants et éducateurs de la DPJ entraînent une discontinuité des interventions faites auprès des jeunes sous la responsabilité de la protection de la



jeunesse. Malheureusement, cette discontinuité entrave la construction d'une personnalité, sa consolidation, la réconciliation avec les adultes ainsi que la possibilité de faire des rencontres auprès d'individus signifiants (Capul et Lemay, 2019).

c. Les facteurs de risque contextuels

Plusieurs chercheurs se sont penchés sur les éléments contribuant au risque de fugue en cherchant à les contextualiser, notamment avec le modèle écologique de Bronfenbrenner (1979 ; Attar-Schwartz, 2013), plutôt qu'à les centraliser sur les caractéristiques individuelles des jeunes (Bowden et Lambie, 2015 ; Courtney et Zinn, 2009 ; Eisengart et coll., 2008). Courtney et Zinn (2009) soutiennent que les jeunes placés chez un membre de la famille ont une plus faible probabilité de fuguer que ceux hébergés en institution comme le sont les CR et les FG québécois.

Les auteurs d'une étude québécoise (Hamel et coll., 2012) se sont questionnés à savoir si certaines caractéristiques personnelles prédisposent un jeune à la fugue. Leurs conclusions ne sont pas orientées vers des éléments propres à la personnalité des jeunes, mais plutôt vers les milieux problématiques dont ils sont issus. Au sein de leur placement, les adolescents vivent de grands bouleversements qui éveillent des sentiments et des émotions difficiles qui se superposent à une période développementale caractérisée par son caractère transitionnel et changeant (Gagnon et coll., 2014). Ainsi, la structure du placement influence la tendance à la fugue alors qu'un placement extrafamilial peut devenir une source de frustration suffisante pour mener les jeunes vers la fugue (Karam et Robert, 2013 ; Kerr et Finlay, 2006). Pour les jeunes en réadaptation, la réalité de leur placement est celle d'un milieu institutionnel restrictif et aseptisé. Le fonctionnement privilégié des CR et des FG québécois est basé sur une vie de groupe qui repose sur l'établissement d'une routine que tous doivent respecter et qui représente son lot d'inconvénients et de stress pour quelques jeunes (Attar-Schwartz, 2013 ; Biehal et Wade, 2000 ; Lebon, 2016). Certains adolescents démontrent une difficulté à s'adapter à la structure du placement qui comprend de nouvelles règles, des tâches et des responsabilités requises alors que nombreux sont ceux qui proviennent de famille dysfonctionnelle où la structure était absente (Biehal et Wade, 2000 ; Finkelstein et coll., 2004). Conséquemment, la rigidité du cadre peut contribuer au sentiment des jeunes de perdre leur autonomie et leur liberté tandis qu'ils sont dans l'obligation de demander la permission pour tout sans avoir de pouvoir sur leur quotidien (Lebon, 2016). Ceci peut les amener à se révolter face à

des refus répétés à leurs demandes ou lorsque les règles sont perçues comme contraignantes ou incohérentes (Fredette et Plante, 2004). Plusieurs jeunes justifient leur fugue par des règlements, des conséquences et des couvre-feux injustes (Biehal et Wade, 2000 ; Kerr et Finlay, 2006).

Certains adolescents perçoivent de façon négative leur placement en raison d'une incompréhension ou de l'impression de ne pas être informés en ce qui a trait le motif du placement (p. ex. : durée du séjour, communication autorisée), de l'absence d'une signification positive pouvant être retirée de cette décision ou parce que le placement leur est imposé et qu'ils ont l'impression de perdre le contrôle sur leur vie (Bowden et Lambie, 2015 ; Finkelstein et coll., 2004 ; Lebon, 2016 ; Robert et coll., 2009). Certains jeunes prennent plus de temps pour digérer la réalité de leur placement et la distance avec leur famille qui s'ensuit. En outre, les restrictions liées à la communication ou aux visites peuvent contribuer à l'exacerbation du désir de fuguer pour retrouver leur entourage (Biehal et Wade, 2000 ; Bowden et coll., 2018 ; Courtney et coll., 2005 ; Finkelstein et coll., 2004 ; Kerr et Finlay, 2006).

Enfin, les équipes éducatives peuvent contribuer à l'envie de fuguer d'un jeune lorsqu'un manque de cohérence et de cohésion quant aux interventions déployées est noté. D'ailleurs, cette incohérence contribue aux tentatives de manipulation du personnel des jeunes (Robert et coll., 2009). Face à ce manque de cohésion, d'autres peuvent ressentir un inconfort et une insécurité face aux comportements attendu ce qui génère subséquemment de l'incompréhension, de l'injustice et de la frustration qui s'ajoutent à la perception de perte de liberté tribulaire au placement. Par conséquent, le manque de cohésion et de cohérence dans l'équipe peut entraver la démarche éducative et influencer l'engagement du jeune.

### **2.3.3. Les facteurs de protection de la fugue**

La majorité des articles scientifiques adhèrent à une approche de prévention de la fugue par une diminution de ses facteurs de risque et de ses déclencheurs en omettant l'existence des facteurs de protection (Lin, 2012). Selon Shader (2001), un facteur de protection est une caractéristique ou une variable modératrice qui permet de réduire l'occurrence de répercussions négatives associées aux facteurs de risque. Le climat, la cohésion d'équipe et l'établissement et le maintien d'une alliance thérapeutique sont une priorité d'intervention (Robert et coll., 2009).

L'équipe éducative est définie comme « une entité thérapeutique auprès du groupe de jeunes dont elle a la charge » (MSSSS, 2014, p.32.). Quatre critères servent à mesurer le climat d'une équipe, soit, la cohésion de l'équipe, l'absence de colère, d'agressivité, de critiques et de disputes dans les interactions entre les membres, l'ordre et l'organisation au sein des règles, des normes et des sanctions ainsi qu'une planification rigoureuse des activités et l'innovation. Lorsque le climat est chaleureux et que les éducateurs ont une approche compréhensive et bienveillante, les jeunes sont plus susceptibles de demander de l'aide, de partager leurs émotions et leurs pensées et de discuter de stratégies efficaces pour surmonter leurs adversités (Attar-Schwartz, 2013). Ainsi, le climat favorise l'engagement des jeunes dans leur démarche réadaptative.

Parallèlement, l'établissement et le maintien d'une alliance thérapeutique entre le jeune et son éducateur sont déterminants à l'intervention en matière de fugue. Mercier (cité dans Capul et Lemay, 2019) décrit la démarche éducative :

« est avant tout une démarche intérieure qui s'effectuera par le biais d'une présence constante de l'éducateur au vécu émotif du jeune. Cette présence constante que l'on peut appeler relation se bâtit au fil des situations à partir du ressenti de l'éducateur ; c'est son outil le plus précieux » (p.168)

Cette alliance fournit des ancrages suffisants à dissuader un adolescent de fuguer lorsque l'envie s'impose et implique une écoute attentive et sans jugement et une confidentialité des informations échangées et des services reçus de la part de l'éducateur ou de l'intervenant (Bowden et coll., 2018 ; Fredette et Plante, 2004 ; Hamel et coll., 2012 ; Lebon, 2016 ; Robert et coll., 2009 ; Smeaton, 2013 a ; Smeaton, 2013 b ; Turner et Jagusz, 2001).

#### **2.3.4. Les déclencheurs de la fugue**

Fredette et Plante (2004) ont recensé des déclencheurs de la fugue qui diffèrent selon leur nature. Les déclencheurs cognitifs et émotifs sont liés au désir de participer à un événement à l'extérieur du placement ou de protéger un proche lors d'une fugue, au besoin de retrouver son cercle social ou au manque d'espoir face au futur. Ils comprennent aussi des sentiments d'injustice, d'être incompris ou de ne pas être à sa place. Le placement peut engendrer des émotions intenses comme de l'angoisse, de l'anxiété et du stress qui peuvent être difficiles à gérer pour l'adolescent. La méfiance à l'égard des éducateurs et l'absence d'une alliance thérapeutique avec eux font en

sorte que, lors d'un conflit ou d'une situation tendue, la colère, les émotions diffuses et la frustration deviennent des déclencheurs précipitant de la fugue. Les déclencheurs comportementaux sont une opposition au placement, des conflits avec les intervenants et les pairs, la consommation de substances, l'interdiction de contacts ou des refus de sortie autorisée, une faible performance lors d'une activité, le refus de réaliser un projet et la pression exercée par des pairs fugueurs (Fredette et Plante, 2004). Les déclencheurs contextuels sont de puissants déclencheurs (Hamel, 2017). Ils apparaissent comme une situation anxiogène ou insatisfaisante, une cohabitation difficile au sein de la ressource, une instabilité ou la prolongation d'un placement, le départ d'un pair significatif, une séparation parentale, l'absence de visites parentales, l'imposition de sanctions face aux sorties ou aux règles, la fin d'une ordonnance jusqu'à la majorité, le changement d'éducateur ou d'intervenant et l'absence d'adéquation entre l'objectif du plan d'intervention et la réalité vécue par le jeune (Fredette et Plante, 2004). La fugue peut également être encouragée par l'entourage qui l'incite à fuguer pour participer à des événements attractifs (Hamel et coll., 2012). Ces éléments pourraient potentiellement être des signes précurseurs d'une fugue.

### **2.3.5. Les stratégies du départ en fugue**

Bien que parfois accompagnées par des motivations plus profondes, les fugues sont souvent le résultat d'un coup de tête (Hamel et coll., 2012). Cependant, cette impulsivité caractériserait davantage les premières fugues, alors que lorsqu'elles sont répétées, elles subissent généralement plus de planification, aidée par la complicité d'un pair, quelques heures avant le départ. Dans tous les cas, la spontanéité des fugues témoigne de la difficulté à détecter ses signes précurseurs (Hamel et coll., 2012). Pour faciliter leur détection, Fredette et Plante (2004) suggèrent trois stratégies de départ. Premièrement, la fugue peut avoir lieu sans anticipation alors qu'elle apparaît plutôt comme une réponse spontanée, immédiate et irréfléchie qui succède une situation conflictuelle. Deuxièmement, la fugue peut faire l'objet d'une anticipation lors de laquelle le jeune attend le bon moment pour passer à l'action en saisissant, par exemple, l'occasion de fuguer lors d'une sortie autorisée. Cette stratégie est spécialement observée chez les jeunes placés en réadaptation. Troisièmement, la fugue peut succéder une planification organisée et élaborée sur plusieurs jours qui vise différentes stratégies de départ et qui sert à déjouer la surveillance des adultes ou à obtenir leur confiance dans l'élaboration du scénario souhaité.

### 2.3.6. Les profils de jeunes fugueurs

Parmi les typologies recensées dans la littérature scientifique, il y a la typologie de l'INESS (2017) et le profil des adolescents et des adolescents impliqués dans des activités d'exploitation sexuelle.

#### a. La typologie de l'INESS (2017)

La typologie de l'INESS (2017) catégorise un échantillon d'adolescents hébergés dans une ressource de réadaptation en quatre profils discriminés par certaines variables, soit la fréquence des fugues, la durée de la plus longue fugue et le contexte entourant le retour.

Le premier profil, les *fugueurs interceptés*, est représenté par 23,3 % des jeunes qui fuguent dont 96 % sont placés en CR et la moitié sont des filles (48 %). Environ la moitié d'entre eux (46,0 %) enregistre une seule fugue annuelle et le tiers (36,1 %) en font deux à trois. La durée de leur fugue est variable : 23,0 % fuguent de 1 h à 8 h et 35,5 % pour plus de 72 h. Pratiquement le tiers (32,7 %) sont accompagnés lors du départ en fugue et la majorité (82,2 %) reviennent à la ressource avec les policiers ce qui les distingue des autres profils et peut possiblement expliquer les durées variables alors que leur retour coïncide avec une intervention policière et non une motivation à revenir. Le deuxième profil, les *fugueurs uniques*, représente 15,2 % des jeunes avec une répartition égale des genres (51 % sont des filles). La majorité (78,4 %) commet une seule fugue annuelle, dont la moitié (49,1 %) c'est d'une durée excédant 72 h ce qui les démarque des autres profils. La durée de leur fugue est un facteur de vulnérabilité qui contribue à les mettre à risque de s'exposer à des situations dangereuses (Tremblay et Tétreault, 2016). De plus, 58,8 % reviennent à leur hébergement avec un parent ou une personne significative ce qui laisse penser que leur fugue vise une reprise de contact. Le troisième profil, les *fugueurs chroniques*, représente 34,8 % des jeunes en fugue dont seulement 37 % sont des filles. Il se distingue par une répétition des fugues annuelles alors que la moitié (51,5 %) des jeunes fuguent de quatre à neuf reprises et que près du tiers (30,8 %) plus de fois. De plus, 5,8 % réussissent à fuguer d'un CR avec un encadrement intensif. Bien que plus nombreuses, leurs fugues sont généralement de courtes durées. Cependant, près de la moitié (49,1 %) enregistre tout de même une fugue de plus de 72 h. Pour cette raison, c'est le profil le plus préoccupant puisqu'ils acquièrent une expérience de fugue par leur répétition qui leur donne des repères et des contacts dans la rue leur permettant de fuguer à

nouveau et pour une plus longue période. Enfin, le retour se fait majoritairement seul (45,9 %) ou accompagné des policiers (35,6 %). Le quatrième profil, les *fugueurs retardataires*, représente 26,7 % des jeunes dont 25 % sont placés en FG ce qui les différencie des autres. En général, ils possèdent des caractéristiques moins préoccupantes que les autres profils alors que 75,7 % font d'une à trois fugues annuelles, habituellement de courtes durées (74,2 % de 1 h à 8 h), dont la moitié (57,6 %) lors d'une sortie autorisée. Dans la majorité des cas (84,3 %), le retour se fait seul. Seulement absents pour de courtes durées, ils se mettent habituellement moins à risque et leurs fugues sont plus identifiées comme des retards qui reflèteraient leur besoin d'autonomie (Hamel et coll., 2012 ; Tremblay et Tétréault, 2016).

Parmi ces profils, trois représentent 65,2 % des jeunes et s'apparentent à un portrait où les fugues sont occasionnelles (*interceptés, uniques et retardataires*). Bien que moins fréquentes, leurs fugues peuvent tout de même contribuer à les mettre à risque alors qu'ils ont une connaissance moindre du milieu de la rue, qu'ils n'ont pas forcément un réseau à l'extérieur du placement et qu'ils sont peu à l'affût des ressources qui s'offrent à eux lors d'une fugue (Hamel et coll., 2012). Les *fugueurs chroniques* soulignent une réalité où même de courtes fugues peuvent devenir problématiques lorsque répétées. Cette distinction relève l'importance qu'une réflexion sur le sens de la fugue suive le retour de fugue du jeune afin de différencier les fugues des retards aux sorties autorisées (INESSS, 2017).

#### b. L'exploitation sexuelle

En plus des typologies parmi les fugueurs, certains enjeux sont concomitants à la fugue. C'est le cas de l'exploitation sexuelle dont les facteurs de vulnérabilité incluent les placements extrafamiliaux et les fugues (Couvrette et coll., 2016). De plus, certains facteurs de risque sont partagés par les deux phénomènes, soit les conflits parentaux, des enjeux liés à l'usage de substances, la recherche de sensations fortes, l'isolement social, l'expérience d'évènements stressants, provenir d'un milieu instable et avoir vécu de la maltraitance (gouvernement du Québec, 28 avril 2022). Selon le gouvernement du Québec (28 avril 2022), l'exploitation sexuelle des mineurs est une forme d'esclavage où la victime est marchandée à des fins sexuelles. Elle ne peut être consentie de façon libre et éclairée puisque l'exploitée est dépendante ou sous le contrôle d'une tierce personne.

En 2018 (MSSSS, b), la proportion d'adolescentes placées en CR et impliquées dans une forme d'exploitation sexuelle est estimée entre 25 % et 33 %. Depuis 2016, où plusieurs adolescentes impliquées au sein de réseaux d'exploitation sexuelle avaient fugué de leur CR, le profil de ces jeunes a changé (MSSS, 2018 b). Auparavant, elle touchait généralement de jeunes filles dont l'historique de vulnérabilité remontant à l'enfance alors qu'elles étaient déjà connues de la DPJ et qu'elles évoluaient parfois au sein de familles impliquées dans des formes d'exploitation sexuelle. Bien que ce profil perdure, un nouveau s'ajoute : celui d'adolescentes provenant d'un contexte social favorisant l'hypersexualisation et la banalisation de la sexualité, et où une importance prépondérante est accordée aux médias sociaux. Issues de la classe moyenne, elles proviennent de familles fonctionnelles et inconnues des services sociaux avant leur entrée au secondaire. Cependant, le début du secondaire coïncide avec une accumulation des passages à l'acte, dont la consommation de substances, la fréquentation de pairs exerçant une influence négative, la recherche de plaisir, les fêtes et le besoin de reconnaissance. Dès lors, leur situation dégénère passant des fugues, à des parents investis et inquiets, aux problématiques scolaires qui aboutissent finalement à un signalement de l'adolescente par ses parents.

Le MSSS (2018 b) estime que les cas d'exploitation sexuelle doivent être différenciés du phénomène plus large de la fugue. D'une part, la répétition de leur fugue les distingue des *fugueurs chroniques* en raison de leur durée généralement longue (en moyenne de 24,4 jours ; Tremblay et Trétreault, 2016). D'autre part, leurs motivations diffèrent des jeunes non-victimes d'exploitation sexuelle alors que leurs fugues mettent en évidence le besoin d'être reconnues et d'être aimées, deux besoins exploités par les proxénètes (Lebon, 2016). Pour plusieurs victimes, leur exploiteur leur procure l'amour et la sécurité dont elles ont besoin. Les cas d'exploitation sexuelle présentent donc une double particularité. Premièrement, les éléments qui contribuent à les attirer dans ce monde sont à la fois des incitateurs et des facteurs de risque. La vente de services sexuels les expose à la consommation abusive de substances, à des troubles de santé mentale, à une prise interrompue de leur médication (s'il y a lieu) et à l'itinérance. Deuxièmement, ces jeunes nient généralement la présence du risque. Pour plusieurs, l'exploitation sexuelle est présente dans leur vie bien avant qu'elles intègrent les CR. Certaines se font recruter par un proxénète qui fréquente la même école secondaire qu'elles ou à travers les réseaux sociaux. Une lune de miel auprès de celui qui les exploite les convainc du bien, de l'amour et du soin qu'il leur témoigne ce qui a pour effet de

retarder la prise de conscience du danger et de l'ampleur de leur exploitation (MSSS, 2018 b). Parallèlement, elles retirent des gains secondaires de cette marchandisation sexuelle qui sont monétaires, un accès à des substances psychoactives désirées et des cadeaux de luxe (p. ex. : vêtements, bijoux, voyages) offerts par leur proxénète. Ces gains sont d'ailleurs des méthodes de manipulation utilisées des proxénètes qui contribuent à séduire et à aveugler leurs victimes et à nourrir l'illusion entretenue par les adolescentes quant à la valeur qu'elles ont aux yeux de leur exploiteur (Biehal et Wade, 1999 ; Lebon, 2016). Enfin, le fait de fuguer et de revenir à la ressource de placement avec le fruit monétaire de leur travail leur donne l'impression d'avoir le contrôle sur leur vie et leur procure une gratification sociale qui rehausse leur statut social auprès des jeunes de l'unité de vie (Biehal et Wade, 1999).

### **2.3.7. Les significations de la fugue**

Différentes significations de la fugue sont suggérées par les auteurs de la littérature scientifique et se rapportent à la fugue comme une stratégie adaptative qui permet aux jeunes de réguler leurs émotions, de fuir une situation ou des émotions désagréables, comme une fonction sociale qui reconnecte les jeunes avec leur proche ou comme une réponse à leurs besoins développementaux (Crosland et coll., 2018 ; Fredette et Plante, 2004 ; Hamel et coll., 2012).

La fugue comme stratégie d'adaptation est cohérente avec la définition de l'*adaptation*, du Centre d'études sur le stress humain (novembre 2022), qui réfère aux pensées et aux comportements d'un individu confronté à une situation potentiellement menaçante qui l'incitent à tenter d'éviter les conséquences négatives. Deux types d'adaptation sont possibles. Premièrement, l'adaptation peut être centrée sur les émotions tandis que le but est de modifier la réaction émotionnelle face à la situation de danger ou de stress. Elle peut ainsi prendre la forme de ruminations, d'utilisation de la pensée magique, de l'évitement et du déni, du blâme ou de la recherche du support social. Cette vision est cohérente avec celle de Crosland et ses collègues (2018) pour qui la fugue est la *fuite de quelque chose*. Elle s'observe chez les adolescents qui fuguent une situation problématique (p. ex. : placement aversif, restrictions). De plus, les déclencheurs émotionnels et cognitifs de la fugue mentionnés précédemment dans les déclencheurs de la fugue peuvent également être un moyen d'apaisement émotionnel et d'évacuation des tensions sous-jacentes à une détresse émotionnelle causée par un conflit ou par une situation de crise



(Fredette et Plante, 2004 ; Gagnon et coll., 2014 ; Karam et Robert, 2013). Ainsi, certains jeunes utilisent la fugue lorsqu'ils éprouvent de la difficulté à s'exprimer ou à discuter de leurs difficultés, qu'ils anticipent les conséquences, qu'ils craignent les réactions de leur entourage ou qu'ils vivent de l'incompréhension face à leurs émotions ou aux motifs qui les incitent à fuguer. Chez les adolescents qui éprouvent de la difficulté à s'exprimer émotionnellement, la fugue peut être un moyen d'extérioriser de façon comportementale leur malaise, alors que leurs gestes traduisent alors ce qu'il aurait souhaité dire en mots. Deuxièmement, l'adaptation peut être centrée sur les problèmes alors que la stratégie d'adaptation implique un changement de la situation qui est reconnue comme étant la source de danger ou de stress. Ainsi, le désir de changement peut être incité par un jeune insatisfait de sa situation actuelle ou de la manière dont il fait face à ses difficultés ce qui traduit une croyance d'un plus grand bien-être ailleurs (Fredette et Plante, 2004). Plus spécifiquement, ce motif peut apparaître chez les adolescents qui idéalisent le mode de vie de la rue ou des gangs de rue. Il peut être utile pour l'éducateur de démystifier les coûts et les bénéfices de ces modes de vie. Dans d'autres contextes, la fugue peut être considérée comme une stratégie de résolution de problème utilisée par un jeune qui est convaincu d'avoir épuisé tous les moyens à sa disposition ou pour qui la fugue est un moyen qui lui permette de résoudre ses difficultés, par exemple, pour résoudre une situation de conflits interpersonnels avec un proche à l'extérieur de la ressource de placement (Fredette et Plante, 2004 ; Gagnon et coll., 2014).

La fugue peut avoir une fonction sociale qui se traduit comme une *fuite vers quelque chose* (Crosland et coll., 2018). La fugue des jeunes peut ainsi traduire un désir de reconnecter avec leur entourage alors que certains vivent de haut niveau de détresse occasionné par la séparation de leur famille et par les contacts limités par la structure du placement (Biehal et Wade, 2000 ; Bowden et Lambie, 2015 ; Fasulo et coll., 2002 ; Kerr et Finlay, 2006). Pour d'autres, la fugue peut être un moyen d'être accepté par le groupe de pairs tandis que certains adolescents participent à des fugues de groupe pour cette raison (Bowden et coll., 2018). Parallèlement, le simple fait de voir des pairs fuguer peut inciter quelques à les imiter (Hamel et coll., 2012). Également, la fugue peut traduire une recherche de sensations fortes ou de plaisir par la consommation de substances, les fêtes entre amis, les comportements sexuels risqués, la délinquance, l'exploitation sexuelle ainsi que la fréquentation de gangs de rue (Biehal et Wade, 1999 ; Clark et coll., 2008 ; Couture et coll., 2018 ; Crosland et coll., 2018 ; Karam et Robert, 2013 ; Martinez, 2006 ; Robert et coll., 2004). Enfin, la

fugue en tant qu'acte de révolte s'observe chez ceux qui s'opposent aux figures d'autorité et pour qui la fugue permet de tester les limites de leur relation avec les adultes (Fredette et Plante, 2004).

La fugue pourrait répondre à des besoins fondamentaux et développementaux insatisfaits (Fredette et Plante, 2004 ; Gagnon et coll., 2014). En tant que période développementale, l'adolescence comprend différents besoins, dont celui de chasser l'ennui, de se découvrir sur le plan identitaire, d'avoir un contrôle sur sa vie en étant libre et autonome, d'être normalisé par rapport aux autres jeunes de leur âge et d'avoir une intimité (Clark et coll., 2008 ; Courtney et Zinn, 2009 ; Fredette et Plante, 2004 ; Finkelstein et coll., 2004 ; Hamel et coll., 2012 ; Karam et Robert, 2013 ; Kerr et Finlay, 2006 ; Martinez, 2006 ; Taylor et coll., 2014). « En fugue et par la fugue, plusieurs jeunes voudraient donc se prouver leur véritable valeur, voire même, donner un sens à leur vie [...] » (Hamel et coll., 2012, p. 256) Dans leur livre, Capul et Lemay (2019, p.184) considèrent les pertes de contrôle, les fugues et les retraits comme « les manifestations d'un naufrage passager de l'identité » pour lequel un soutien extérieur immédiat donne le temps à l'individu de reconstituer ses forces adaptatives pour prévenir qu'il sombre dans un chaos.

Avant de partir en fugue, les jeunes laissent parfois des messages à leur entourage quant à leurs besoins insatisfaits ou non entendus. Le défi est de taille pour les équipes éducatives qui doivent tenter de saisir le message caché par la fugue (Fredette et Plante, 2004). De plus, Hamel et ses collaborateurs (2012) soulignent que les intervenants font une distinction entre les fugues occasionnelles et les fugues répétitives qui sont similaires aux typologies de l'INESSS (2017) et dont les significations accordées à la fugue diffèrent. La fugue occasionnelle réfère à un événement isolé, spontané et impulsif guidé par une *recherche de plaisir*, un intérêt pour une nouvelle expérience ou un besoin de *répit*. La fugue répétitive, plus souvent observée chez les jeunes placés en milieu institutionnel, est considérée comme une *stratégie d'adaptation* qui renvoie à un mécanisme de défense et à une réponse aux *besoins fondamentaux* propres à l'adolescence, notamment les besoins de liberté et d'autonomie (Gagnon et coll., 2014). Leur suggestion peut potentiellement expliquer la divergence des significations accordées à la fugue au sein de la littérature scientifique. Peu importe les motivations et les significations, la considération de l'ensemble des caractéristiques individuelles et psychologiques des adolescents au sein des interventions déployées envers cette clientèle est importante (Jeanis et coll., 2009).

### 2.3.8. Les conséquences de la fugue

Nombreuses sont les conséquences recensées à travers la littérature scientifique. Les conséquences à court terme se rapportent à la prise de risque encouru lors des fugues, dont la fréquentation de milieux criminogènes et de lieux dangereux, la violence commise et subie, les occasions délictuelles, les conduites sexuelles à risque qui augmentent subséquemment leur propension à être enceinte ou à contracter une infection transmissible sexuellement, la malnutrition, l'abus de substances psychoactives, l'exploitation sexuelle, la mendicité et le fait de passer la nuit dehors (Biehal et Wade, 1999 ; Boyer, 2016 ; Bowden et coll., 2018 ; Courtney et coll., 2005 ; Hamel et coll., 2012 ; Martinez, 2006 ; Mayfield et coll., 2012). Lorsque les jeunes fuguent pour une plus longue durée, ils sont exposés à une diversité de situations les prédisposant à se tourner vers l'exploitation sexuelle de survie qui réfère à la vente de services sexuels en échange de besoins de subsistance (logement, nourriture, substances psychoactives ou argent ; Biehal et Wade, 1999 ; Greene et coll., 1999 ; Thompson et Pollio, 2006).

Les conséquences à long terme ont des impacts sur le développement de l'adolescent. Elles incluent entre autres probabilité accrue d'itinérance à l'âge adulte (Biehal et Wade, 1999 ; Gagnon et coll., 2014 ; Robert et coll., 2009). L'étude de Poirier (2006 cité dans Gagnon et coll., 2014) rapporte que 40 % des individus en situation d'itinérance ont été hébergés à l'adolescence dans un CR. De plus, un détachement affectant à plusieurs sphères de fonctionnement de l'adolescent peut se produire chez ceux qui commettent des fugues répétées, qui ont vécu beaucoup d'instabilité de placement, qui ont de la difficulté à s'attacher au personnel de la ressource et qui s'absentent fréquemment de l'école (Biehal et Wade, 1999). Progressivement, ils se détachent des centres d'hébergement et des figures d'autorité. Les fugues contribuent à l'affaiblissement des liens qui les lient à l'école, aux figures significatives et aux pairs côtoyés dans cet environnement, au centre d'hébergement et aux figures d'autorité présentes dans leur vie. Cette perte de liens provoque une adhésion graduelle à des sous-cultures déviantes et délinquantes. La thèse de l'amplification du risque propose que l'adolescence présente des enjeux développementaux qui peuvent s'accentuer lorsque les jeunes proviennent d'une famille dysfonctionnelle. Les adolescents qui fuguent ont généralement des facteurs de risque qui incluent un environnement familial instable où des formes de maltraitance étaient présentes et dont le vécu traumatogène accentue leur vulnérabilité (Hamel, 2017). S'ensuit un cercle vicieux où l'expérience de fugue combinée à l'exposition au milieu de la

rue représente un risque majeur qui tend à amplifier les déficits développementaux qui contribuent à leur tour aux conduites à risque qui les mèneront vers de nouveaux traumatismes (Accoca, 1998).

### **2.3.9. Les interventions recommandées en matière de fugue**

L'absence totale de fugue, dans un milieu où les jeunes plus vulnérables sont regroupés, est peu probable (MSSS, 2018 b). Ainsi, la fugue est une problématique complexe qui inquiète particulièrement les acteurs sociaux responsables de ces jeunes. L'intervention dans les ressources de réadaptation vise l'adolescent dans son ensemble et tient compte que son développement se fait en interaction aux caractéristiques individuelles, environnementales et circonstancielles, des apprentissages et du potentiel d'adaptation (Gendreau, 2001). En ce sens, la réadaptation s'inscrit dans un modèle écosystémique, tel que proposé par Bronfenbrenner (1979), au sein duquel la finalité est une meilleure adéquation entre l'environnement, les systèmes et les individus qui le constituent et qui gravitent autour du jeune. Elle a pour objectif de permettre aux jeunes, dont le développement est entravé, de renouer avec leur milieu, leur entourage et leur communauté en y puisant les ressources nécessaires. Bien que certaines études émettent des recommandations quant aux interventions à privilégier, rares sont celles qui s'intéressent à l'efficacité des meilleures pratiques en matière de fugue chez les adolescents hébergés en réadaptation. Les pratiques cliniques ont tendance à être divisées en fonction de moments d'intervention. Premièrement, il s'agit d'agir avant la fugue (*préfugue*) afin de la prévenir. Deuxièmement, les interventions se déploient lorsqu'une fugue survient dans l'intention de ramener le jeune à sa ressource dans les plus brefs délais. Troisièmement, des interventions distinctes sont appliquées au retour de fugue (*postfugue*) afin de prévenir sa répétition en adoptant une approche de réduction des méfaits qui, sans viser l'élimination du comportement problématique, a pour objectif de prémunir les individus de moyens qui réduisent les conséquences (Brisson, 1997). Peu importe le moment d'intervention, il importe de considérer l'ensemble des caractéristiques individuelles et psychologiques du jeune afin de faire un choix éclairé des interventions (Hamel et coll., 2012 ; Jeanis et coll., 2019).

#### **a. L'évaluation du risque de fugue**

L'évaluation du risque de fugue est l'une des interventions recommandées par la littérature scientifique dont les conditions du placement, les caractéristiques personnelles, le contexte familial, le but de l'intervention, l'autonomie et l'orientation vers un autre MVS sont des éléments

critiques à considérer (Lebon, 2016). Devant l'absence de modèle structuré qui permette d'étudier les facteurs de risque de la fugue au sein des MVS, la doctorante Ste-Marie a suggéré un *Guide évaluation du risque de fugue*, validé en collaboration avec le CISSS de la Montérégie-Est, le CIUSSS du CSIM et le CISSS de Laval. En s'inspirant du modèle *Risque, besoin et réceptivité* d'Andrews et Bonta (2010), Ste-Marie inclut autant des facteurs de risque individuels que situationnels afin qu'une compréhension globale de la fugue soit atteinte (Bowden et coll., 2018 ; Bowden et Lambie, 2015). Idéalement, dès l'arrivée du jeune à la ressource de placement, une évaluation du risque de fugue est faite. En réalité, ce n'est pas une pratique systématisée par tous les CISSS et CIUSSS du Québec et son application au sein du CIUSSS du CSIM n'est pas encore intégrée à la pratique.

#### b. L'alliance thérapeutique

Étant donné l'historique de placements et les problématiques liées à l'attachement des jeunes hébergés en réadaptation, la création d'une alliance thérapeutique avec l'équipe éducative est l'une des prémisses d'intervention privilégiée par la DPJ (Biehal et Wade, 2002 ; Byrne, 2012 ; Lebon, 2016). En prévention de la fugue, les recommandations préconisent un travail à long terme auprès du même intervenant en plus d'interventions informelles qui favorisent la discussion et les confidences. Peu importe le moment de l'intervention, elle doit tenir compte de l'intégralité de la situation du jeune, l'adolescent doit percevoir que les adultes responsables se préoccupent de lui et le soutien offert doit être flexible et adapté à aux besoins individuels et aux préférences des jeunes (Malloch et Burgess, 2007 ; MSSS, 2014 ; Smeaton, 2013 a ; Smeaton, 2013 b ; Turner et Jagusz, 2001). Cependant, la réalité est tout autre alors les adolescents rapportent un manque d'individualisation et ont l'impression d'être de simple numéro de chambre (Lebon, 2016). Lorsqu'une fugue survient, tous les moyens qui maintiennent l'alliance thérapeutique établie sont utiles. En dépit de la crainte d'être dénoncé ou de la peur de perdre leur liberté acquise par la fugue, les jeunes souhaitent garder des liens avec leur entourage et soulignent l'importance d'être accompagnés dans la décision de revenir de leur fugue (Hamel et coll., 2012 ; Turner et Jagusz, 2001). Cependant, l'acceptation de cette aide par l'équipe éducative et psychosociale passe par la confiance que le jeune a en son interlocuteur et par sa perception que le soutien offert est bienveillant, flexible, individualisée et sans jugement (Kurtz et coll., 2000 ; Turner et Jagusz, 2001). Par conséquent, les recommandations suggèrent de tenter de communiquer avec le jeune

par les réseaux sociaux ou par message texte ou d'utiliser un pair ayant des antécédents de fugue pour communiquer avec lui. Dans la pratique, la majorité des établissements attendent que le jeune initie le contact. Lors de son appel, l'intervenant doit tenter d'obtenir des informations sur l'état et les besoins du jeune, entamer une réflexion sur le sens et les alternatives à la fugue, l'informer des ressources disponibles et peut lui suggérer qu'une personne significative aille le chercher (INESSS, 2017). De plus, il peut être pertinent de contacter les ressources communautaires pour vérifier si l'adolescent les a fréquentées (INESSS, 2017 ; Lebon, 2016). Un aide-mémoire des ressources de la grande région de Montréal figure à l'annexe D du RSVA.

### c. La collaboration

La collaboration avec le jeune, ses parents, les policiers et les partenaires cliniques s'inscrit parmi les recommandations recensées à travers la littérature scientifique (Byrne, 2012 ; Fredette et Plante, 2004 ; INESSS, 2017 ; Lebon, 2016).

En prévention de la fugue, les recommandations sont : dès l'intégration du jeune à la ressource de placement, et ce, tout au long de son séjour, l'équipe éducative doit s'intéresser à son historique de fugue en collaborant avec le jeune et son entourage pour comprendre le sens à ses comportements et créer un filet de sécurité (Fredette et Plante, 2004 ; Gagnon et coll., 2014 ; INESSS, 2017). La compréhension de la perception du jeune face à sa situation, son placement et son avenir est nécessaire pour la mobilisation. Le fait de connaître les éléments à l'origine des fugues antérieures et susceptibles d'engendrer une certaine désillusion, de la colère ou de la frustration permet la prévention de la fugue (Fredette et Plante, 2004). Cela peut inclure de dresser une liste d'irritants en fonction de leur degré d'importance et de trouver des moyens pour atténuer leurs effets dans le but de diminuer le risque de fugue (Fredette et Plante, 2004 ; Gagnon et coll., 2014). De plus, les études qualitatives sont convaincantes quant à la place que prennent les parents dans le développement du jeune. Le maintien du contact avec les membres familiaux en permettant des visites et en favorisant une consolidation du lien intervenant-parent est encouragé (Byrne, 2012 ; Centre jeunesse Montérégie [CJM], 2010 ; INESSS, 2017 ; Lebon, 2016). Une collaboration avec les policiers jeunesse ou communautaire permet également que les jeunes hébergés en réadaptation soient rencontrés en prévention afin de faire une sensibilisation sur la prise de risque liée aux substances psychoactives, à la délinquance, aux gangs de rue et à l'exploitation sexuelle

(INESSS, 2017). Enfin, une collaboration étroite auprès des partenaires cliniques est essentielle à la prévention de la fugue. Elle permet d'établir un filet de sécurité autour du jeune en mobilisant l'ensemble de son milieu étant donné la difficulté d'intervenir seul en matière de fugue.

Lorsque le jeune est considéré en fugue, sa fugue doit être dénoncée aux autorités policières afin d'assurer son retour dans les plus brefs délais (INESSS, 2017). Tous les acteurs impliqués (intervenants, éducateurs) doivent recevoir l'information pertinente et discuter des messages reçus du jeune et des interventions déployées auprès de lui et de ses parents. Étant donné la quantité d'acteurs impliqués, chacun doit comprendre son rôle, s'en tenir à ses responsabilités et une uniformité de l'utilisation des outils de gestion du risque de la fugue doit être établie (Lebon, 2106 ; MSSS, 2014). De plus, il est nécessaire de garder en tête que les parents restent les premiers responsables de leur adolescent, alors qu'ils peuvent être des alliés indispensables pour effectuer les recherches, transmettre l'information et participer à la recherche d'alternative. Dès que l'équipe éducative constate la fugue, ils doivent immédiatement être informés des circonstances qui entourent le départ de leur adolescent et les rencontres avec eux doivent se poursuivre (Lebon, 2016). Dans la mesure du possible, les acteurs impliqués et les parents planifient ensemble un protocole de reprise de contact avec le jeune, afin de faciliter la négociation du retour, en définissant le contexte de l'entretien de retour, la manière de procéder et les résultats escomptés (Lebon, 2016).

#### d. L'entretien de retour de fugue

La fugue en elle-même n'est pas toujours synonyme de rupture. Plutôt, elle peut être le résultat de l'établissement d'une relation différente (CJM, 2010). À cette étape, l'implication des éducateurs est cruciale et renforce la relation avec le jeune s'ils se montrent disponibles et accessibles (Lebon, 2016 ; Malloch et Burgess, 2007). Ainsi, la réaction de l'équipe éducative, lors du retour de fugue de l'adolescent, est déterminante dans la décision du jeune de rester ou de repartir en fugue (Finkelstein et coll., 2004 ; Gagnon et coll., 2014). L'entretien de retour permet d'échanger sur les émotions liées à la fugue, les raisons ayant amené le jeune à fuguer, les inquiétudes vécues par l'entourage, les impressions et les sentiments des intervenants et des éducateurs face à la fugue et à son retour ainsi que la désapprobation de l'équipe éducative quant au moyen utilisé (INESSS, 2017 ; Malloch et Burgess, 2007). L'éducateur doit encourager l'adolescent à verbaliser son expérience de fugue par divers moyens de communication (art,

écriture ; Smeaton, 2013 a ; Smeaton, 2013 b). Cependant, certains jeunes perçoivent cet entretien comme une intrusion à leur vie privée et prennent la décision de ne pas tout dévoiler pour se garder des options dans l'éventualité où ils souhaiteraient fuguer à nouveau ou pour de ne pas nuire aux autres fugueurs (INESSS, 2017 ; Malloch et Burgess, 2007 ; Turner et Jagusz, 2001). Dans ces circonstances, les jeunes fugueurs devraient avoir un pouvoir décisionnel sur le choix de l'individu avec qui ils feront leur entretien de retour afin de favoriser leur collaboration et leur ouverture. Les pairs ayant des antécédents de fugue sont des modèles déterminants, mais trop souvent oubliés par l'équipe éducative, dont le soutien est perçu comme bénéfique par les jeunes fugueurs (Smeaton, 2013 a ; Smeaton, 2013 b ; Turner et Jagusz, 2001). Enfin, à moins d'une indication clinique contraire, lors du retour de fugue, le transfert du jeune de CR doit être à tout prix évité. Malheureusement, les organisations ont actuellement tendance à déplacer les jeunes fugueurs vers des milieux où la sécurité est accentuée afin d'assurer leur protection (Karam et Robert, 2013).

e. La recherche de sens et d'alternatives à la fugue

Les intervenants doivent garder en tête que la fugue peut être une réponse face à l'insatisfaction de certains besoins ou comme une stratégie d'adaptation pour laquelle la punition n'est pas à privilégier alors que la recherche de sens et d'une intervention adaptée à la situation l'est, comme mentionnée dans les significations de la fugue (Crosland et coll., 2018 ; Fredette et Plante, 2004 ; Gagnon et coll., 2014 ; Lebon, 2016 ; Karam et Robert, 2013 ; Taylor et coll., 2013). Cependant, l'adolescent a besoin d'accompagnement pour trouver des solutions alternatives et des moyens réalistes qui tiennent à la fois compte du cadre d'intervention, qui l'incitent à se mobiliser, qui satisfont les besoins exprimés par la fugue et qui l'amènent à collaborer avec l'équipe (Fredette et Plante, 2004 ; Gagnon et coll., 2014 ; Hamel et coll., 2012 ; INESSS, 2017 ; Malloch et Burgess, 2007). Ces éléments guident l'élaboration du plan d'intervention du jeune qui inclut également l'identification de services adaptés à sa situation (INESSS, 2017 ; Malloch et Burgess, 2007). Les moyens identifiés doivent être insérés à la programmation existante et promouvoir la capacité de résolution de problème et l'autonomie des jeunes (Lebon, 2016). En réalité, ces interventions semblent efficaces pour les jeunes qui fuguent occasionnellement, mais semblent de faible portée pour les jeunes qui s'inscrivent comme *fugueurs chroniques* alors que leur implication au sein d'une démarche de réadaptation ou d'un projet de vie demeure ardue et que les moyens et les services semblent peu efficaces (Gagnon et coll., 2014 ; Hamel et coll., 2012 ; INESSS, 2017).



Malheureusement, faute de recevoir une réponse satisfaisante à leurs besoins, certains continueront de fuguer et de prendre des risques lors de leurs fugues ce qui pourrait les mener vers une prise en charge par la LSJPA (Acoca, 1998).

f. Le milieu de vie substitut et la programmation clinique

Les recommandations soulignent que le MVS doit être un lieu accueillant, sécurisant, intéressant, propre, organisé par des règles claires, souples, expliquées, comprises et acceptées par les jeunes et dont les comportements positifs sont récompensés (Byrne, 2012 ; Fredette et Plante, 2004 ; Gagnon et coll., 2014 ; Taylor et coll., 2014). Les études qualitatives spécifient que les menaces ou les contraintes, dans le but de prévenir les fugues, sont trop punitives (Byrne, 2012 ; Taylor et coll., 2014). Afin de minimiser les risques de fugue, une prévention des frictions par une modélisation et une harmonisation des décisions du personnel où l'isolement et l'ennui des jeunes sont évités doit être mise en place (Fredette et Plante, 2004 ; Gagnon et coll., 2014 ; Taylor et coll., 2014). Enfin, les adolescents de l'étude de Byrne (2012) suggèrent de réduire le nombre de jeunes par groupe afin de diminuer les tensions et leur stress.

g. La programmation clinique

La programmation instaurée dans le MVS doit être variée, intéressante, favoriser la cohésion de groupe et le sentiment d'appartenance, respecter le besoin d'intimité des jeunes, leur permettre de prendre part aux décisions et à l'aménagement des lieux en plus de prévenir la fugue (Byrne, 2012 ; Fredette et Plante, 2004 ; Taylor et coll., 2014). Il existe plusieurs outils, de pratiques et d'interventions instaurées dans les établissements de réadaptation qui permettent de diminuer le risque de fugue en visant l'intégralité des difficultés comportementales dont la fugue fait partie plutôt que le phénomène unique de la fugue (INESSS, 2017). Dans l'étude d'Eisengart et ses collègues (2008), 10 % de la variance du taux de fugue s'expliquait par les programmes offerts dans les ressources d'hébergement. Cette statistique soutient l'importance de l'engagement du jeune dans sa réadaptation et son implication dans une programmation clinique qui réponde à ses besoins comme des facteurs de protection susceptibles de diminuer son risque de fugue par son investissement dans un projet de vie. En revanche, un jeune dont le projet de vie est absent, irréaliste ou incertain est plus à risque de fuguer, d'avoir des comportements problématiques et de se démobiliser en raison de l'insécurité engendrée par son avenir (INESSS, 2017).

### 3. Précision du projet académique

#### 3.1. Les objectifs du projet

Objectif principal	Objectifs spécifiques		
Informier et sensibiliser les intervenants et les éducateurs en matière de fugue chez les jeunes en réadaptation.	<b>1.</b> Outiller les intervenants et les éducateurs quant aux interventions visant la fugue des jeunes en réadaptation.	<b>2.</b> Décortiquer les rôles et les responsabilités respectifs de l'éducateur et de l'intervenant.	<b>3.</b> Informer les intervenants et les éducateurs quant aux ressources disponibles à Montréal pour les jeunes en fugue.

**Moyen :** Recueil des interventions recensées dans la littérature scientifique en matière de fugue chez les adolescents et les adolescentes placés en réadaptation en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse

**Critère :** Évaluation prérecueil et post-recueil de :

- L'efficacité perçue des intervenants et des éducateurs quant à l'utilité
- La capacité du recueil d'accroître leurs connaissances

Tableau 1. – (Objectifs du RSVA)

#### 3.2. L'outil clinique

Le projet académique reprend la thématique présentée au chapitre 2 et prend appui sur la question de recherche<sup>2</sup>, l'expérience dans le milieu de stage et la recension de la littérature scientifique qui ont permis de constater l'ampleur du phénomène et de connaître les recommandations des interventions privilégiées en matière de fugue chez les jeunes placés en réadaptation (INESSS, 2017). Les recommandations émises se résument au perfectionnement des savoirs et à la conscientisation des acteurs impliqués (intervenants, éducateurs, délégués jeunesse, etc.) auprès des jeunes qui fuguent ou à risque de le faire quant aux interventions à privilégier et aux ressources communautaires disponibles. De plus, la littérature scientifique souligne la de réduire l'écart persistant entre la théorie et l'application clinique (INESSS, 2018 ; Graham et coll., 2006 ; Hughes et Thomas, 2016 ; Kurtz et coll., 2000 ; Malloch et Burgess, 2007 ; Sturrock et Holmes, 2015 ; Taylor et coll., 2014). Enfin, dans le cadre du stage, plusieurs guides pratiques disponibles dans l'Intranet du CIUSSS du CSIM ont été épluchés dont la forme comporte

<sup>2</sup> La question de recherche présentée au chapitre 2 est la suivante : quelles sont les interventions déployées auprès des adolescents qui fuguent de leur placement en réadaptation ? ».

fréquemment plus d'une centaine de pages qui ne permettent pas à un éducateur ou à un intervenant de survoler rapidement l'information nécessaire pour pouvoir intervenir auprès d'un jeune en fugue.

*Le Recueil des interventions recensées dans la littérature scientifique en matière de fugue chez les adolescents et les adolescentes placés en réadaptation en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse* aborde spécifiquement certaines des recommandations suggérées afin de faciliter le passage de la théorie à la pratique. Ce recueil est un outil de transfert des connaissances destiné aux intervenants psychosociaux à l'AM ainsi qu'aux éducateurs de suivi des ressources de réadaptation qui interviennent auprès de jeunes hébergés en réadaptation ayant des antécédents de fugue ou à risque d'en commettre. En utilisant une approche de résolution de problèmes, ce document promeut le transfert de connaissances spécifiques au besoin du milieu et aux recommandations émises par la littérature scientifique (INSPQ, 2009). Finalement, l'intention était aussi d'adapter le volume de l'ouvrage à la réalité des intervenants et des éducateurs dont la lourde charge de travail affecte leur disponibilité à la consultation de la littérature scientifique. Pour ce faire, un recueil visuellement attrayant et relativement court, comparativement aux ressources existantes, est conçu sur le site internet *Canva* (<https://www.canva.com>) qui permet une création en ligne détaillée et artistique. Le recueil est inclus à l'annexe D du RSVA.

La section théorique est appuyée par les éléments incorporés dans la recension des écrits du RSVA. La majorité du recueil prend la forme d'infographies, réparties en thématiques et en concepts centraux afin de faciliter une compréhension intégrale de la fugue chez la clientèle cible. L'objectif principal est d'informer et de sensibiliser les lecteurs, soit les intervenants psychosociaux et les éducateurs de suivi impliqués auprès de cette clientèle dans l'intention de contribuer à leur compréhension du phénomène par l'enrichissement des connaissances théoriques et cliniques.

Le volet théorique débute avec une définition exhaustive de la fugue qui inclut à la fois le contexte légal et les articles de lois associés. Des tableaux statistiques, qui proviennent du *Portrait des fugueurs et des pratiques actuelles en matière de fugues auprès des jeunes hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation au Québec* (INESSS, 2017), illustrent la

prévalence de la fugue et circonscrivent le phénomène par des variables descriptives (fréquence et durée) caractérisant les fugues commises par les jeunes en réadaptation. La présentation des facteurs de protection suit celle des facteurs de risque. Ces derniers rappellent au lecteur les nombreuses vulnérabilités susceptibles de définir les adolescents à risque ou ayant des antécédents de fugue en plus de souligner les facteurs qui contribuent à protéger les jeunes (facteurs de protection). Les déclencheurs de la fugue, les stratégies de départ et les significations attribuées à la fugue sont détaillés donnent des repères aux intervenants et aux éducateurs quant à la prise de décision qui précède la fugue et les signes précurseurs alors que la compréhension du sens de la fugue permet d'orienter adéquatement les interventions postfuges. Une infographie des divers profils de jeunes qui fuguent regroupées en trois variables distinctives (fréquence annuelle, durée de leur fugue et retour) est, encore une fois, issue du portrait conçu par l'INESSS (2017) cité plus haut. En plus de ces typologies, l'exploitation sexuelle en contexte de fugue est abordée. Les objectifs sont de sensibiliser les éducateurs et les intervenants quant au profil distinctif des jeunes impliquées dans des activités d'exploitation sexuelle de ceux non impliqués quant aux motivations, au sens, aux déclencheurs et aux conséquences de leur fugue et de mettre en lumière l'importance dont les interventions soient différenciées en fonction des caractéristiques individuelles et contextuelles des jeunes. Les conséquences à court et à long terme sont présentées et renforcent la perspective selon laquelle les expériences de fugue s'accumulent au vécu expérientiel des jeunes en amplifiant leurs défis développementaux (Accoca, 1998 ; Hamel, 2017). La fugue est davantage le résultat de la répercussion des adversités antérieures que le résultat d'un évènement isolé. Par conséquent, ce volet théorique accroît les connaissances des acteurs impliqués auprès de la clientèle cible et remplit l'objectif principal du recueil.

Tout comme le volet théorique, le volet clinique s'inspire de la recension de la littérature scientifique. L'objectif de cette section est d'outiller les intervenants avec des interventions cliniques ciblées pour les adolescents placés en réadaptation qui fuguent de leur placement en espérant contribuer à leur efficacité et à la réduction du risque de fugue dans le futur. Les recommandations de la littérature scientifique suggèrent que les interventions soient différenciées en fonction du moment d'intervention (préfugue, lors de la fugue, postfugue) et de la trajectoire de fugue du jeune afin de maximiser son accompagnement et minimiser les risques subséquents de fugue. Ainsi, le recueil est divisé en fonction des trois moments identifiés afin de faciliter la

compréhension du lecteur. Les interventions préfuges visent la prévention de la fugue, alors que celles lors d'une fugue tendent à maintenir le contact avec l'adolescent et à assurer son retour dans les plus brefs délais. Les interventions postfuges visent à réduire le risque qu'une fugue resurviennne en optant pour des approches de réduction des méfaits et de résolution de problème centrées sur la signification de la fugue et la recherche d'alternatives. Les rôles et les responsabilités respectifs de l'éducateur de suivi et de l'intervenant psychosocial sont décomposés en fonction des tâches à effectuer afin d'augmenter l'efficacité de leur réponse lorsqu'une fugue survient (objectif spécifique). Pour ce faire, deux infographies sont créées. La première rassemble les rôles et les responsabilités spécifiques au départ et au retour de fugue quant aux particularités propres à la place d'hébergement du jeune en CR ou en FG. La deuxième décrit les situations dans lesquelles les intervenants psychosociaux deviennent responsables de la saisie de données lorsqu'une fugue survient. Conséquemment, cela a pour effet d'augmenter l'efficacité de la réponse à la fugue lorsqu'elle survient, d'éviter que le travail soit fait en double par l'intervenant psychosocial et l'éducateur de suivi et de mobiliser adéquatement les ressources humaines.

L'annexe du recueil propose entre autres un répertoire de guides pratiques, d'activités et d'outils cliniques destiné à la clientèle ciblée par le recueil. La majorité des outils provient du guide pratique conçu par l'INESSS (2017, bien que quelques-unes aient été ajoutées à la liste existante. De plus, sachant que faute de ressources disponibles, les jeunes s'exposent à une prise de risque accrue, une liste des ressources de la région de Montréal est proposée afin d'informer les jeunes, et les personnes qui ont leur responsabilité, afin qu'ils puissent combler leurs besoins de base [se loger, se nourrir, se vêtir, santé physique et psychologique] lorsqu'en fugue [objectif spécifique]. Cette section se veut aux risques encourus par les jeunes lors de fugues. En ce qui a trait aux acteurs impliqués, une meilleure connaissance des ressources leur permettra de guider les adolescents vers des ressources adaptées lorsqu'ils les contactent lors d'une fugue.

### **3.3.Le protocole d'évaluation**

Dans le cadre de ce RSVA, un protocole d'évaluation du recueil, élaboré en deux temps de mesure, se trouve à l'annexe E. Le premier temps vise l'évaluation des attentes et des besoins des intervenants psychosociaux de l'AM, des éducateurs de suivi des ressources de réadaptation ou tout autre acteur impliqué auprès des jeunes qui fuient des ressources de réadaptation quant aux thèmes et aux connaissances à prioriser au sein du recueil. Cette évaluation permet notamment d'appuyer le recueil sur la perception des acteurs impliqués auprès des jeunes fugueurs quant aux connaissances devant être acquises par rapport à cette problématique en répondant à l'objectif principal. Le deuxième temps sert à évaluer la perception de l'amélioration des connaissances des éducateurs et des intervenants par rapport à la problématique ciblée par le recueil, aux interventions et aux ressources [objectifs spécifiques]. La formule autorapportée permet de suivre l'évolution des lecteurs en comportant des énoncés évalués au moyen d'une échelle de Likert à quatre points. Cette échelle est un système d'évaluation qui permet la mesure de données subjectives comme la perception. Le choix d'une échelle à quatre points, plutôt qu'à cinq, évite que les réponses des participants suivent une courbe normale en se centralisant sur la réponse la plus neutre. Finalement, des questions ouvertes permettent de vérifier l'utilisation que les destinataires feront quant aux connaissances acquises grâce à l'outil en plus de comptabiliser ce qui a été le plus apprécié de ce qui pourrait être bonifié. Cette caractéristique permet que des ajustements soient faits en fonction des commentaires des utilisateurs afin que le recueil soit bonifié à l'image des besoins des destinataires. Par conséquent, l'évaluation post-recueil permet de mesurer l'efficacité perçue quant à l'élargissement des savoirs et son utilité.

## 4. Discussion et recommandations

### 4.1. Les obstacles

Certains obstacles ont complexifié la conception du RSVA et se rapportent au besoin clinique, à l'exposition du phénomène dans le milieu de stage, à l'accès aux outils cliniques et à la conciliation entre l'emploi, les exigences académiques et le stage.

Lors de l'identification du besoin clinique, l'équipe n'avait pas identifié au préalable un besoin pour lequel il serait pertinent de concevoir un outil clinique, contrairement à d'autres milieux qui proposent l'exploration d'un besoin spécifique soutenu par une intervention prédéterminée. Par conséquent, le mois d'observation a servi à examiner quelles problématiques touchent les adolescents placés en MVS et à questionner les intervenants, les éducateurs et les stagiaires quant aux besoins perçus dans le milieu. Encore une fois, l'insertion dans le milieu de stage et les recommandations émises dans la littérature scientifique ont permis de réaliser l'ampleur de l'enjeu de la fugue chez les adolescents et les adolescentes placés en réadaptation en guidant l'identification du besoin clinique vers lui.

La superviseure de stage avait uniquement la responsabilité d'un dossier au sein duquel le jeune présentait de multiples antécédents de fugue de son CR et où son risque de fugue était encore d'actualité compliquant ainsi l'observation du phénomène et l'identification des besoins cliniques. Cependant, elle a facilité la tâche en acceptant de prendre en charge un nouveau dossier dont le suivi concernait un adolescent ayant fugué à deux reprises de son FG. Le projet académique se voulant être un recueil qui rassemblerait à la fois les pratiques cliniques en plus de proposer un survol théorique, le souhait était qu'il réponde spécifiquement aux besoins des intervenants et des éducateurs impliqués auprès des jeunes déployant des comportements de fugue au sein de leur ressource d'hébergement. Dès lors, la démarche nécessaire pour déterminer leurs besoins quant aux connaissances du phénomène et aux interventions à privilégier a comporté plusieurs étapes. Premièrement, les intervenants de l'équipe, qui avaient des dossiers où la problématique de la fugue en ressource de réadaptation était active, ont été accompagnés lors des rencontres avec les jeunes afin d'obtenir un aperçu du phénomène, des méthodes d'intervention déployées et des besoins du milieu. Ainsi, la participation aux rencontres avec la conseillère clinique de l'équipe MVS et celles des MVS, auprès de l'équipe traitante (p. ex. : psychiatre, psychologue), de l'équipe du programme

jeunesse *Fugue, sexo et toxico*<sup>3</sup> ainsi que la participation aux midis-conférences offerts par l'Institut universitaire Jeunes en difficulté ont permis l'appropriation de la thématique et l'identification des besoins conceptuels et cliniques. Deuxièmement, l'équipe *MVS* a été questionnée individuellement afin que le recueil réponde aux besoins de la clientèle ciblée.

Le CIUSSS du CSIM est un vaste milieu qui comporte une plateforme en ligne, l'intranet, où une multitude d'outils et d'activités cliniques sont à la disposition des intervenants et des éducateurs. Cet espace virtuel compliquait la tâche d'offrir un projet académique original qui se distinguerait de ce qui est existant et à la portée de tous. Pour ce faire, il a fallu identifier les failles des outils existants portant sur la fugue afin d'ancrer la pertinence du projet académique au sein du milieu. La lecture des rapports et des guides a permis de constater que la majorité des outils comportaient une centaine de pages et que peu d'entre eux étaient spécifiques à la fugue chez les adolescents hébergés en réadaptation. Ce qui était initialement un obstacle s'est avéré à devenir un outil de travail à partir duquel il a été possible de spécifier la proposition et le mandat convenu en le limitant à la particularité des adolescents qui fuguent de leur placement en réadaptation et en excluant toutes autres formes de fugue et en ayant pour objectif de proposer une formule abrégée qui comporterait une vingtaine de pages.

La répartition du temps entre la rédaction du RSVA, la participation au stage et les contraintes personnelles liées à l'occupation d'un emploi simultanément aux études supérieures ont provoqué une difficulté à concevoir le projet académique en même temps que le stage d'intervention. Dès lors, la conception du recueil a été repoussée à la fin du stage. Bien que facilitant sur les plans organisationnels, ce choix résulte en une conception où les échanges avec l'équipe d'intervenants psychosociaux ont été limités ce qui aurait permis d'assurer que le recueil réponde à leurs besoins et qu'une évaluation informelle de la pratique soit faite parallèlement à son élaboration.

---

<sup>3</sup> Le programme jeunesse *Fugue, sexo et toxico* est un programme portant spécifiquement sur les interventions mises en place en matière de fugue chez les jeunes qui fuguent de leurs ressources de réadaptation du CIUSSS du CSIM.



#### **4.2. Les recommandations du projet**

Deux recommandations sont faites : la première permet de pallier en partie les obstacles rencontrés alors que la deuxième contribue à la validité de contenu du recueil. Premièrement, un temps aurait dû être accordé hebdomadairement à la conception du projet afin qu'il soit simultanément à la participation au stage. Cela aurait permis une évaluation constante et informelle de l'outil auprès de l'équipe d'intervenants en vue d'ajuster l'outil en conséquence. Cette façon de faire aurait été une occasion de proposer une première ébauche du recueil aux membres de l'équipe afin d'obtenir une rétroaction face aux changements à apporter afin que le recueil corresponde spécifiquement aux besoins des destinataires. Deuxièmement, la formule abrégée du RSVA a nécessité de faire des choix conceptuels. La lecture de la littérature scientifique et des recommandations provenant de la littérature grise a contribué au désir que la formule concise du RSVA soit élargie. Cela aurait entre autres permis entre autres l'intégration le profil distinctif des jeunes impliqués dans les gangs de rue aux côtés de l'exploitation sexuelle. Comme l'exploitation sexuelle, la concomitance de la fugue à l'appartenance à un groupe criminalisé nécessite que les interventions soient différenciées des autres cas de fugue. De plus, lors de l'élaboration du recueil, il aurait été intéressant que les jeunes soient sollicités afin que leurs perceptions quant aux motivations, aux significations, aux besoins répondus, aux déclencheurs et aux raisons sous-jacentes au retour à la ressource de placement soient mises en lumière. Cette prise en compte de leur subjectivité aurait permis de brosser un portrait nuancé du phénomène de la fugue qui intègre à la fois la perception des jeunes les commettant et les connaissances théoriques, majoritairement quantitatives. De plus, leur perception aurait pu être incluse au sein du protocole d'évaluation. Ceci aurait permis que les connaissances nécessaires à la conscientisation des intervenants et des éducateurs et les interventions à privilégier contribuent à une meilleure réponse aux besoins des jeunes fugueurs. Malheureusement, les limites du RSVA ne permettaient pas un tel projet.

### 4.3. Les forces du projet

Tel que mentionné aux chapitres 1 et 3, le projet académique propose un recueil sur les pratiques recommandées par la littérature scientifique en matière de fugue en réadaptation alors que la majorité des guides existants sont d'une centaine de pages et peu attrayant visuellement. De plus, la réalité en est une où les intervenants et les éducateurs impliqués auprès des jeunes ont une charge de travail immense qui ne facilite pas la lecture de longs recueils sur un sujet donné. Conséquemment, la forme abrégée, divertissante et visuelle du recueil de transfert des connaissances permet une lecture succincte et adaptée à la réalité des acteurs impliqués en contribuant à leurs connaissances théoriques et cliniques afin de favoriser leur compréhension du phénomène et l'efficacité des interventions déployées. Par ailleurs, la table des matières et les sections du recueil permettent de sélectionner l'information jugée pertinente afin d'abrégier la lecture.

Certains auteurs (Hughes et Thomas, 2016 ; Sturrock et Holmes, 2015) soulèvent une disparité entre ce qui est proposé par la littérature scientifique et ce qui est réellement appliqué dans la pratique en matière de fugue. En ayant une visée à la fois théorique et clinique, l'outil facilite l'intégration des concepts théoriques aux pratiques cliniques recommandées. Les éléments conceptuels décrits dans la section théorique sont repris par des interventions concrètes pouvant être appliquées en fonction de trois moments : pré-fugue, fugue, post-fugue. Également, le recueil propose des infographies qui décortiquent les responsabilités des intervenants psychosociaux et des éducateurs de suivi pour éviter que les démarques soient faites en double et qu'une perte de temps s'ensuive. Enfin, le recueil va au-delà de la simple description des concepts et des interventions recommandées en proposant un aide-mémoire des ressources, de la région montréalaise, pouvant répondre aux besoins (se loger, se nourrir, santé physique et psychologique, se vêtir) d'un jeune en fugue. Celui-ci contribue à minimiser la prise de risque des jeunes en fugue, qui représente à elle seule la majorité des conséquences à court terme d'une fugue, et ainsi, à favoriser la protection du jeune. De plus, un répertoire des guides pratiques, des activités et des outils cliniques en matière de fugue est proposé en annexe du recueil afin d'outiller davantage les intervenants et les éducateurs qui en verraient la nécessité.

## 5. Réflexion critique sur la profession

Dans le cadre du stage, le contact privilégié auprès d'adolescents qui fuguent de leur placement en réadaptation ainsi que les connaissances acquises à travers la littérature scientifique ont suscité des réflexions quant à la reconnaissance des criminologues à la DPJ, l'intégration de la théorie à la pratique et la structure organisationnelle instaurée dans les CR.

Considérant les actes réservés au code déontologique des criminologues du Québec, qui incluent notamment l'évaluation des facteurs de risque et des besoins psychosociaux d'un adolescent dans le cadre d'une décision au tribunal de la jeunesse en vertu de la LSJPA ou d'un enfant lors d'une décision de la DPJ, il est surprenant de constater que l'attribution des rôles et des tâches au sein de la DPJ ne tiennent pas compte de leur expertise (Code de déontologie de l'OPCQ). À titre d'exemple, lorsqu'il est question d'évaluation du risque, il revient à l'éducateur de la ressource d'hébergement, et non à l'intervenant psychosocial qui peut être un criminologue, de procéder à l'évaluation du sujet. Cette façon de faire est en accord avec les mandats des éducateurs de suivi chargés de veiller à la sécurité d'un jeune en réadaptation alors que l'intervenant psychosocial veille à sa protection. Des discussions avec les éducateurs, dont la responsable du programme jeunesse *Fugue, sexo et toxico* du CIUSSS du CSIM, ont permis de réaliser que certains portent cette responsabilité d'évaluateur sans connaître leur existence, les balises pour les administrer ou sans avoir les connaissances pour les interpréter. Par conséquent, il serait bénéfique que les dossiers octroyés aux intervenants de la DPJ tiennent compte des expertises spécifiques acquises par des formations qui diffèrent et dont les forces respectives pourraient être mises à contribution. Dans cette logique, les criminologues pourraient se voir attribuer les dossiers de jeunes contrevenants pris en charge en vertu de la LSJPA ou de jeunes dont la présence de facteurs de risque est susceptible de les mener vers une trajectoire délinquante.

En matière de fugue chez les adolescents placés en réadaptation, la collaboration avec les partenaires cliniques, mais également avec les éducateurs de suivi et les intervenants psychosociaux est un atout considérable. Les acteurs impliqués auprès des jeunes, dont les approches cliniques, les courants idéologiques et les savoirs diffèrent, influencent le choix des interventions offertes au sein de l'offre de services de la DPJ. Celles-ci dépendent intimement de la qualité de la collaboration et du contexte légal qui balisent les aspects déterminants des mandats

de protection et de sécurité. Ainsi, le partenariat qui lie l'éducateur à l'intervenant psychosocial est essentiel. Cependant, il arrive que l'identité professionnelle et la capacité d'adaptation de chacun créent des discordances qui nuisent à l'efficacité des interventions en matière de fugue. L'expérience de stage a permis l'exposition à des situations où les interactions entre les acteurs impliqués auprès des jeunes en fugue ou à risque de fuguer étaient complexifiées par la volonté de chacun de respecter leurs mandats de protection (intervenant psychosocial) ou de sécurité (délégué jeunesse).

Par exemple, le cas d'un jeune de 17 ans, soumis à une ordonnance de probation en vertu de la LSJPA permet de l'illustrer. Hébergé en CR, il commet des évasions répétées de la ressource de placement pour se rendre dans une famille ayant accepté de l'accueillir à sa majorité. Plusieurs rencontres cliniques rassemblant les acteurs impliqués auprès du jeune ont eu lieu afin de se positionner quant aux interventions à privilégier notamment en ce qui a trait ses absences répétées du CR. Cette décision dépendait étroitement des mandats de protection et de sécurité qui balisent les rôles différenciant l'intervenant psychosocial du délégué jeunesse. Soupçonnant que le jeune était potentiellement impliqué dans des activités criminelles, sans pourtant en avoir la preuve, le délégué jeunesse souhaitait opter pour une intervention dans laquelle toutes absences du jeune seraient signalées à la police ainsi que considérées comme des évasions et donc, des bris à ses conditions de probation. Dans une visée préventive à la trajectoire délinquante, il espérait qu'un juge ordonne une peine sous la LSJPA, pendant qu'il était encore mineur, afin de prévenir l'insertion du jeune dans une criminalité qui l'amènerait éventuellement à purger une peine aux adultes. En revanche, l'intervenante psychosociale, appuyée par le chef de service, affirmait qu'on ne pouvait qualifier ces absences d'évasions puisque le lieu d'évasion était connu de l'équipe éducative et jugé sécurisant pour l'adolescent. Fuyant le CR pour se réfugier chez une famille avec qui il avait su créer l'un des rares liens présents dans sa vie, elle considérait que la dénonciation des évasions aux policiers contribuerait à rompre le lien établi entre lui et la famille de même que l'unique filet de sécurité du jeune. Devant la complexité du cas clinique et les répercussions des décisions devant être prises, l'équipe du programme jeunesse *Fugue, sexo et toxico* a été contactée. Le constat a été de favoriser une intervention qui réponde aux besoins du jeune en l'individualisant à sa situation.

Ce simple exemple permet d'illustrer la complexité des cas où la fugue (ou l'évasion dans ce cas-ci) est présente et la multiplicité des enjeux qui la caractérisent. De plus, il réitère l'importance qu'il y ait une collaboration, entre les acteurs impliqués auprès de ces jeunes, où une certaine flexibilité de chacun permette que des compromis soient faits en faveur d'une réponse aux besoins individuels des jeunes. Cet exemple est également une démonstration du chevauchement des rôles des intervenants et des éducateurs où leur degré de compréhension et de différenciation peut contribuer à complexifier l'intervention en matière de fugue. Enfin, il souligne la dualité qui oppose les mandats de protection et de sécurité et comment la réadaptation des jeunes peut se confronter aux objectifs visant la protection du public lorsqu'il est question de jeunes contrevenants.

L'exposition au milieu de stage et à la littérature scientifique sur le sujet permet la constatation selon laquelle l'intégration de la théorie se heurte aux limites de la pratique. La littérature scientifique et grise fait de l'alliance thérapeutique l'une des prémisses d'une intervention réussie en matière de fugue (Biehal et Wade, 2002 ; Byrne, 2012 ; Lebon, 2016). Cependant, l'insertion dans ce milieu a permis de réaliser que cette alliance thérapeutique s'opposait parfois aux croyances des intervenants et des éducateurs pour qui son établissement était impossible lorsqu'ils sont dans une position d'autorité par rapport aux jeunes. Dans le cadre du stage, certains acteurs impliqués auprès de jeunes susceptibles de fuguer n'ont pas privilégié l'établissement de cette relation bien qu'ils étaient en mesure de reconnaître son absence entre le jeune et eux. À titre d'exemple, il est arrivé que cette absence soit constatée, autant par le jeune que par son éducateur, et que l'alliance s'envenime par une consommation du jeune servant à éviter toute interaction avec son éducateur et préservant une distance cognitive et émotionnelle qui le protégeait des confrontations. Bien qu'un changement d'éducateur ait été proposé, celui-ci a été interprété comme un caprice et non comme une priorité clinique susceptible d'affilier le jeune à son milieu de vie. Pour l'éducateur, cette distance et la répétition de comportements perturbateurs ont contribué à l'absence d'une intervention empathique qui aurait potentiellement permis une compréhension de sa situation et l'ouverture du jeune à son égard. Conséquemment, une méfiance réciproque, entre le jeune et l'éducateur, s'est installée où l'établissement d'une relation thérapeutique était désormais impossible. Évidemment, plusieurs facteurs entrent en jeu lorsqu'il est question de l'établissement d'une alliance, mais sans la conviction qu'elle peut exister, il est

peu probable que les acteurs impliqués auprès de ces jeunes la priorisent contribuant à augmenter les risques de désaffiliation des fugueurs à leur ressource d'hébergement. Pour conclure, un texte de Lebon (1984 cité dans Capul et Lemay, 2019) montre l'importance de l'alliance thérapeutique au sein des relations entre les jeunes et leur éducateur et le pouvoir qu'elle a :

« Révolutionnaire elle l'est aussi en rappelant à tous que le sujet est au cœur de toute intervention, que tous ses gestes, ses paroles, ses silences constituent un langage et qu'écouter ce langage et lui permettre d'exister c'est favoriser la création d'une identité, l'émergence d'une autonomie. Permettre ce langage c'est partager la vie quotidienne du sujet et créer à longueur de journée les conditions d'actualisation du meilleur qui est en lui » (p.182).

De plus, nombreux sont les auteurs (Biehal et Wade, 2000 ; Bowden et coll., 2018 ; Couture et coll., 2018 ; Finkelstein et coll., 2004 ; Fredette et Plante, 2004 ; Kerr et Finlay, 2006) qui considèrent la fugue comme une insatisfaction à des besoins développementaux propres à l'adolescence. Dans les faits, certains besoins peuvent difficilement être satisfaits parce qu'ils sont parfois fondés sur des attentes irréalistes à l'égard des figures parentales ou sur une difficulté à accepter la réalité de leur placement jusqu'à la majorité. Dans le cadre du stage, plusieurs jeunes réagissaient à la décision de placement. Bien que cette décision soit le résultat d'un désir de protéger et d'assurer leur développement, l'impuissance des jeunes face à elle peut contribuer aux frustrations à l'égard de la ressource, au peu de mobilisation dont ils feront preuve et à l'opposition à l'équipe éducative. Par exemple, le cas d'un jeune, dont le placement précédait de la négligence maternelle ainsi que l'exposition à de la violence conjugale, relate une circonstance où le vécu individuel influence la frustration du jeune à l'égard de son placement. Même une fois séparé de sa famille, le jeune continue de subir son influence (Bowden et Lambie, 2015 ; English et English, 1999 ; Taylor et coll., 2013 ; Sunseri, 2003). Son placement mettait en évidence une réalité qui lui était difficile à accepter et dont l'ambivalence omniprésente opposait la colère ressentie par le jeune pour le manque de mobilisation maternelle subséquente à la décision de placement et le besoin viscéral d'amour maternel. La répétition des fugues traduisait un mal-être généralisé à plusieurs sphères de fonctionnement (scolaire, milieu de vie, consommation, relations interpersonnelles) où la fugue était une occasion de fuir la réalité de son placement et les conséquences qui en découlent. Sans savoir où il irait et refusant toute aide proposée, il fuguait « la source de tous ses malheurs » parce qu'il lui était plus facile d'accuser le placement que de faire porter la responsabilité à sa mère. Au sein de la balance des coûts et des bénéfices associés à l'acceptation de sa situation, uniquement les coûts étaient envisagés par le jeune. La fugue était seulement une solution temporaire jusqu'à

ce qu'un retour vers la figure maternelle soit possible. Il est difficile de concevoir comment un MVS et des interventions permettraient de combler ce besoin d'affiliation, d'être soutenu et d'être aimé par sa figure maternelle. Le stage a permis une prise de conscience selon laquelle l'équipe éducative et la structure des ressources de réadaptation sont, à elles seules, incapables de combler la multiplicité et la complexité des besoins répondus par la fugue. Bien qu'un des argumentaires présentés par les intervenants soit le sentiment de sécurité préconisé par l'encadrement offert en réadaptation, aussi sécurisantes les ressources de réadaptation puissent l'être pour certains, cette structure est insuffisante pour répondre aux besoins liés aux figures parentales, à leur affection et leur proximité que les jeunes requièrent. Faute de pouvoir y répondre, certains les recherchent désespérément par d'autres moyens dont la fugue est un parmi tant d'autres.

Ce bref passage à la DPJ a permis une exposition à différents CR, dont ceux de Rivière-des-Prairies, du Mont-Saint-Antoine et de Notre-Dame-du-Laus. Les portes barrées menant à la rencontre du jeune, la froideur, la rigidité, l'austérité et le manque d'individualisation semblent peut correspondre au milieu de vie chaleureux et accueillant décrit comme un facteur de protection de la fugue et m'ont fait douter de leur réelle capacité à favoriser le développement, même minimal, des jeunes (Byrne, 2012 ; Taylor et coll., 2014). De plus, les pratiques réadaptatives s'appuient largement sur des interventions de groupe. Lorsqu'un jeune déroge du groupe ou met à risque sa cohésion avec son attitude, ses croyances, ses émotions ou ses comportements, il est mis en retrait. En gardant en tête que ces jeunes ont des carences socioaffectives qui impliquent des difficultés émotionnelles liées à leur reconnaissance et leur régulation en plus d'enjeux parfois liés à la résolution de problème, l'utilisation excessive du retrait est discutable. Le retrait suppose qu'ils doivent apprendre seuls à gérer leurs émotions, leurs cognitions et leurs comportements plutôt que les accompagner dans cet apprentissage. Enfin, dans les cas où les comportements persistent ou s'intensifient, le type d'encadrement offert est bien souvent renforcé et inclut parfois de rediriger le jeune vers une autre ressource est mesure de l'offrir (Karam et Robert, 2013). Cependant, lors d'un retour de fugue, ces changements ne sont pas à privilégier puisqu'ils laissent peu de chances aux jeunes de développer des relations significatives avec l'équipe éducative et peuvent contribuer à la perte de repères du jeune ainsi qu'à la désaffiliation qui s'ensuit (Lebon, 2016). Comme plusieurs l'ont proposé (Biehal et Wade, 2000 ; Finkelstein et coll., 2004 ; Fredette et Plante, 2004 ; Lebon, 2016), il est de mon avis que les exigences face à ses jeunes passent outre leurs carences

socioaffectives et excède ce qui est attendu d'adolescents évoluant dans des environnements normatifs.

Malgré cette critique plutôt pessimiste à l'endroit du système de la protection de la jeunesse et certaines situations ayant lieu au sein de celle-ci, je tiens tout de même à souligner le travail extraordinaire des éducateurs et des intervenants. Malgré les exigences et l'état du milieu, qui entraînent une charge de travail immense et parfois une discontinuité dans la continuité des services et des interventions offertes en raison du grand roulement d'éducateurs et d'intervenants, ceux-ci contribuent à faire une différence dans le quotidien partagé avec les enfants et les adolescents en réadaptation.



## **6. Identité professionnelle**

Les moments de supervisions ainsi que l'ouverture et la confiance témoignées par la superviseure ont permis l'espace nécessaire pour observer, expérimenter, découvrir, mais également pour développer ma curiosité, mon savoir-faire et mon savoir-être. Alimentée par les discussions théoriques et cliniques sur nos visions communes et distinctives du métier et des interventions, j'y ai découvert ma couleur d'intervenante.

Ce stage à la DPJ, majoritairement auprès d'adolescents, m'a permis de confirmer mon coup de cœur pour cette clientèle dont la vulnérabilité, le caractère transitionnel qui caractérise la période développementale qu'est l'adolescence, les enjeux qui l'accompagnent et l'existentialisme des crises me touchent profondément et alimentent mon désir de leur venir en aide. En raison de l'hétérogénéité de la clientèle au sein de laquelle le vécu expérientiel et les problématiques sous-jacentes s'additionnent et se multiplient de façon unique, j'y ai découvert un souci pour l'adaptation de mon approche et de mes interventions à l'hétérogénéité de chacun. Le but est de leur donner une voix où leurs besoins et leur vécu expérientiel sont entendus et validés permettant une reconstruction des dynamiques interactionnelles et une réhabilitation des enjeux socioaffectifs. Au sein du stage, l'objectif était de connecter avec ces adolescents pour, ultimement, intervenir dans un contexte favorisé par une alliance thérapeutique alors que je la vois comme la clé de l'intervention : celle qui abaisse les résistances et les défenses pour laisser place à l'humain derrière l'adversité et les blessures invisibles, l'humain derrière les comportements problématiques, l'humain derrière la méfiance. Cette même alliance est une occasion d'actualiser l'existence de relations signifiantes que les jeunes ont parfois perdues de vue en déconstruisant leurs croyances pour rebâtir des portes qui permettent à l'individu de les ouvrir et d'accepter l'aide offerte. Je m'investis auprès de la clientèle habitée par la certitude qu'une approche individualisée et une relation thérapeutique bienveillante permettent à l'individu de retrouver confiance en lui et en ses capacités pour ultimement le faire cheminer vers une trajectoire prosociale. Il m'est inconcevable de m'imaginer exercer ce métier sans cette conviction indéniable de la capacité d'adaptation, de changements et de réhabilitation des individus.

## 7. Conclusion

Le phénomène des adolescents hébergés en réadaptation qui fuguent de leur placement incorpore en son sein des histoires individuelles où la maltraitance est quotidienne les prédisposant à des difficultés psychologiques, scolaires, émotionnelles et comportementales, où le nombre de placements contribue à leur instabilité et où les besoins développementaux de l'adolescence liés à la liberté, l'autonomie et l'expérimentation augmentent la propension à la fugue (Biehal et Wade, 2000 ; Courtney et Zinn, 2009 ; English et English, 1999 ; Fredette et Plante, 2004 ; Lin, 2012 ; Martinez, 2006 ; Robert et coll., 2009 ; Thompson et Pollio, 2006). Motivées par des émotions intenses, des conflits interpersonnels, une révolte contre l'autorité ou le besoin de vérifier si « l'herbe est plus verte ailleurs », dépendamment des situations individuelles, les fugues des jeunes placés en vertu de la LPJ peuvent être considérées comme des troubles de comportement sévères, des stratégies d'adaptation ou une réponse à des besoins fondamentaux et sont caractéristiques de l'adolescence (Crosland et coll., 2018 ; Courtney et Zinn, 2009 ; Hamel, 2012 ; Karam et Robert, 2013 ; MSSS, 2018 b ; Taylor et coll., 2013). Plusieurs variables (genre, fréquence annuelle, durée de la plus longue fugue et retour à la ressource d'hébergement) permettent de distinguer les fugueurs chroniques des jeunes qui fuguent à une seule reprise, de ceux qui sont rapidement interceptés par les policiers ou pour qui les fugues représentent davantage des retards à des sorties autorisées (INESSS, 2017). Cette différenciation souligne aussi l'importance de distinguer les fugueurs chroniques des jeunes dont les fugues sont liées à des activités d'exploitation sexuelle alors que les motivations, la signification et la prise de risque se distinguent (MSSS, 2018 b). Dans tous les cas, les fugues sont dangereuses et s'accompagnent fréquemment d'une prise de risque susceptible de contribuer à la perte du filet de sécurité du jeune et à son intégration dans la marginalité (Biehal et Wade, 1999). Compte tenu de la complexité de leur profil clinique, la création d'un lien de confiance entre l'éducateur et le jeune permet à ce dernier de se confier, d'être vu et entendu en plus d'offrir un point de repère sur qui il peut compter lors de moments critiques où l'envie de fuguer s'impose (Bowden et coll., 2018 ; Fredette et Plante, 2004 ; Hamel et coll., 2012 ; Lebon, 2016 ; Robert et coll., 2009). De plus, la collaboration avec les partenaires et la mise en place d'une programmation et d'un milieu de vie qui favorisent la cohésion des équipes éducatives et des jeunes sont des alliés indispensables dans la prévention de la fugue et de sa répétition auprès de cette clientèle (Eisengart et coll., 2008 ; INESSS, 2017 ; Robert et coll., 2009).

L'exposition au milieu dans le cadre du stage et la lecture de la littérature scientifique sur le sujet ont nourri de nombreuses réflexions quant au rôle des criminologues dans l'évaluation du risque de fugue ou par rapport à la discordance observée de l'intégration de la théorie à la pratique en matière de fugue. Cette discordance se heurte parfois aux différentes croyances, approches et philosophies des intervenants du milieu notamment en ce qui a trait l'alliance thérapeutique et la satisfaction des besoins des jeunes en fugue. Occasionnellement, la collaboration entre les acteurs impliqués auprès des jeunes était discutable alors que l'efficacité des interventions en matière de fugue dépend largement d'elle. Finalement, la structure, caractérisée par une rigidité et un manque d'individualisation des interventions, même des CR nourrissent certains doutes quant à leur capacité à favoriser le développement et la réadaptation des jeunes hébergés. Subséquemment, ces réflexions, combinées à la prise de conscience subséquente à la recension de la littérature scientifique, ont entretenu le souhait de créer un outil clinique qui réitérerait l'importance de l'alliance thérapeutique, de la collaboration et de l'individualisation des interventions, qui décortiquerait le rôle des acteurs impliqués et qui les conscientiserait à la problématique de la fugue et à ses enjeux concomitants (p. ex. : consommation, exploitation sexuelle, délinquance). Le but était de contribuer à l'efficacité de l'intervention en matière de fugue chez les adolescents placés en réadaptation. Dès lors, le recueil, conçu dans le cadre du RSVA, se démarque par une formule relativement abrégée, comparativement à ce qui est actuellement proposé, captivante et de transfert des connaissances.

À la lumière des connaissances et des interventions en matière de fugue chez les adolescents hébergés en réadaptation et des inadéquations qui persistent entre l'intégration de la théorie à la pratique, il serait intéressant que les futures études, par un devis qualitatif, se penchent sur la perception des jeunes quant à la satisfaction des besoins répondus par la fugue. De plus, les études qui portent sur l'efficacité des interventions en matière de fugue sont rares. Il serait utile que d'autres études se penchent sur la question afin de mesurer si les interventions actuelles mises en place dans les CR québécois le sont. Enfin, bien que les jeunes présentent des facteurs de risque déterminants à la fugue et que Ste-Marie (2019) ait conçu et validée en collaboration avec le CIUSSS de la Montérégie-Est, et de Laval ainsi que le CIUSSS du CSIM une évaluation du risque de fugue, aucune évaluation n'est intégrée à la pratique au sein du CIUSSS du CSIM. Pourtant, l'évaluation du risque de fugue est cruciale d'autant plus lorsque la prise de risque encourue comptabilise à elle seule la majorité des conséquences à court terme de la fugue.

## 8. Références bibliographiques

- Acoca, L. (1998). Outside/inside : The violation of American girls at home, on the streets, and in the juvenile justice system. *Crime & Delinquency*, 44(4), 561-589. <https://doi.org/10.1177/0011128798044004006>
- Andrews, D. A., & Bonta, J. (2010). Rehabilitating criminal justice policy and practice. *Psychology, Public Policy, and Law*, 16(1), 39–55. <https://doi.org/10.1037/a0018362>
- Attar-Schwartz, S. (2013). Runaway behavior among adolescents in residential care: The role of personal characteristics, victimization experiences while in care, social climate, and institutional factors. *Children and Youth Services Review*, 35(2), 258-267. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2012.11.005>
- Baker, A. J. L., McKay, M. M., Lynn, C. J., Schlange, H., et Auville, A. (2003). Recidivism at a shelter for adolescents : First-time versus repeat runaways. *National Association of Social Workers*, 27, 84–93. <https://doi.org/10.1093/swr/27.2.84>
- Biehal, N., et Wade, J. (1999). Taking a chance? The risks associated with going missing from substitute care. *Child Abuse Review*, 8(6),366-376. [https://doi.org/10.1002/\(SICI\)1099-0852\(199911/12\)8:6<366::AID-CAR582>3.0.CO;2-G](https://doi.org/10.1002/(SICI)1099-0852(199911/12)8:6<366::AID-CAR582>3.0.CO;2-G)
- Biehal, N., et Wade, J. (2000). Going missing from residential and foster care: Linking biographies and contexts. *British journal of social work*, 30(2), 211-225. <https://doi.org/10.1093/bjsw/30.2.211>
- Bronfenbrenner, U. (1979). *The Ecology of Human Development: Experiments by Nature and Design*, Cambridge. Harvard University Press.
- Boyer, T. W. (2006). The development of risk-taking: A multi-perspective review. *Developmental review*, 26(3), 291-345. <https://doi.org/10.1016/j.dr.2006.05.002>
- Bowden, F., et Lambie, I. (2015). What makes youth run or stay? A review of the literature on absconding. *Aggression and violent behavior*, 25, 266-279. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2015.09.005>
- Bowden, F., Lambie, I., et Willis, G. (2018). Road runners: Why youth abscond from out-of-home care in New Zealand. *Children and Youth Services Review*, 94, 535-544. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2018.08.032>
- Brisson, P. (1997). L'approche de réduction des méfaits : Sources, situation, pratiques. Gouvernement du Québec. Comité permanent de lutte à la toxicomanie. Repéré à [https://www.cqld.ca/app/uploads/2016/12/approche-reduction-mefaits-sources-situation—pratiques\\_dec-1997.pdf](https://www.cqld.ca/app/uploads/2016/12/approche-reduction-mefaits-sources-situation—pratiques_dec-1997.pdf)

- Burford, M. L., Nugent, W. R., et Wodarski, J. (2008). Mentoring and Other Adult Involvement with Juveniles in Treatment: Do They Decrease the Probability of Elopement?. *Residential Treatment For Children & Youth*, 23(1-2), 107-119. [https://doi.org/10.1300/J007v23n01\\_08](https://doi.org/10.1300/J007v23n01_08)
- Byrne, A. M. (2012). Children and Youth Who Run Away from Substitute Care: A Qualitative and Quantitative Analysis. University of Ottawa (Canada). Repéré à <https://www.semanticscholar.org/paper/Children-and-Youth-Who-Run-Away-from-Substitute-A-Byrne/cb1bdd9aa377eb630b71efb9712114e683ff0050>
- Capul, M. et Lemay, M. (2019). Chapitre V. La relation éducative. Dans : P. Gaberan, *De l'éducation spécialisée : Ses enjeux, son actualité et sa place dans le travail social* (pp. 165 —201). Toulouse : Érès. <https://doi.org/10.3917/eres.capul.2019.01.0165>
- Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches (2016). Offre de service — Direction de la protection de la jeunesse. Repéré à [https://www.ciassca.com/clients/CISSSCA/Services\\_offerts/Famille\\_enfance\\_jeunesse/Offre\\_de\\_service\\_de\\_la\\_DPJ.pdf](https://www.ciassca.com/clients/CISSSCA/Services_offerts/Famille_enfance_jeunesse/Offre_de_service_de_la_DPJ.pdf)
- Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (2018). *Services d'application des mesures* Repéré à <https://ciass-outaouais.gouv.qc.ca/obtenir-un-service/obtenir-des-services-pour-les-jeunes-et-leur-famille/faire-un-signalement-a-la-direction-de-la-protection-de-la-jeunesse-dpj/service-dapplication-des-mesures/>
- Centre jeunesse de la Montérégie (2010). Guide d'accompagnement et d'intervention en regard de la fugue. Repéré à <https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2326467>
- Clark, H. B., Crosland, K. A., Geller, D., Cripe, M., Kenney, T., Neff, B., et Dunlap, G. (2008). A functional approach to reducing runaway behavior and stabilizing placements for adolescents in foster care. *Research on Social Work Practice*, 18, 429-441. <https://doi.org/10.1177/1049731508314265>
- Courtney, M. E., Skyles, A., Miranda, G., Zinn, A., Howard, E., et Goerge, R. M. (2005). Youth who run away from out-of-home care. *Chicago, IL : Chapin Hall at the University of Chicago*. <https://doi.org/http://www.chapinhall.org/research/report/youth-who-run-away-substitut—care>
- Courtney, M. E., et Zinn, A. (2009). Predictors of running away from out-of-home care. *Children and Youth Services Review*, 31(12), 1298-1306. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2009.06.003>
- Couture, S., Daviault, A. et Laurendeau, M., (2018). La fugue en centre de réadaptation : une autre manifestation d'une tendance à la prise de risque. *Défi jeunesse*, 24 (2), 64. Repéré à <https://images.sdm.qc.ca/fichiers/Public/2018/B876363.pdf>

- Couvrette, A., Paquette, G., Turcotte, M., et de la Capitale-Nationale, C. I. U. S. S. S. (2016). La face cachée de la prostitution : une étude des conséquences de la prostitution sur le développement et le bien-être des filles et des femmes. Repéré à <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Rapport-scientifique-prostitution-2016.pdf>
- Crosland, K., Joseph, R., Slattery, L., Hodges, S., et Dunlap, G. (2018). Why youth run: Assessing run function to stabilize foster care placement. *Children and Youth Services Review*, 85, 35-42. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2017.12.002>
- Cusick, L. (2002). Youth prostitution: A literature review. *Child Abuse Review: Journal of the British Association for the Study and Prevention of Child Abuse and Neglect*, 11(4), 230-251. <https://doi.org/10.1002/car.743>
- Directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux (2020). Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/des directeurs provinciaux 2020 : plus forts ensemble !. Repéré à [https://www.ciiss-bsl.gouv.qc.ca/sites/default/files/fichier/bilan\\_dpj\\_2020\\_version\\_web.pdf](https://www.ciiss-bsl.gouv.qc.ca/sites/default/files/fichier/bilan_dpj_2020_version_web.pdf)
- Directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux (2021). Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/des directeurs provinciaux 2021 : Les enfants, notre priorité !. Repéré à [https://santemonteregie.qc.ca/sites/default/files/2021/09/bilan\\_dpj\\_2021\\_0.pdf](https://santemonteregie.qc.ca/sites/default/files/2021/09/bilan_dpj_2021_0.pdf)
- Directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux (2022). Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/des directeurs provinciaux 2022 : J'aimerais vous dire ! . [https://ciiss-ouataouais.gouv.qc.ca/wpcontent/uploads/2022/06/Bilan2022final\\_numerique-1.pdf](https://ciiss-ouataouais.gouv.qc.ca/wpcontent/uploads/2022/06/Bilan2022final_numerique-1.pdf)
- Direction des services aux jeunes et aux familles du ministère de la Santé et des Services sociaux (2018). Le plan d'action : Les fugues en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation : prévenir et mieux intervenir. Repéré à <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-839-02W.pdf>
- Eisengart, J., Martinovich, Z., et Lyons, J. S. (2008). Discharge due to running away from residential treatment: Youth and setting effects. *Residential Treatment for Children & Youth*, 24(4), 327-343. <https://doi.org/10.1080/08865710802174418>
- English, N. D., et English, L. M. (1999). A proactive approach to youth who run. *Child abuse & neglect*, 23 (7), 693-698. [https://doi.org/10.1016/S0145-2134\(99\)00037-X](https://doi.org/10.1016/S0145-2134(99)00037-X)
- Fasulo, S. J., Cross, T. P., Mosley, P., et Leavey, J. (2002). Adolescent runaway behavior in specialized foster care. *Children and Youth Services Review*, 24(8), 623-640. [https://doi.org/10.1016/S0190-7409\(02\)00211-6](https://doi.org/10.1016/S0190-7409(02)00211-6)
- Finkelstein, M., Wamsley, M., Currie, D., et Miranda, D. (2004). Youth who chronically AWOL from foster care: Why they run, where they go, and what can be done. Vera Institute of Justice : NYC Administration for Children's Services.

- Fredette, C. et Plante, D. (2004). Le phénomène de la fugue à l'adolescence : guide d'accompagnement et d'intervention. Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire. Repéré à <http://www.santecom.qc.ca/Bibliothequevirtuelle/santecom/35567000051489.pdf>
- Gendreau, G. (2001). *Jeunes en difficulté et intervention psychoéducative*. Éditions Sciences et Culture.
- Gouvernement du Québec (28 avril 2022). Définition de l'exploitation sexuelle. <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/exploitation-sexuelle>
- Graham, Logan, Harrison, Straus, Tetroe, Caswell, Robinson (2006). « Lost in knowledge translation : Time for a map? », *Journal of Continuing Education in the Health Professions*, 26 (1). <https://doi.org/10.1002/chp.47>
- Greene, J. M., Ennett, S. T., et Ringwalt, C. L. (1999). Prevalence and correlates of survival sex among runaway and homeless youth. *American journal of public health*, 89(9), 1406-1409. <https://doi.org/10.2105/AJPH.89.9.1406>
- Guest, K. M., Baker, A. J. L., et Storaasli, R. (2008). The problem of adolescent awol from a residential treatment center. *Residential Treatment For Children et Youth*, 25, 289-305. <https://doi.org/10.1080/08865710802533431>
- Hamel, S. (2017). La problématique des mineurs en fugue : une question de protection ou de développement?. *Criminologie*, 50 (2), 73-93. <https://doi.org/10.7202/1041699ar>
- Hamel, S., Flamand, S., Di Tirro, A., Courschesne, A., Crête, C., et Crépeau-Fernandez, S. (2012). Rejoindre les mineurs en fugues dans la rue : une responsabilité commune en protection de l'enfance. Centre national de prévention du crime. Repéré à [https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/prevention/colloque/2008/atelier8\\_rejoindre\\_mineurs\\_fugue\\_partie2.pdf](https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/police/prevention/colloque/2008/atelier8_rejoindre_mineurs_fugue_partie2.pdf)
- Hughes, C., et Thomas, M. (2016). « You can trust me... » Young people going missing and at risk of, or abused through, child sexual exploitation in North Wales. [https://glyndwr.repository.guildhe.ac.uk/id/eprint/9197/1/17312%20CSE%20You%20Can%20Trust%20Me%20Report\\_LR.pdf](https://glyndwr.repository.guildhe.ac.uk/id/eprint/9197/1/17312%20CSE%20You%20Can%20Trust%20Me%20Report_LR.pdf)
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (2017). Portrait des fugueurs et des pratiques actuelles en matière de fugues auprès des jeunes hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation au Québec. Repéré à [https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/ServicesSociaux/INESSS\\_Portrait\\_Fugue.pdf](https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/ServicesSociaux/INESSS_Portrait_Fugue.pdf)

- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (2018). Les meilleures pratiques de prévention et d'intervention en matière de fugues auprès des jeunes hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation. Repéré à [https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/ServicesSociaux/INESSS\\_Avis\\_Fugues .pdf](https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/ServicesSociaux/INESSS_Avis_Fugues.pdf)
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (2019). Guides et normes : L'application des mesures en protection de la jeunesse. Repéré à [https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/ServicesSociaux/INESSS\\_application-mesures-protection-jeunesse.pdf](https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/ServicesSociaux/INESSS_application-mesures-protection-jeunesse.pdf)
- Institut national de santé publique (2017). Le développement des enfants et des adolescents dans une perspective de promotion de la santé et de prévention en contexte scolaire. Repéré à [https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2243\\_developpement\\_promotion\\_prevention\\_contexte\\_scolaire.pdf](https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2243_developpement_promotion_prevention_contexte_scolaire.pdf)
- Institut national de santé publique (2009). Animer un processus de transfert des connaissances : Bilan des connaissances et outil d'animation. Repéré à [https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1012\\_AnimerTransfertConn\\_Bilan.pdf](https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1012_AnimerTransfertConn_Bilan.pdf)
- Jeanis, M. N., Fox, B. H., et Muniz, C. N. (2019). Revitalizing profiles of runaways: A latent class analysis of delinquent runaway youth. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 36 (2), 171-187. <https://doi.org/10.1007/s10560-018-0561-5>
- Karam, R., et Robert, M. (2013). Understanding runaway behaviour in group homes: What are runaways trying to tell us?. *Journal of Community Positive Practices*, 13(2).
- Kaufman, J. G., et Widom, C. S. (1999). Childhood victimization, running away, and delinquency. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 36, 347-370. <https://doi.org/10.1177/0022427899036004001>
- Kerr, J., et Finlay, J. (2006). Youth running from residential care : “ the push ” and “ the pull ” office of child and family service advocacy. *Relational Child and Youth Care Practice*, 19, 6-24.
- Kim, H., Chenot, D., et Lee, S. (2015). Running away from out-of-home care: A multilevel analysis. *Children and Society*, 29, 109-121. <https://doi.org/10.1111/chso.12019>
- Kurtz, P. D., Lindsey, E. W., Jarvis, S., et Nackerud, L. (2000). How runaway and homeless youth navigate troubled waters: The role of formal and informal helpers. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 17 (5), 381-402. <https://doi.org/10.1023/A:1007507131236>
- Lebon, A. (1984). Être psycho-éducateur : un point de vue. 13 (1), 56-57.



- Lebon, A. (2016). Les fugues reliées à l'exploitation sexuelle : état de situation et solutions. Repéré à [https://www.msss.gouv.qc.ca/inc/documents/ministere/salle-de-presse/rapport --- lebon ---mars2016.pdf](https://www.msss.gouv.qc.ca/inc/documents/ministere/salle-de-presse/rapport---lebon---mars2016.pdf)
- Lévesque, M., et Robert, M. (2008). Youth's social networks: Influence on their running away behaviours. *Portularia*, 8, 41–60.
- Lin, C. (2012). Children who run away from foster care: Who are the children and what are the risk factors? *Children and Youth Services Review*, 34(4), 807–813. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2012.01.009>
- Malloch, M., et Burgess, C. (2007). *A scoping study of services for young runaways*. Aberlour Child Care Trust.
- Martinez, R. J. (2006). Understanding runaway teens. *Journal of Child and Adolescent Psychiatric Nursing*, 19 (2), 77-88. <https://doi.org/10.1111/j.1744-6171.2006.00049.x>
- Mayfield Arnold, E., Song, E. Y., Legault, C., et Wolfson, M. (2012). Risk behavior of runaways who return home. *Vulnerable Children and Youth Studies*, 7(3), 283-297. <https://doi.org/10.1080/17450128.2012.687843>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2014). Guide sur les pratiques relatives au traitement des fugues des jeunes hébergés dans les unités de vie et les foyers de groupe de centres jeunesse. Repéré à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-839-05W.pdf>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2018 a). La loi sur la protection de la jeunesse. Repéré à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-34>
- Nesmith, A. (2006). Predictors of Running Away from Family Foster Care. *Child Welfare*, 85(3), 585–609.
- Robert, M., Fournier, L., et Pausé, R. (2004). La victimisation et les problèmes de comportement : Deux composantes de profils types de fugueurs adolescents. *Child abuse & neglect*, 28 (2), 193-208. <https://doi.org/10.1016/j.chiabu.2003.09.013>
- Robert, M., Thérien, J., et Jetté, J. (2009). *Typologie des profils de jeunes fugueurs hébergés par le système de protection de la jeunesse : rapport de recherche*. Université du Québec en Outaouais.
- Ryan, J. P., et Testa, M. F. (2005). Child maltreatment and juvenile delinquency: Investigating the role of placement and placement instability. *Children and youth services review*, 27(3), 227-249. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2004.05.007>
- Sanchez, R. P., Waller, M. W., et Greene, J. M. (2006). Who Runs? a demographic profile of runaway youth in the United States. *Journal of Adolescent Health*, 39, 778–781. <https://doi.org/10.1016/j.jadohealth.2006.04.018>

- Smeaton, E. (2013 a). Running from hate to what you think is love: The relationship between running away and child sexual exploitation. Barnardo's. Repéré à <https://www.icmec.org/wp-content/uploads/2017/03/Barnardos-running-away-and-exploitation-2013.pdf>
- Smeaton, E. (2013 b). Working with Children and Young People Who Experience Running Away and Child Sexual Exploitation: An Evidence-Based Guide for Practitioners. Repéré à [https://www.east-ayrshire.gov.uk/Resources/PDF/C/cse-practitioners-guide --- running-away.pdf](https://www.east-ayrshire.gov.uk/Resources/PDF/C/cse-practitioners-guide---running-away.pdf)
- Ste-Marie, J. (2019). « *Partir ou rester ?* » *Évaluer les facteurs de risque individuels et situationnels afin de mieux intervenir auprès des jeunes qui fuguent des centres de réadaptation.* Repéré à <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/23931/Ste-Marie-Julie-2019-theses.pdf?sequence=4&isAllowed=y>
- Shader, M. (2001). Risk factors for delinquency: An overview. Washington, DC : US Department of Justice, Office of Justice Programs, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention.
- Sturrock, R., et Holmes, L. (2015). Running the Risks. Repéré à [https://www.oscb.org.uk/wp-content/uploads/2019/04/Catch22-Running-The --- Risks.pdf](https://www.oscb.org.uk/wp-content/uploads/2019/04/Catch22-Running-The---Risks.pdf)
- Sunseri, P. A. (2003). Predicting treatment termination due to running away among adolescents in residential care. *Residential Treatment for Children & Youth*, 21(2), 43-60. [https://doi.org/10.1300/J007v21n02\\_03](https://doi.org/10.1300/J007v21n02_03)
- Taylor, J., Bradbury-Jones, C., Hunter, H., Sanford, K., Rahilly, T., et Ibrahim, N. (2014). Young people's experiences of going missing from care: A qualitative investigation using peer researchers. *Child Abuse Review*, 23(6), 387-401. <https://doi.org/10.1002/car>
- Thompson, S. J., et Pillai, V. K. (2006). Determinants of runaway episodes among adolescents using crisis shelter services. *International Journal of Social Welfare*, 15, 142-149. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2397.2006.00370.x>
- Thompson, S., et Pollio, D. E. (2006). Adolescent runaway episodes: Application of an estrangement model of recidivism. *Social Work Research*, 30, 245-251. <https://doi.org/10.1093/swr/30.4.245>
- Tucker, J. S., Edelen, M. O., Ellickson, P. L., et Klein, D. J. (2011). Running away from home : A longitudinal study of adolescent risk factors and young adult outcomes. *Journal of Youth and Adolescence*, 40, 507-518. <https://doi.org/10.1007/s10964-010-9571-0.Running>
- Tyler, K. A., Hagewen, K. J., et Melander, L. A. (2011). Risk factors for running away among a general population sample of males and females. *Youth & Society*, 43, 583-608. <https://doi.org/10.1177/0044118X11400023>

- Tremblay, M. et Tétreault, K. (2016). Lorsque les fugues et l'exploitation sexuelle se conjuguent au féminin et au pluriel : une dynamique préoccupante qui résiste aux efforts déployés. Service de police de Laval.
- Turner, C. et Jagusz, S. (2002). The First Step: How return home interviews can improve support and safeguarding for missing young people. Repéré à <https://tce.researchinpractice.org.uk/wp-content/uploads/2020/02/The-First-Step-How-return-home-interviews-can-improve-support-and-safeguarding-for-missing-young-people.pdf>
- Widom, C. S., Schuck, A. M., et White, H. R. (2006). An examination of pathways from childhood victimization to violence: The role of early aggression and problematic alcohol use. *Violence and victims*, 21(6), 675-690. <https://doi.org/10.1891/vv-v21i6a001>
- (2022, 20 novembre). *Stratégies d'adaptation*. Centre d'études sur le stress humain. <https://www.stresshumain.ca/le-stress/dejouer-le-stress/etape-de-gestion-du-stress-instantanee/>

## 9. Annexes

## **Annexe A — Processus d'intervention de la DPJ**

### **Le signalement.**

Le signalement inclut la réception du signalement, son traitement et la décision de la retenir ou pas après avoir fait une analyse de la situation de l'enfant.

### **L'évaluation de la situation.**

L'évaluation de la situation prend en compte plusieurs caractéristiques, soit la nature, la gravité, la durée, la fréquence des faits, l'âge de l'enfant, les caractéristiques personnelles de l'enfant, les capacités et la volonté des parents à rectifier la situation et les ressources du milieu susceptibles de venir en aide. Cette deuxième étape se conclut par une décision déterminant si la sécurité ou le développement de l'enfant sont compromis.

### **L'orientation et le choix des mesures de protection.**

Le choix des mesures de protection peut être une entente sur des mesures volontaires ou ordonnées par un tribunal à la chambre de la jeunesse lorsque les parents ne sont pas d'accord avec les mesures proposées ou qu'ils ne reconnaissent pas la situation de compromission.

### **L'application des mesures.**

À l'application des mesures, l'objectif est de corriger la situation de compromission et d'éviter que la situation se reproduise en veillant à l'application des mesures judiciaires, lorsqu'elles sont ordonnées par un juge de la Chambre de la jeunesse, ou volontaires lorsque les parents sont en accord avec les mesures proposées et qu'ils se mobilisent.

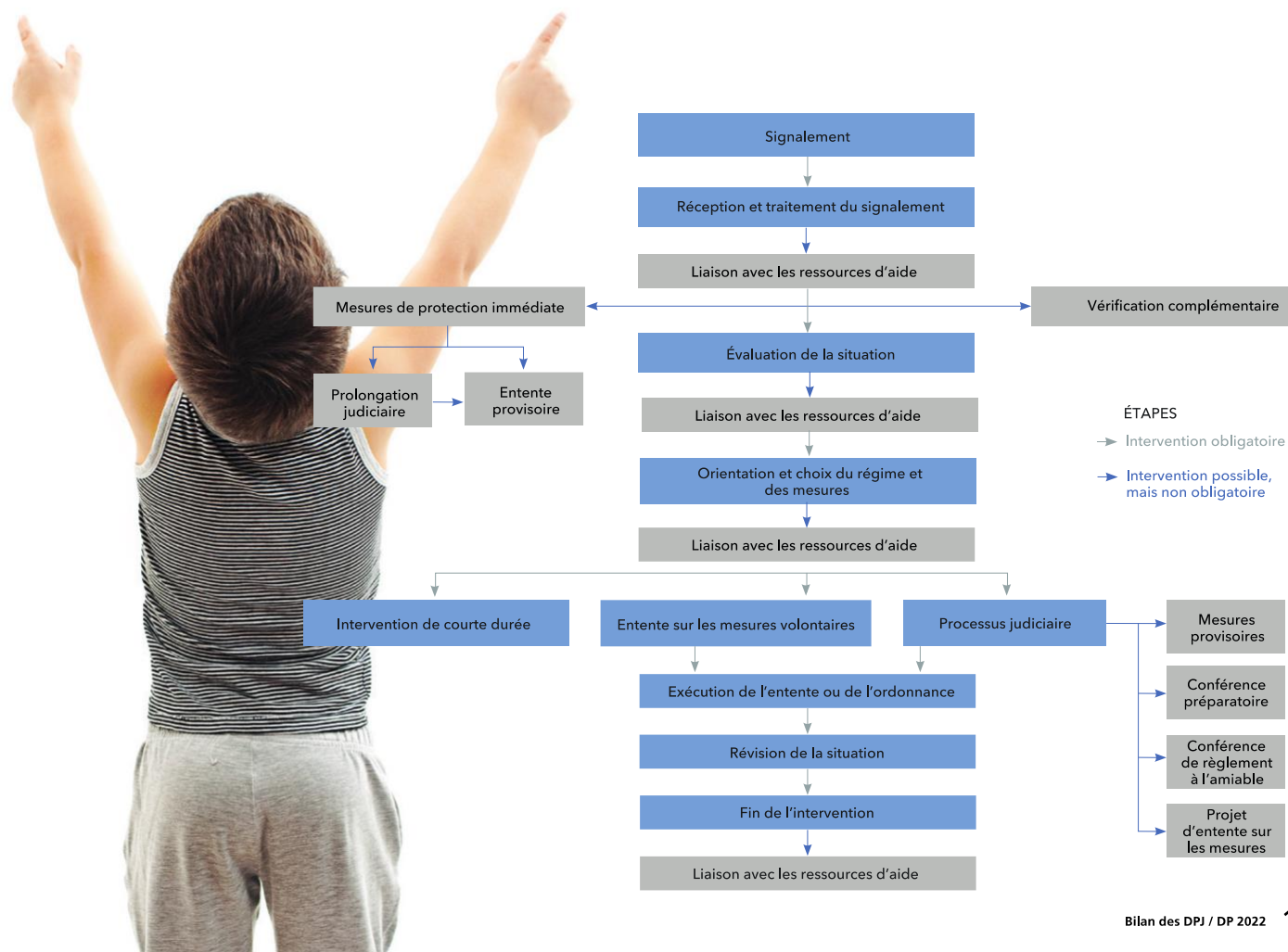
### **La révision de la situation.**

La révision de la situation peut aboutir vers trois décisions, soit à la fin de l'intervention si la sécurité ou le développement ne sont plus compromis, une nouvelle entente sur les mesures volontaires ou un nouveau recours au tribunal ou la révision des mesures de protection.

### **La fin de l'intervention.**

La fin de l'intervention a lieu si le signalement n'est pas retenu, si la situation de l'enfant n'est plus compromise ou si l'enfant atteint la majorité.

## LE PROCESSUS D'INTERVENTION



Bilan des DPJ / DP 2022 18

Figure 1. – (Le processus d'intervention de la DPJ)

Directeurs de la protection de la jeunesse/directeurs provinciaux (2022). *Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse/des directeurs provinciaux 2022 : J'aimerais vous dire !*. p.18  
[https://ciyss-outaouais.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2022/06/Bilan2022final\\_numerique-1.pdf](https://ciyss-outaouais.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2022/06/Bilan2022final_numerique-1.pdf)

## **Annexe B — Lexique des types d'hébergement en milieu de vie substitut**

### **Ressource de type familial.**

Il existe deux types de ressources de type familial : la famille d'accueil et la résidence d'accueil. La famille d'accueil est une personne seule, un couple ou une famille qui accueille dans sa résidence un ou des enfants ou adolescents en difficulté en vue d'offrir des conditions de vie qui favorisent l'établissement d'une relation de type parentale dans un contexte familial. La résidence d'accueil est un établissement public destiné au placement d'adultes ou de personnes âgées et qui offre des conditions de vie s'apparentant à celles d'un milieu naturel.

### **Famille d'accueil de proximité**

Une famille d'accueil de proximité est une famille dont l'enfant ou l'adolescent est confié en raison des liens significatifs déjà présents comme des grands-parents, oncle/tante, ami rapproché de la famille, marraine/parrain.

### **Ressource intermédiaire.**

Une ressource intermédiaire est une ressource d'hébergement rattachée à un établissement public, situé dans un quartier résidentiel, qui accueille, soutient et assiste des individus en fonction de leurs besoins.

### **Foyer de groupe.**

Un foyer de groupe est un hébergement de réadaptation qui accueille des jeunes en difficulté d'adaptation qui, en raison de leur incapacité et de leur milieu à y remédier, nécessite une aide spécialisée.

### **Centre de réadaptation.**

Un centre de réadaptation est un établissement qui offre des services de réadaptation et de réintégration sociale à des individus (enfants et adolescents) qui, en raison de leurs difficultés, requièrent des services spécialisés.

### Annexe C — Stratégie de recherche pour la recension des écrits

Concepts	Fugue	Adolescent	Milieu de vie substitut	Interventions
Vocabulaire	Fugue Runaway Running away Going	Adolescent Youth Teen	Milieu de vie substitut Famille d'accueil Foster home Foster care Residential care center	Intervention Care Treatment Program
Base de données consultée	Google Scholar, Ovid, Pubmed, Science direct et EBSCO			

Dans le cadre de la recension des écrits, plusieurs stratégies de recherche ont été employées. La bibliographie de la thèse doctorale de madame Ste-Marie « *Partir ou rester ?* » : *évaluer les facteurs de risque individuels et situationnels afin de mieux intervenir auprès des jeunes qui fuient des centres de réadaptation* ont été épluchés et révisés afin d'y déceler des références pertinentes et spécifiques aux fugues chez les adolescents placés au sein de ressources de réadaptation. Les mots-clés ci-dessus ont été repérés à travers les titres des références compilées au sein de la bibliographie de Ste-Marie et ont ainsi servi de filtres aux articles retenus ou rejetés. Par la suite, les articles ont été retrouvés à partir de la base de données *Google Scholar* en plus de rechercher de nouveaux articles sur plusieurs bases de données scientifiques tels que Ovid, Pubmed, Science direct et EBSCO. Les articles ont été retenus ou rejetés lorsque jugés redondants, peu pertinents ou ne correspondant pas au sujet choisi.

De plus, une grande partie de la recension des écrits sur les interventions à privilégier en matière de fugue chez les adolescents placés en réadaptation est basée sur des sources provenant de la littérature grise issue de la documentation des CIUSSS (rapport de recherche, publications, bilans statistiques). Ce type de ressources a notamment permis d'illustrer statistiquement le phénomène de la fugue chez les jeunes placés en vertu de la LPJ en plus d'obtenir des interventions concrètes, des outils, des programmes et des formulaires cliniques actuellement utilisés au sein des ressources de réadaptation de la DPJ.



### Annexe D — Protocole d'évaluation prérecueil

Classez selon vos priorités les thèmes que vous voudriez que le *recueil des interventions recensées dans la littérature scientifique en matière de fugue chez les adolescents et les adolescentes placés en réadaptation en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse* aborde :

1.

	Les concepts théoriques associés à la fugue (définition, facteurs de risque et de protection, déclencheurs, stratégies de départ, significations, profils, conséquences)
	La prévalence et les statistiques
	Les articles de lois associés à la fugue
	Les interventions à privilégier
	Les rôles des intervenants psychosociaux et des éducateurs lorsqu'une fugue survient
	Les articles de lois associés à la fugue
	Les ressources communautaires disponibles aux jeunes lorsqu'ils sont en fugue dans la région de Montréal

2. Y a-t-il un (des) élément (des) qui ne figure (nt) pas parmi cette liste que vous voudriez que le recueil aborde ?

---



---



---



---

3. À quel besoin souhaitez-vous que le recueil réponde ?

---



---



---



---

### Protocole d'évaluation post-recueil

	Totalement en accord	En accord	En désaccord	Totalement en désaccord
J'ai plus de connaissances en matière de fugue chez les adolescents placés en réadaptation.				
Les informations contenues dans le recueil m'ont été utiles.				
Je me sens plus outillé(e) quant aux interventions à privilégier en matière de fugue chez les adolescents placés en réadaptation.				
Ce recueil a permis de me sensibiliser au phénomène de la fugue chez les adolescents placés en réadaptation.				
Ce recueil m'a permis de mieux comprendre mon rôle et mes responsabilités lorsqu'une fugue survient ou qu'un jeune revient de fugue.				
Ce recueil m'a permis de connaître les ressources disponibles aux jeunes en fugue de la région de Montréal.				
Je recommanderai la lecture du recueil à un intervenant ou un éducateur.				
Ce recueil a répondu à mon besoin.				
Ce recueil a répondu à mes attentes.				

Ce que vous avez le plus apprécié du recueil

---



---

Ce qui pourrait être amélioré au sein du recueil

---



---

Les interventions que je privilégierai à l'avenir

---



---

Commentaires et suggestions

---



---



---

**Annexe E — Recueil des interventions recommandées dans la littérature scientifique en matière de fugue chez les adolescents placés en réadaptation en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse**

# Recueil des interventions recensées dans la littérature scientifique

## EN MATIÈRE DE FUGUE

chez les adolescents et les adolescentes placés en réadaptation en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse



**Tamara Machado da Silva**

Maitrise en criminologie, option intervention

Université de Montréal

2022

## • LE RECUEIL

**QUI ?** Aux intervenants psychosociaux et aux éducateurs de suivi

- BUTS**
- Informer et sensibiliser sur les principaux enjeux en matière de fugue chez les jeunes placés en réadaptation
  - Outiller les intervenants et les éducateurs quant aux interventions visant la fugue chez les jeunes en réadaptation
  - Décortiquer les rôles et les responsabilités respectifs de l'éducateur et de l'intervenant lorsqu'une fugue survient
  - Recenser les ressources disponibles dans la grande région de Montréal

**ÂGE CIBLÉ** Adolescents et adolescentes de 12 à 18 ans



Dans une visée intégrative du phénomène de la fugue qui soit à la fois théorique et clinique, la question qui guide la recension et le projet académique est la suivante : quelles sont les interventions prometteuses en ce qui a trait le phénomène de la fugue chez les adolescents qui fuguent de leur placement en réadaptation ?

## TABLE DES MATIÈRES

1. Définition et prévalence de la fugue.....	1
2. Durée et fréquence de la fugue.....	2
3. Facteurs de risque	
a. Individuels.....	3
b. Relationnels et Contextuels.....	4
4. Facteurs de protection.....	5
5. Significations de la fugue.....	6
6. Déclencheurs et stratégies de départ de la fugue.....	7
7. Profil des jeunes fugueurs.....	8
8. Exploitation sexuelle et fugue.....	9
9. Conséquences de la fugue.....	10
10. Les pratiques d'intervention recommandées par la littérature scientifique en matière de fugue chez les adolescents et les adolescentes placés en réadaptation	
a. Meilleures pratiques pré-fugue.....	12
b. Meilleures pratiques lors de la fugue.....	13
c. Meilleures pratiques post-fugue.....	14
d. Rôles et responsabilités lors d'une fugue.....	15
e. Situations où l'intervenant psychosocial devient responsable.....	16
11. Annexes	
a. Répertoire des guides de pratique et des activités cliniques en matière de fugue.....	18
b. Aide-mémoire des Ressources disponibles dans la région de Montréal.....	20
12. Bibliographie.....	21

# DÉFINITION ET PRÉVALENCE DE LA FUGUE

## • MISE EN CONTEXTE

La fugue est un phénomène qui affecte particulièrement les adolescents placés en réadaptation. L'adolescence est une période développementale caractérisée par des désirs d'indépendance, d'expérimentation et où les préoccupations identitaires et la prise de risques sont au centre de leurs préoccupations. Simultanément, de nombreux changements physiques, psychologiques, émotionnels et sexuels mettent rudement à l'épreuve leur capacité d'adaptation (INSPQ, 2017).

Pour les jeunes placés, l'adaptation est exacerbée par l'ajustement à une décision de placement, hors de leur ressort, et à une structure et à des règles jusqu'alors absentes puisque plusieurs proviennent de famille dysfonctionnelle. Révoltés contre le placement, les contraintes de liberté et d'autonomie occasionnées et la distance avec leur entourage, certains vont se tourner vers la fugue (Fredette et Plante, 2004 ; Gagnon et coll., 2014).

## • LA DÉFINITION DE LA FUGUE

Selon l'article 38.1 de la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ) :

Il y a une fugue lorsqu'un enfant ou un adolescent quitte sans autorisation son domicile, sa famille d'accueil, un établissement d'hébergement ou un centre hospitalier alors qu'il est sous la responsabilité de la direction de la protection de la jeunesse (DPJ). Cela inclut les situations où les jeunes ne reviennent pas de leurs sorties autorisées ou des retards de plus d'une heure à ces sorties, et ce, que leur retard soit intentionnel ou injustifié. Dépassé ce délai, le jeune est présumé en fugue (MSSS, 2018 a).

La fugue est aussi intégrée au motif de compromission **Troubles de comportement sérieux**, de l'article 38 f de la LPJ, qui concerne des adolescents et des adolescentes de 14 ans et plus dont les comportements compromettent leur intégrité physique ou celle des autres altérant leur fonctionnement dans leur famille ou leur ressource d'hébergement (MSSS, 2018 b).

Dans sa définition, il inclut entre autres les fugues répétées en plus de l'automutilation, des idées et les comportements suicidaires, de l'isolement, de l'agressivité et de la violence, des comportements alimentaires problématiques, de la consommation de substances psychoactives et de l'intimidation.

Ce motif s'applique lorsque les parents ne prennent pas les moyens nécessaires pour mettre fin à la situation de compromission ou lorsque le jeune s'oppose aux services déployés pour lui venir en aide.

## • LA PRÉVALENCE DE LA FUGUE

### Données québécoises

Toutes populations confondues, 6 000 fugues sont signalées chaque année au Québec (Lebon, 2016).

Près du quart des jeunes québécois hébergés dans une ressource de réadaptation (foyer de groupe ou centre de réadaptation) fuguent annuellement (INESSS, 2017 ; Lebon, 2016).

- De ce nombre
  - 85,7 % des fugues commises par ces jeunes sont faites par des adolescents hébergés en centre de réadaptation (INESSS, 2017).
  - 10,0% étaient hébergés en foyer de groupe ;
  - 4,2% avaient été hébergés dans ces deux types de ressource au courant de l'année.
- Une diminution du nombre de fugues en foyer de groupe est observée alors qu'il était de 898 en 2012-2013 puis de 652 en 2016-2017.
- Une augmentation du taux de fugue chez les jeunes hébergés en centre est observée (INESSS, 2017). Cependant, cette hausse serait plus attribuable aux jeunes hébergés en centre. Ce même constat est fait par Taylor et collègues (2014) alors qu'ils l'observent également chez des jeunes écossais hébergés.



La fréquence des fugues se distingue en fonction du type de placement des jeunes. En moyenne, les adolescents placés en centre de réadaptation ont une fréquence plus élevée.

### Taux de fugues pour 100 jeunes hébergés selon le type de ressource d'hébergement en réadaptation en 2015-2016

Portrait des fugueurs et des pratiques actuelles en matière de fugues auprès des jeunes hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation au Québec, INESSS, 2017



### Fréquence des fugues pour les adolescents hébergés en centre de réadaptation en 2015-2016

Portrait des fugueurs et des pratiques actuelles en matière de fugues auprès des jeunes hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation au Québec, INESSS, 2017



Le constat est que les jeunes hébergés en centre de réadaptation pourraient davantage s'inscrire dans une trajectoire de fugues chroniques que les adolescents hébergés en foyer de groupe.

# DURÉE ET FRÉQUENCE DE LA FUGUE

## • LA DURÉE DES FUGUES

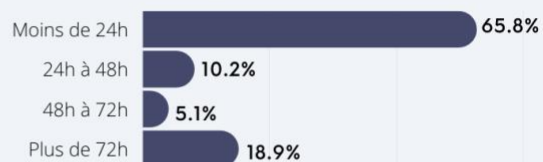
La majorité des fugues sont de courtes durées. La durée des fugues varie selon le degré de planification.

Une fugue de longue durée demande généralement plus de préparation ou qu'une fugue de courte durée qui peut résulter d'une décision impulsive (Hamel, 2012 ; INESSS, 2017).

Généralement, lors de fugues de courte durée, les jeunes se mettent moins à risque. (Tremblay et Tétrault, 2016).

### Durée des fugues chez les adolescents hébergés en centre de réadaptation en 2015-2016

Portrait des fugeurs et des pratiques actuelles en matière de fugues auprès des jeunes hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation au Québec, INESSS, 2017



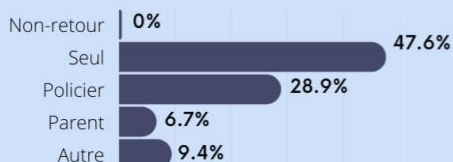
La moyenne mensuelle des fugues pour 100 jeunes hébergés en réadaptation est **8,3 fugues**.



## • LA FRÉQUENCE DES FUGUES

### Contexte de retour de fugue en 2015-2016

Portrait des fugeurs et des pratiques actuelles en matière de fugues auprès des jeunes hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation au Québec, INESSS, 2017



### La proportion des fugues en fonction de la fréquence des fugues en 2015-2016

Portrait des fugeurs et des pratiques actuelles en matière de fugues auprès des jeunes hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation au Québec, INESSS, 2017



La fréquence des fugues varie selon les saisons. Des proportions plus grandes sont enregistrées au printemps et à l'autonome.

### Taux mensuels de fugue pour 100 jeunes hébergés en réadaptation en 2015-2016

Portrait des fugeurs et des pratiques actuelles en matière de fugues auprès des jeunes hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation au Québec, INESSS, 2017

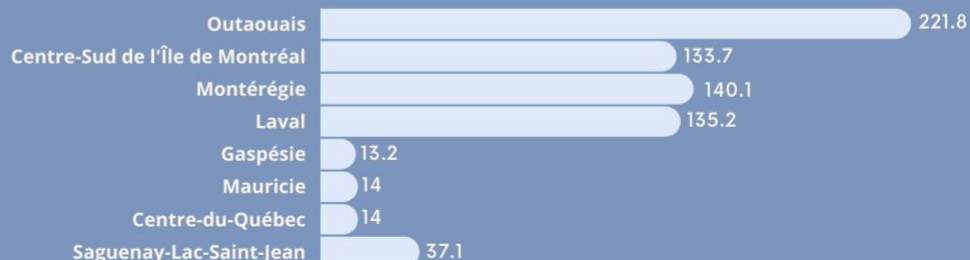


La fréquence des fugues varie selon les régions du Québec.

Elles sont plus récurrentes dans les CISSS et les CIUSSS urbains qu'en région.

### Taux de fugue par région du Québec pour 100 jeunes hébergés en réadaptation en 2015-2016

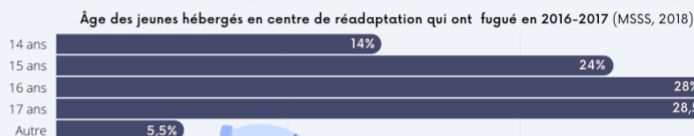
Portrait des fugeurs et des pratiques actuelles en matière de fugues auprès des jeunes hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation au Québec, INESSS, 2017



# FACTEURS DE RISQUE INDIVIDUELS DE LA FUGUE

## • L'ÂGE ET LE GENRE

- La fugue apparaît habituellement à l'adolescence avec une prédominance chez les filles, surtout celles plus âgées. Cette tendance est observée autant chez celles qui s'absentent à une seule reprise que chez celles qui font des fugues répétées. (Biehal et Wade, 2000 ; Bowden et coll., 2018 ; Courtney et Zinn, 2009 ; Cusick, 2002 ; Eisengart et coll., 2008 ; Fasulo et coll., 2002 ; Gagnon et coll., 2014 ; INESSS, 2017 ; Lin, 2012).
- D'autres trouvent que l'occurrence de la fugue est plus prononcée chez les garçons. Au Québec, 57 % des jeunes qui fuguent de leur placement sont des garçons. (Attar-Schwartz, 2013 ; INESSS, 2017 ; Lévesque et Robert, 2008)
- En général, plus l'adolescent est vieux, plus fréquentes sont ses fugues et plus leur durée est longue.



## • LA MALTRAITANCE

La maltraitance est un facteur dont la relation avec la fugue fait généralement consensus à travers la littérature scientifique.

(Baker et coll., 2003 ; Kaufman et Widom, 1999 ; Kim et coll., 2015 ; Lebon, 2016 ; Martinez, 2006 ; Thompson et Pollio, 2006)

La fugue est liée à :

- la négligence
- le rejet affectif
- l'abandon
- les abus sexuels et physique



Ces expériences adverses laissent des marques qui réduisent la capacité des jeunes à s'adapter.

(Baker et coll., 2003 ; Courtney et Zinn, 2009 ; Fredette et Plante, 2004 ; Martinez, 2006 ; Thompson et Pollio, 2006)

## • L'INSTABILITÉ DU PLACEMENT

Certains jeunes cumulent de nombreux placements et l'effet de cette instabilité est possiblement omniprésent dans leur vie.

(Biehal et Wade, 2000 ; Clark et coll., 2008 ; English et English, 1999 ; Lin, 2012 ; Robert et coll., 2009)

- Robert et collègues (2009) soulignent que les enfants qui ont subi :
  - plus de 3 placements sont **6 fois** plus à risque de fuguer
  - 1 placement précoce (avant 11 ans) le sont **3 fois**.
- L'étude de Courtney et Zinn (2009) révèle qu'un jeune qui en est à son 2<sup>e</sup> placement a 70 % plus de risque de fuguer de celui-ci comparativement à ceux qui en sont à leur 1<sup>er</sup>.



## • LES DIFFICULTÉS COMPORTEMENTALES

Plusieurs écrits de la littérature scientifique trouvent une relation positive entre le risque de fugue et les troubles comportementaux.

(Attar-Schwartz, 2013 ; Biehal et Wade, 2000 ; Courtney et Zinn, 2009 ; Eisengart et coll., 2008 ; English et English, 1999 ; Fredette et Plante, 2004 ; Guest et coll., 2008 ; Lebon, 2016 ; Lin, 2012 ; Martinez et coll., 2006 ; Nesmith, 2006).

- Dans l'étude de Courtney et Zinn (2009), **27 %** des jeunes fugueurs étaient placés en raison de leurs problématiques comportementales.

## • LES ANTÉCÉDENTS DE DÉLINQUANCE

Les antécédents délinquants, et leur précocité sont des facteurs de risque statique de la fugue.

(Biehal et Wade, 2000 ; Eisengart et coll., 2008 ; English et English, 1999 ; Kaufman et Widom, 1999 ; Lévesque et Robert, 2008 ; Ryan et Testa, 2005 ; Widom et coll., 2006)

- Ryan et Testa (2005) soulignent que les jeunes pris en charge par la protection de la jeunesse ont des taux de délinquance jusqu'à **47 %** plus élevés que ceux qui ne reçoivent pas ces services.
- Les jeunes qui portent l'étiquette de fugueur chronique possèdent plus fréquemment des antécédents de délits. (Biehal et Wade, 2000)



## • LES DIFFICULTÉS PSYCHOLOGIQUES

Les problématiques de santé mentale les plus associées à la fugue sont les :

- troubles d'adaptation sévère
- idéations suicidaires
- troubles dissociatifs
- troubles somatoformes
- troubles anxieux
- troubles de la personnalité

(Attar-Schwartz, 2013 ; Courtney et Zinn, 2009 ; English et English, 1999 ; Thompson et Pollio, 2006 ; Tucker et coll., 2011)

La présence de certains enjeux de santé mentale diminue les probabilités qu'un adolescent fugue :

- troubles psychotiques
- difficultés cognitives (déficience intellectuelle)
- troubles neurodéveloppementaux

(Courtney et Zinn, 2009 ; Lin, 2012)



## • LA CONSOMMATION DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES

La consommation ou la vente de substances psychoactives sont associées au risque ultérieur de fugue du placement.

(Baker et coll., 2003 ; Biehal et Wade, 2000 ; Clark et coll., 2008 ; Guest et coll., 2008 ; Lévesque et Robert, 2008 ; Thompson et Pollio, 2006 ; Tucker et coll., 2011)

- Les jeunes consommateurs sont **30 %** plus à risque de fugue puisqu'ils le font généralement pour se procurer les substances. (Lin, 2012)
- La consommation augmente la probabilité que le jeune quitte sa ressource de placement une **1ère** fois de 1,77 et de 1,08 le risque que son absence se reproduise (Courtney et Zinn, 2009).



## • LES ANTÉCÉDENTS DE FUGUE

Un historique de fugue est associé à l'augmentation du risque qu'une fugue survienne à nouveau, surtout lorsque les fugues sont précoces et que les jeunes sont hébergés en réadaptation.

(Biehal et Wade, 2000 ; Bowden et coll., 2018 ; Courtney et Zinn, 2009 ; Sunseri, 2003)

- Dans l'étude de Courtney et Zinn (2009), **20 %** des jeunes ayant fugué de leur placement ont récidivé dans les 30 jours suivant leur retour et ce chiffre s'élevait à **30 %** lorsqu'ils avaient des antécédents de fugue.
- Les antécédents de fugue peuvent inclure des fugues dont l'expérience est vécue positivement, alors qu'elle est associée à la liberté, au plaisir et à la possibilité de se découvrir sur le plan identitaire, ce qui augmente la probabilité que ces jeunes fuguent à nouveau. (Fredette et Plante, 2004 ; Turner et Jagusz, 2001)

## • LES DIFFICULTÉS ÉMOTIONNELLES — • LES DIFFICULTÉS SCOLAIRES

Les jeunes qui :

- se préoccupent de façon disproportionnée de leurs difficultés
- sont confus ou ont un malaise face aux émotions vécues
- ont de la difficulté à s'exprimer et à trouver des solutions à leurs problèmes
- ont un risque accru de fuguer du placement en réadaptation

(Attar-Schwartz, 2013 ; Baker et coll., 2003 ; Courtney et coll., 2005 ; Fredette et Plante, 2004)

Les facteurs de risque scolaires de la fugue sont :

- de nombreux conflits avec les pairs/l'absentéisme
- l'étiquetage négatif des enseignants
- des échecs scolaires
- de faibles résultats





## FACTEURS DE RISQUE RELATIONNELS DE LA FUGUE

### • LA FAMILLE



- Dysfonctionnement familial
- Absence de confiance envers ses parents
- Isolement
- Conditions socioéconomiques précaires
- Rejet familial et maltraitance
- Faible capacité de résolution de problème
- Impression de ne pas être important pour son donneur de soin
- Consommation parentale
- Divorce, rupture familiale ou liens familiaux étouffants
- Conflits interpersonnels
- Manque de soutien parental

Certains suggèrent que le fait de provenir d'un foyer dysfonctionnel est lié à une augmentation du risque de fugue lors du placement.

(English et English, 1999 ; Taylor et coll., 2013 ; Sunseri, 2003)

### • LES PAIRS

Facteurs rattachés aux pairs pouvant les inciter à fuguer :

(Fredette et Plante, 2004 ; Bowden et coll., 2018 ; Bowden et Lambie, 2015 ; Finkelstein et coll., 2004)

- Avoir des fugueurs parmi leurs amis
- Avoir des amis qui ont de faibles résultats scolaires
- Conflits avec un pair
- Oisiveté
- Exposition à des occasions déviantes et délinquantes
- Dépendance affective au sein des relations amoureuses
- Faire partie d'un gang de rue



La présence d'une culture parfois négative, dans les centres de réadaptation au sein de laquelle l'intimidation par les pairs est récurrente, peut les pousser à fuguer.

(Biehal et Wade, 2000 ; Bowden et coll., 2018)

### • L'ABSENCE D'ALLIANCE THÉRAPEUTIQUE

Plusieurs soutiennent l'importance de l'alliance thérapeutique entre le jeune et les intervenants. La tendance à fuguer augmente lorsque le personnel :

(Attar-Schwartz, 2013 ; Bowden et coll., 2018 ; Bowden et Lambie, 2015 ; Karam et Roberts, 2013 ; Kerr et Finlay, 2006 ; Taylor et coll., 2013)

- ne parvient pas à faire sentir aux jeunes qu'il tient à eux ou qu'il se préoccupe peu d'eux
- met une pression à se conformer aux règles et à l'autorité ou qu'il est intransigeant, peu encourageant, strict, intrusif ou inflexible

Peu nombreux sont les jeunes qui rapportent se sentir liés à leurs éducateurs alors que le nombre de fugues est particulièrement élevé en institution.

(Biehal et Wade, 2000 ; Finkelstein et coll., 2004 ; INESSS, 2017 ; Lebon, 2016).

Enfin, les exigences et l'état du milieu, les impératifs économiques, la charge de travail immense des intervenants et éducateurs de la DPJ entraînent une discontinuité des interventions faites auprès des jeunes sous la responsabilité de la protection de la jeunesse. Malheureusement, cette discontinuité entrave la construction de la personnalité, sa consolidation, la réconciliation avec les adultes ainsi que la possibilité de faire des rencontres auprès d'individus signifiants (Capul et Lemay, 2019).

## FACTEURS DE RISQUE CONTEXTUELS

### • L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Les équipes éducatives peuvent également être un facteur de risque à la fugue lorsqu'il y a l'absence d'une politique commune face aux jeunes et d'une stratégie d'intervention cohérente.

Un manque de cohérence dans l'équipe peut (Robert et coll., 2009) :

- mener au fait que les jeunes tenteront de manipuler les éducateurs
- générer un inconfort chez les jeunes qui se sentent insécurisés face aux comportements attendus
- induire un sentiment d'incompréhension, d'injustice et de frustration qui s'ajoute au sentiment de perte de liberté généré par le placement
- entraver la démarche éducative
- affecter l'engagement du jeune à mettre des efforts pour se conformer aux attentes
- amener l'adolescent à vouloir expérimenter la fugue.



### • LA STRUCTURE DU PLACEMENT

Pour les jeunes placés en réadaptation, la réalité de leur placement est celle d'un milieu institutionnel restrictif et aseptisé.

(Biehal et Wade, 2000 ; Fredette et Plante, 2004)

Certains jeunes démontrent une difficulté à s'adapter à la structure du placement, aux nouvelles règles, aux tâches et aux responsabilités demandées alors qu'ils sont nombreux à provenir de milieux familiaux où la structure était absente.

(Biehal et Wade, 2000 ; Finkelstein et coll., 2004)

Les adolescents peuvent se révolter contre des refus répétés à leurs demandes ou lorsqu'ils perçoivent que les règles du milieu de vie sont contraignantes ou incohérentes. Plusieurs justifient leur fugue par des règlements, des conséquences et des couvre-feux injustes.

(Biehal et Wade, 2000 ; Fredette et Plante, 2004 ; Kerr et Finlay, 2006 ; Lebon, 2016).

Les restrictions liées à la communication avec la famille et les pairs, et les visites de ceux-ci au sein des placements en réadaptation peuvent contribuer à l'exacerbation du désir de fuguer pour les retrouver.

(Biehal et Wade, 2000 ; Bowden et coll., 2018 ; Clark et coll., 2008 ; Courtney et coll., 2005 ; Finkelstein et coll., 2004 ; Kerr et Finlay, 2006 ; Martinez, 2006 ; Taylor et coll., 2014)

### • LA FRUSTRATION ASSOCIÉE AU PLACEMENT

Le simple fait d'être hébergé dans un milieu de vie substitut est une source de frustration susceptible de les conduire vers la fugue.

(Karam et Robert, 2013 ; Kerr et Finlay, 2006)

Les ressources de réadaptation québécoises privilégient la vie de groupe qui s'appuie sur l'établissement d'une routine que tous doivent respecter et qui représente un lot d'inconvénients et de stress pour certains adolescents.

La rigidité du cadre contribue à la perception des jeunes de manquer d'autonomie tandis qu'ils sont dans l'obligation de demander la permission pour tout sans avoir la possibilité de décider de leur quotidien (Lebon, 2016).



## FACTEURS DE PROTECTION DE LA FUGUE

### • L'ALLIANCE THÉRAPEUTIQUE AVEC L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Considéré comme l'un des éléments déterminants de la réussite de l'intervention, le pairage jeune - intervenant doit faire l'objet d'une attention particulière (Lebon, 2016).

Ce facteur de protection permet non seulement de promouvoir le jeune avec un point d'ancrage qui lui permet de diminuer ses risques de fugue, mais il permet également d'accompagner un adolescent lors de sa fugue (Fredette et Plante, 2004 ; Hamel et coll., 2012 ; Robert et coll., 2009).

Une relation positive auprès d'un éducateur de la ressource peut être en mesure de les empêcher de fuguer lors de moments critiques (Bowden et coll., 2018).

Les études qualitatives démontrent que les jeunes soulignent l'importance d'une intervention attentionnée, sans jugement, où l'intervenant est à l'écoute et où la confidentialité est de mise (Smeaton, 2013a ; Smeaton, 2013b ; Turner et Jagusz, 2001).

Dans les faits, un manque d'individualisation est soulevé par les jeunes qui ont l'impression d'être de simple numéro de chambre et non une personne auprès de qui on prend le temps de discuter et de s'intéresser (Lebon, 2016).

Mercier (cité dans Capul et Lemay, 2019) décrit la démarche éducative :

« est avant tout une démarche intérieure qui s'effectuera par le biais d'une présence constante de l'éducateur au vécu émotif du jeune. Cette présence constante que l'on peut appeler relation se bâtit au fil des situations à partir du ressenti de l'éducateur ; c'est son outil le plus précieux » (p.168)



### • LE CLIMAT DE L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Certains éléments liés au climat de l'équipe d'intervenants et d'éducateurs peuvent avoir une incidence sur les interventions déployées auprès des adolescents (Robert et coll., 2009).

Lorsque le climat est chaleureux et que les éducateurs adoptent une approche compréhensive et bienveillante, les jeunes sont plus susceptibles de (Attar-Schwartz, 2013) :

- demander de l'aide
- partager leurs émotions et leurs pensées
- discuter des stratégies d'adaptation efficaces pouvant être mises en place pour surmonter les expériences antérieures aversives

L'équipe est « une entité thérapeutique auprès du groupe de jeunes dont elle a la charge » (MSSSS, 2014, p.32. ; Robert et coll., 2009).

4 critères peuvent servir à mesurer le climat d'une équipe (Fredette et Plante, 2004) :

1. La cohésion de l'équipe ;
2. L'absence de colère, d'agressivité, de critiques et de disputes dans les interactions entre les membres ;
3. L'ordre et l'organisation qui transparaissent dans la clarté des règles, des normes, des sanctions et au sein d'une planification rigoureuse des activités ;
4. L'innovation.

Lorsque les équipes sont capables d'offrir un climat qui respecte ces 4 critères, elles favorisent l'engagement des jeunes dans leur démarche de réadaptation.

### • LA PROGRAMMATION

Bien que peu d'études portent spécifiquement sur des interventions agissant sur le risque de fugue des jeunes hébergés en milieu de vie substitut, il existe plusieurs outils, pratiques et interventions mises en place dans les établissements de réadaptation qui agissent tout de même à titre de facteurs de protection. De cette façon, plutôt que de viser le phénomène unique de la fugue, ils visent l'intégralité des difficultés comportementales dont la fugue fait partie (INESSS, 2017).

À partir de leur étude, Eisengart et collègues (2008) concluent que 10 % de la variance entre les taux de fugue s'explique par les programmes offerts au sein des ressources d'hébergement. À ce propos, ils stipulent que le type de programme est un prédicteur aussi déterminant que les facteurs de risque individuels de l'adolescent le sont.

Un jeune engagé dans une démarche de réadaptation et impliqué dans une programmation clinique qui répond à ses besoins voit tout de même son risque de fugue diminuer parce qu'il s'investit dans son projet de vie.



Au contraire, un jeune dont le projet de vie est absent, irréaliste ou incertain est davantage à risque de fugue, de comportements problématiques ou de démobilitation en raison de l'insécurité que peut engendrer son avenir (INESSS, 2017).

## DÉCLENCHEURS DE LA FUGUE

### • LES DÉCLENCHEURS COGNITIFS ET ÉMOTIFS

(Fredette et Plante, 2004)

- Désir de participer à un évènement à l'extérieur de l'établissement d'hébergement
- Sentiment d'injustice, d'être incompris ou de ne pas être à sa place



- Manque d'espoir face au futur
- Désir de protéger un proche
- Besoin de retrouver son cercle social
- Placement en réadaptation et la coupure qu'il représente avec la famille du jeune
- L'angoisse, l'anxiété et le stress vécu face à une situation difficile à gérer

À cet effet, plusieurs adolescents perçoivent négativement leur placement en réadaptation. Leurs frustrations associées au milieu de vie substitut peuvent être accentuées lorsque plusieurs adolescents perçoivent négativement le placement en milieu de vie substitut quand :

(Bowden et Lambie, 2015 ; Finkelstein et coll., 2004 ; Lebon, 2016 ; Robert et coll., 2009)



- ils vivent de l'incompréhension quant au motif de placement
- ils ne parviennent pas à dégager une signification positive de cette décision du placement
- ils vivent de la confusion à l'égard de leur situation ou de leur placement (durée du séjour, communications autorisées)
- ils ont l'impression de ne pas être informés
- ils ont l'impression de perdre le contrôle sur leur vie

La méfiance que les jeunes peuvent avoir à l'égard de l'équipe éducative ainsi que l'absence de relation significative avec elle, leurs parents ou leurs proches fait en sorte que, lorsqu'un conflit ou une situation problématique survient, la colère, les émotions diffuses et la frustration deviennent des déclencheurs de la fugue. Ainsi, la fugue agit donc comme un moyen d'apaiser les émotions ressenties (Fredette et Plante, 2004).

### • LES DÉCLENCHEURS COMPORTEMENTAUX

(Fredette et Plante, 2004)

- Opposition face à l'ordonnance de placement
- Difficultés relationnelles avec intervenants/pairs
- Consommation de substances psychoactives

- Interdiction de contacts ou refus de sortie
- Faible performance lors d'une activité
- Refus de réaliser un projet ou la pression des pairs fugeurs

### • LES DÉCLENCHEURS CONTEXTUELS

(Fredette et Plante, 2004 ; Hamel, 2017)

- Situation anxigène ou insatisfaisante
- Cohabitation difficile dans une ressource d'hébergement
- Instabilité du placement | prolongation d'un placement
- Départ d'un pair significatif
- Séparation des parents
- Absence de visite des parents
- Imposition de sanctions qui incluent les sorties autorisées

- Règles de vie strictes
- Changement d'éducateurs ou d'intervenant psychosocial
- Fin de l'ordonnance en raison de l'atteinte de la majorité
- Absence de lien entre l'objectif de l'intervention et la réalité vécue par le jeune

Le déclencheur peut aussi provenir de l'entourage (amis ou connaissances) du jeune qui l'incite à fuguer pour participer à des évènements intéressants (Hamel, 2012).

## STRATÉGIES DE DÉPART DE LA FUGUE

Selon Hamel (2017), les fugues sont majoritairement le résultat d'un coup de tête. Bien que les fugues puissent impliquer une certaine planification, celle-ci se rapporte davantage à une préparation qui est faite quelques heures à l'avance avec bien souvent la complicité d'un pair. Conséquemment, les signes précurseurs de la fugue ne sont pas facilement détectés. Fredette et Plante (2004) suggèrent trois stratégies de départ menant à la fugue.



#### Absence d'anticipation

La fugue traduit une réaction impulsive à une situation conflictuelle alors qu'elle est une réponse spontanée, immédiate et irréfléchie.

#### Anticipation et opportunité

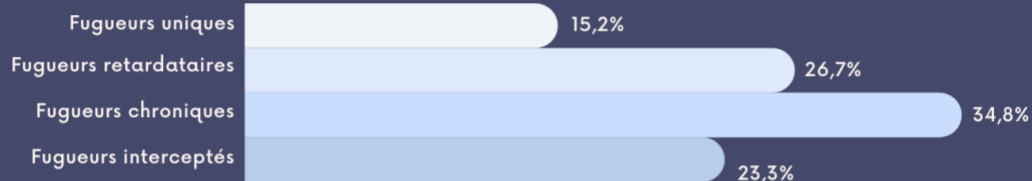
Plus particulièrement pour les jeunes hébergés en réadaptation, la fugue peut être une opportunité saisie lors d'une sortie autorisée. Ainsi, le jeune peut faire l'objet d'une anticipation dans laquelle il attend le bon moment pour passer à l'action.

#### Organisation et concrétisation

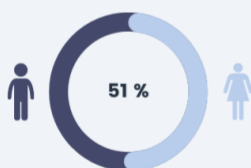
Durant plusieurs jours, le jeune prépare sa fugue. Elle est organisée, planifiée, réfléchie en fonction des différentes stratégies de départ qui s'offrent à lui et qui vient à déjouer la surveillance des adultes ou à obtenir leur confiance dans l'élaboration du scénario souhaité.

## PROFILS DES JEUNES QUI FUGUENT

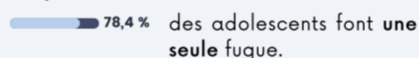
Cette typologie issue du Portrait des fugueurs et des pratiques actuelles en matière de fugues auprès des jeunes hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation au Québec conçu par l'INESSS (2017) s'appuie sur un échantillon d'adolescents québécois hébergés en centre de réadaptation et en foyer de groupe et propose quatre profils de fugueurs.



### • FUGUEURS UNIQUES



#### • Fréquence annuelle



#### • Retour à la ressource de réadaptation



#### • Durée de la plus longue fugue



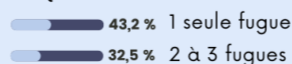
Leur fugue pourrait avoir pour fonction la reprise de contact avec des personnes significatives.

### • FUGUEURS RETARDATAIRES

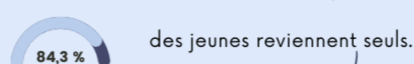
⚠ C'est le profil où la proportion de jeunes ayant fugué d'un foyer de groupe est la plus grande, soit 25 % des fugueurs retardataires.

⚠ 57,6% des fugues surviennent lors d'une sortie autorisée.

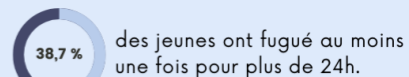
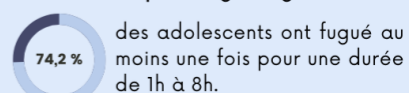
#### • Fréquence annuelle



#### • Retour à la ressource de réadaptation



#### • Durée de la plus longue fugue

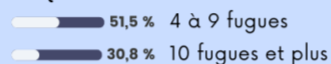


### • FUGUEURS CHRONIQUES

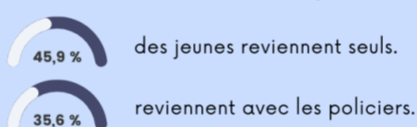


⚠ C'est le profil le moins représenté par des filles.

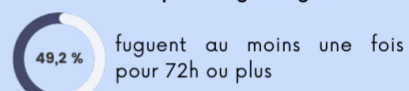
#### • Fréquence annuelle



#### • Retour à la ressource de réadaptation



#### • Durée de la plus longue fugue

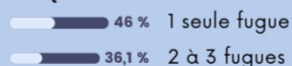


⚠ 5,8 % des adolescents ont fugué d'un encadrement intensif.

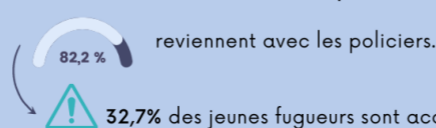
### • FUGUEURS INTERCEPTÉS



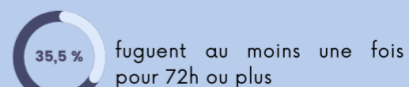
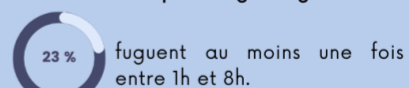
#### • Fréquence annuelle



#### • Retour à la ressource de réadaptation



#### • Durée de la plus longue fugue



## SIGNIFICATIONS DE LA FUGUE

Différentes significations de la fugue sont suggérées par les auteurs de la littérature scientifique et se rapportent à la fugue comme une stratégie adaptative qui permet aux jeunes de réguler leurs émotions, de fuir une situation ou des émotions désagréables, comme une fonction sociale qui reconnecte les jeunes avec leur proche ou comme une réponse à leurs besoins développementaux (Crosland et coll., 2018 ; Fredette et Plante, 2004 ; Hamel et coll., 2012).

### • LA FUGUE COMME STRATÉGIE D'ADAPTATION

La fugue comme stratégie d'adaptation est cohérente avec la définition de l'adaptation, du Centre d'études sur le stress humain, qui réfère aux pensées et aux comportements d'un individu confronté à une situation potentiellement menaçante qui l'incitent à tenter d'éviter les conséquences négatives.

2 types d'adaptation sont possibles :

**1. L'adaptation peut être centrée sur les émotions** tandis que le but est de modifier la réaction émotionnelle face à la situation de danger ou de stress. Elle peut ainsi prendre la forme de ruminations, d'utilisation de la pensée magique, de l'évitement et du déni, du blâme ou de la recherche du support social.

- Cette vision est cohérente avec celle de Crosland et ses collègues (2018) pour qui la fugue est la fuite de quelque chose. Elle s'observe chez les adolescents qui fuient une situation problématique (p. ex. : placement aversif, restrictions). Certains jeunes utilisent la fugue lorsqu'ils éprouvent de la difficulté à s'exprimer ou à discuter de leurs difficultés, qu'ils anticipent les conséquences, qu'ils craignent les réactions de leur entourage ou qu'ils vivent de l'incompréhension face à leurs émotions ou aux motifs qui les incitent à fuir.
- Chez les adolescents qui éprouvent de la difficulté à s'exprimer émotionnellement, la fugue peut être un moyen d'extérioriser de façon comportementale leur malaise, alors que leurs gestes traduisent alors ce qu'il aurait souhaité dire en mots.

**2. L'adaptation peut être centrée sur les problèmes** alors que la stratégie d'adaptation implique un changement de la situation qui est reconnue comme étant la source de danger ou de stress. Ainsi, le désir de changement peut être incité par un jeune insatisfait de sa situation actuelle ou de la manière dont il fait face à ses difficultés ce qui traduit une croyance d'un plus grand bien-être ailleurs (Fredette et Plante, 2004).

- Plus spécifiquement, ce motif peut apparaître chez les adolescents qui idéalisent le mode de vie de la rue ou des gangs de rue. Il peut être utile pour l'éducateur de démystifier les couts et les bénéfices de ces modes de vie.
- Dans d'autres contextes, la fugue peut être considérée **comme une stratégie de résolution de problème** utilisée par un jeune qui est convaincu d'avoir épuisé tous les moyens à sa disposition ou pour qui la fugue est un moyen qui lui permette de résoudre ses difficultés, par exemple, pour résoudre une situation de conflits interpersonnels avec un proche à l'extérieur de la ressource de placement (Fredette et Plante, 2004 ; Gagnon et coll., 2014).

### • LA FUGUE COMME FONCTION SOCIALE

La fugue peut avoir une fonction sociale qui se traduit comme une fuite vers quelque chose (Crosland et coll., 2018). Elle peut traduire :

- Un désir de reconnecter avec leur entourage alors que certains vivent de haut niveau de détresse occasionné par la séparation de leur famille et par les contacts limités par la structure du placement (Biehal et Wade, 2000 ; Bowden et Lambie, 2015 ; Fasulo et coll., 2002 ; Kerr et Finlay, 2006).
- Un moyen d'être accepté par le groupe de pairs tandis que certains adolescents participent à des fugues de groupe pour cette raison (Bowden et coll., 2018).
  - Le simple fait de voir des pairs fuir peut inciter quelques à les imiter (Hamel et coll., 2012).
- Une recherche de sensations fortes ou de plaisir par :
  - (Biehal et Wade, 1999 ; Clark et coll., 2008 ; Couture et coll., 2018 ; Crosland et coll., 2018 ; Karam et Robert, 2013 ; Martinez, 2006 ; Robert et coll., 2004)
  - La consommation de substances
  - Les fêtes entre amis
  - Les comportements sexuels risqués et l'exploitation sexuelle
  - La délinquance et la fréquentation de gangs de rue
- Un acte de révolte chez ceux qui s'opposent aux figures d'autorité et pour qui la fugue permet de tester les limites de leur relation avec les adultes (Fredette et Plante, 2004).

### • LA FUGUE COMME RÉPONSE AUX BESOINS FONDAMENTAUX

La fugue pourrait répondre à des besoins fondamentaux et développementaux insatisfaits. En tant que période développementale, l'adolescence comprend différents besoins, dont celui de chasser l'ennui, de se découvrir sur le plan identitaire, d'avoir un contrôle sur sa vie en étant libre et autonome, d'être normalisé par rapport aux autres jeunes de leur âge et d'avoir une intimité.

(Clark et coll., 2008 ; Courtney et Zinn, 2009 ; Fredette et Plante, 2004 ; Finkelstein et coll., 2004 ; Gagnon et coll., 2014 ; Hamel et coll., 2012 ; Karam et Robert, 2013 ; Kerr et Finlay, 2006 ; Martinez, 2006 ; Taylor et coll., 2014)

« En fugue et par la fugue, plusieurs jeunes voudraient donc se prouver leur véritable valeur, voire même, donner un sens à leur vie [...] » (Hamel et coll., 2012, p. 256)

Dans leur livre, Capul et Lemay (2019, p.184) considèrent les pertes de contrôle, les fugues et les retraits comme « les manifestations d'un naufrage passager de l'identité » pour lequel un soutien extérieur immédiat donne le temps à l'individu de reconstituer ses forces adaptatives pour prévenir qu'il sombre dans un chaos.

# EXPLOITATION SEXUELLE ET FUGUE

## • LA DÉFINITION

L'exploitation sexuelle est une problématique concomitante à la fugue alors qu'ils partagent de nombreux facteurs de risque. Les facteurs de vulnérabilité de l'exploitation sexuelle incluent les placements hors-familiaux et les fugues (Couvrette et coll., 2016).

Selon le gouvernement du Québec (28 avril 2022), l'exploitation sexuelle des mineurs est une forme d'esclavage lors de laquelle la victime est l'objet d'un commerce à des fins sexuelles. Elle ne peut être consenti de façon libre et éclairée puisque la personne exploitée est dépendante ou sous le contrôle d'une tierce personne.

## • LA PRÉVALENCE



L'exploitation sexuelle touche plus sévèrement les filles, surtout celles placées en réadaptation (Cusick, 2002).

Au Québec, la proportion de jeunes filles hébergées en centre de réadaptation et impliquées dans une forme d'exploitation sexuelle est estimée **entre 25 % à 33 %** (MSSS, 2018b).

## • LE PROFIL DES VICTIMES

Depuis les événements de 2015-2016, où plusieurs québécoises impliquées dans des réseaux d'exploitation sexuelle avaient fugué de leur centre de réadaptation, le profil de ces jeunes a changé (MSSS, 2018b).



### • PROFIL RECEVANT LES SERVICES DE LA DPJ

L'exploitation sexuelle touchait des adolescentes qui avaient un historique de vulnérabilité qui perdure depuis l'enfance, qui avaient reçu les services de la DPJ et qui évoluaient parfois dans des familles impliquées directement dans l'exploitation sexuelle.

### • NOUVEAU PROFIL INCONNU DES SERVICES DE LA DPJ

Bien que ce profil existe toujours, un nouveau profil vient s'ajouter : des adolescentes qui évoluent dans un contexte social favorisant l'hypersexualisation, la banalisation de la sexualité et l'importance des médias sociaux. Majoritairement issues de la classe moyenne, elles ont grandi au sein de familles fonctionnelles et inconnues des services de la DPJ avant leur entrée à l'école secondaire.

Lorsqu'elles entrent au secondaire, les passages à l'acte débutent et incluent la consommation de substances psychoactives, la fréquentation de pairs exerçant une influence négative, la quête du plaisir, les fêtes et le besoin de reconnaissance.

La situation dégénère rapidement : fugues, parents investis et inquiets, problématiques scolaires qui aboutissent vers des parents qui vont signaler leur enfant à la DPJ.

## • LA DOUBLE PARTICULARITÉ DES CAS D'EXPLOITATION SEXUELLE

Premièrement, les éléments qui contribuent à les attirer dans ce monde sont à la fois des incitateurs et des facteurs de risque.



La vente de services sexuels les expose à la consommation abusive de substances psychoactives, à des troubles de santé mentale, à une prise interrompue de leur médication (s'il y a lieu) et à des situations de survie (itinérance).

Deuxièmement, ces jeunes nient généralement la présence du risque.

Pour plusieurs, l'exploitation sexuelle est déjà présente dans leur vie bien avant qu'elles intègrent les centres de réadaptation.

Certaines se font recruter par un proxénète qui fréquente la même école secondaire ou à travers les réseaux sociaux.



### • LES GAINS DE L'EXPLOITATION SEXUELLE

Cette marchandisation sexuelle amène des gains secondaires : le profit monétaire, l'accès à des substances psychoactives et les cadeaux de luxe (vêtements, bijoux, produits de vêtements, voyages) offerts par leur proxénète.

Ces gains sont d'ailleurs des méthodes de manipulation utilisées des proxénètes qui contribuent à séduire et à aveugler leurs victimes et à nourrir l'illusion d'avoir de la valeur aux yeux de leur exploiteur (Biehal et Wade, 1999 ; Lebon, 2016).

Le fait de fuguer et de revenir à la ressource de placement avec de l'argent leur donne l'impression de reprendre le contrôle de leur vie et leur procure une gratification sociale alors que leur statut social est rehaussé par les jeunes de l'unité de vie (Biehal et Wade, 1999).

## • LES DIFFÉRENCIERS DU PHÉNOMÈNE PLUS LARGE DE LA FUGUE

Le MSSS (2018b) estime que les cas d'exploitation sexuelle doivent être différenciés du phénomène plus large de la fugue.

1. La répétition de leur fugue les distingue des fugueurs chroniques en raison de leur durée généralement longue (en moyenne de 24,4 jours). Ce n'est pas tant la fréquence de leurs fugues que la durée qui permet de les différencier des autres fugueurs (Tremblay et Trétreault, 2016).
2. Leurs motivations diffèrent des jeunes non-victime d'exploitation sexuelle. Les fugues des filles impliquées dans des formes d'exploitation sexuelle mettent en évidence le besoin d'être reconnues et d'être aimées, deux besoins exploités par les proxénètes (Lebon, 2016). Pour plusieurs victimes, leur exploiteur leur procure l'amour et la sécurité qu'elles ont besoin.

## CONSÉQUENCES DE LA FUGUE

### • À COURT-TERME

Les conséquences à court terme se rapportent davantage à la prise de risque encourue lors de la fugue. Elles comprennent :

(Biehal et Wade, 1999 ; Boyer, 2016 ; Bowden et coll., 2018 ; Courtney et coll., 2005 ; Flowers, 2001 ; Hamel et coll., 2012 ; Martinez, 2006 ; Mayfield et coll., 2012)



Lorsqu'ils fuguent pour une plus longue durée, les jeunes vivent une diversité de situations précaires les prédisposant à se tourner vers la prostitution de survie. La prostitution de survie est un terme qui réfère à la vente de services sexuels en échange de besoins de subsistance tels qu'un logement, de la nourriture, des substances psychoactives ou de l'argent. (Greene et coll., 1999)

### • À LONG-TERME

Les conséquences à long terme font davantage état des impacts possibles sur le développement du jeune. On recense la probabilité accrue d'itinérance à l'âge adulte, la dépression et un détachement généralisé à plusieurs sphères de la vie de l'adolescent (Biehal et Wade, 1999). L'étude de Poirier (2006 cité dans Gagnon et coll., 2014) rapporte que 40 % des individus en situation d'itinérance ont été hébergés à l'adolescence dans un centre de réadaptation.

Ce détachement est surtout observé chez ceux qui :

- Cumulent de nombreux antécédents de fugues
- Ont de haut niveau d'instabilité des placements
- Ont des problèmes à l'intérieur de leur placement actuel
  - Attachement moindre au personnel
  - Haut niveau d'absentéisme scolaire



Progressivement, ils en viennent à se détacher des centres d'hébergement et des figures d'autorité. La fugue apparaît comme l'un des éléments de ce processus au sein duquel les liens construits avec la société adulte s'affaiblissent graduellement résultants parfois par une intégration à des sous-cultures déviantes et délinquantes.



#### LA THÈSE DE L'AMPLIFICATION

La thèse de l'amplification du risque propose que l'adolescence présente des défis développementaux qui peuvent s'accroître lorsque les adolescents proviennent de famille dysfonctionnelle. À ce propos, les jeunes qui sont susceptibles de fuguer présentent fréquemment un historique de maltraitance infantile qui contribue à leur vécu traumatogène et qui accentue leur vulnérabilité (Hamel, 2017).

Finalement, les comportements de fugue représentent un risque majeur en raison de l'exposition au milieu de la rue qui tend à amplifier les déficits développementaux déjà présents en raison de leurs antécédents ce qui peut avoir pour effet de les inciter à adopter des conduits à risque qui les mèneront vers de nouveaux traumatismes (Accoca, 1998).

# LES PRATIQUES RECENSÉES DANS LA LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE EN MATIÈRE DE FUGUE

## chez les adolescents placés en réadaptation en vertu de la Loi sur la Protection de la Jeunesse

L'absence totale de fugue dans un milieu où les plus vulnérables sont regroupés, comme les facteurs de risque énoncés plus haut l'indiquent, est peu probable (MSSS, 2018b). La fugue est une problématique complexe qui inquiète particulièrement les acteurs sociaux auprès des jeunes dont ils ont la charge.

L'intervention dans les ressources de réadaptation considère l'adolescent dans son ensemble en prenant en compte que son développement se fait par l'interaction de ses caractéristiques individuelles et des opportunités que son environnement lui offre, les apprentissages qu'il fera et son potentiel d'adaptation (Gendreau, 2001). L'intervention de réadaptation s'inscrit dans un modèle écosystémique, tel que proposé par Bronfenbrenner (1979), au sein duquel la finalité est une meilleure adéquation entre l'environnement, les individus qui le constituent et les systèmes qui gravitent autour du jeune. Elle a pour objectif de permettre aux jeunes dont le développement est entravé de renouer avec leur milieu, leur entourage et leur communauté afin d'y puiser les ressources nécessaires.

Les pratiques cliniques ont tendance à être divisées en fonction de moments d'intervention : (1) avant la fugue afin d'agir en prévention de la fugue (2) pendant la fugue afin de ramener le jeune à sa ressource de placement dans les plus brefs délais et (3) après la fugue dans le but de prévenir sa récurrence en adoptant une approche de réduction des méfaits qui, sans viser l'élimination du comportement problématique, a pour objectif de prémunir les individus de moyens qui réduisent les conséquences (Brisson, 1997). Enfin, peu importe le moment d'intervention, il importe de considérer l'ensemble des caractéristiques individuelles et psychologiques du jeune afin de faire un choix éclairé quant aux interventions (Hamel et coll., 2012 ; Jeanis et coll., 2019).





## PRATIQUES RECENSÉES PRÉ-FUGUE

### • L'INTÉGRATION DU JEUNE AU SEIN DU PLACEMENT

- Connaître l'historique de fugue du jeune
- Planifier les alternatives à la fugue et évaluer les moyens.
- Faire une liste des frustrations en fonction de leur degré d'importance et en trouvant des moyens pour atténuer leurs effets peut diminuer le risque de fugue
- Comprendre la perception du jeune face à sa situation, à son placement et à son avenir
- Inciter le jeune à se mobiliser
- Établir un filet de sécurité autour du jeune en mobilisant l'ensemble de son milieu

(Fredette et Plante, 2004 ; INESSS, 2017)

### • L'ÉVALUATION DU RISQUE DE FUGUE

Les éléments critiques qui doivent être pris en compte dans l'évaluation du risque de fugue :

- Les conditions du placement
- Les caractéristiques personnelles du jeune
- Son contexte familial
- Le but de l'intervention
- L'autonomie souhaitée
- L'orientation vers un autre milieu de vie substitut

(Lebon, 2016)

Dans sa thèse doctorale, Ste-Marie (2019) propose un « guide évaluation du risque de fugue » qui s'inspire du modèle risque, besoin et réceptivité d'Andrews et Bonta (2010) et qui prend en compte les facteurs de risque individuels et situationnels du jeune.

### • L'ALLIANCE THÉRAPEUTIQUE

La création d'une alliance thérapeutique figure parmi les prémisses de la réadaptation.

(Biehal et Wade, 2002 ; Byrne, 2012 ; Lebon, 2016)

Il faut privilégier :

- Un travail à long terme auprès avec le même intervenant
- Des interventions informelles
- Un soutien flexible et individualisé aux besoins
- La prévention des frictions potentielles par :
  - La modélisation et l'harmonisation des décisions de l'équipe éducative
  - Le respect de l'intimité et du besoin d'autonomie du jeune en évitant de l'infantiliser
  - La réduction du nombre de jeunes par groupe

(Byrne, 2012 ; Lebon, 2016 ; Smeaton, 2013a ; Smeaton, 2013b ; Taylor et coll., 2014 ; Turner et Jagusz, 2001)

### • LE MILIEU DE VIE

Faire du milieu de vie un lieu accueillant et intéressant pour les jeunes qui fortifient le sentiment d'appartenance au milieu où :

- L'environnement est propre, organisé et sécurisant
- Il est possible d'avoir une certaine intimité
- Les règles sont claires et souples
- Les jeunes prennent part aux décisions et à l'aménagement de leur milieu de vie
- La programmation est variée, intéressante, bonifie la cohésion de groupe et réduit les risques de fugue.

(Fredette et Plante, 2004)

### • LA COMMUNAUTÉ DU JEUNE

La gestion du risque de fugue doit passer par l'intégration ou le maintien du jeune dans sa communauté ce qui lui permet de :

- Conserver ses repères et vivre plus de succès
- Développer des relations auprès de personnes à l'extérieur du placement et auprès de qui il pourra se confier lorsqu'ils ont un souci ou que l'envie de fuguer se présente.

(Byrne, 2012 ; Malloch et Burgess, 2007)

### • LA COLLABORATION AVEC LES PARENTS

- Encourager le maintien du contact du jeune auprès des membres de sa famille en :
  - Permettant des visites parents-enfants
  - Consolidant le lien intervenant - parents

(Byrne, 2012 ; INESSS, 2017 ; Lebon, 2016)

### • LA COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES

- Chaque acteur impliqué comprend son rôle et sa responsabilité et il y a une uniformité de l'utilisation des outils de gestion du risque
- Privilégier un plus petit nombre de personnes autorisées au suivi psychosocial du jeune
- Collaborer avec les policiers jeunesse ou communautaires pour qu'ils rencontrent les jeunes afin de faire de la prévention sur la prise de risque associée aux drogues, à la délinquance, aux gangs de rue et à l'exploitation sexuelle

(INESSS, 2017 ; Lebon, 2016 ; MSSS, 2014)

### • LA FORMATION DES INTERVENANTS ET DES ÉDUCATEURS

- Former les intervenants impliqués auprès des jeunes à risque de fuguer
- Conscientiser les intervenants aux réalités touchant à la fugue, à l'exploitation sexuelle et aux gangs de rue

(Hughes et Thomas, 2016 ; Sturrock et Holmes, 2015)

À noter qu'il ne s'agit pas ici de recenser les meilleures pratiques en matière de fugue, mais de plutôt donner un aperçu de ce qui est dans les différents milieux.

Un répertoire des guides de pratique et des activités cliniques issus du « Portrait des fugeurs et des pratiques actuelles en matière de fugues auprès des jeunes hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation au Québec » (INESSS, 2017) a été mis à l'annexe A de ce document.

## PRATIQUES RECENSÉES LORS D'UNE FUGUE

### • LE JEUNE

Lorsqu'une fugue survient, les interventions tendent essentiellement à maintenir le contact avec l'adolescent. L'important est de fournir un soutien formel ou informel qui leur permet de se confier et de discuter (Malloch et Burgess, 2007 ; Turner et Jagusz, 2001).

- L'objectif est de maintenir l'alliance thérapeutique établie et de rentrer en contact avec le jeune via l'utilisation (INESSS, 2017 ; Lebon, 2016) :
  - Des réseaux sociaux
  - De la communication par messages textes
  - De pairs ayant des antécédents de fugue pour rentrer en contact avec le jeune
  - Des intervenants de la ressource d'hébergement fréquentée par le jeune

En dépit de la crainte d'être dénoncé ou la peur de perdre la liberté acquise par la fugue, les adolescents souhaitent garder des liens avec leur entourage (Hamel et coll., 2012). Cependant, la majorité des établissements attendent que le jeune initie le contact.

- Lors de l'appel de l'adolescent, l'intervenant (INESSS, 2017) :
  - Tente d'avoir des informations sur l'état et les besoins du jeune
  - Informe le jeune des ressources communautaires disponibles
    - Un aide-mémoire des ressources de la grande région de Montréal a été conçu et mis à l'annexe 2 de ce document en annexe du guide présenté au milieu de stage.
  - Suggère qu'une personne significative aille chercher le jeune
  - Entame une réflexion sur le sens de la fugue et sur ses alternatives

Les jeunes soulignent l'importance d'être accompagnés dans la décision de revenir de leur fugue (Turner et Jagusz, 2001). Toutefois, pour que le soutien soit perçu comme utile, il doit être bienveillant, flexible face aux demandes du jeune, individualisé et sans jugement. Il importe d'offrir un soutien émotionnel au jeune. Conséquemment, il n'est pas surprenant de constater que l'acceptation de ce soutien passe par une alliance thérapeutique au sein de laquelle l'adolescent a confiance en la personne aidante et où il est prêt à accepter l'aide proposée (Kurtz et coll., 2000).

### • LES PARENTS

Lorsqu'une fugue est constatée, les parents sont des alliés indispensables pour effectuer des recherches, transmettre des informations et participer à la recherche d'alternatives à la fugue.

- Informer les parents des circonstances entourant le départ de leur adolescent dès que la fugue survient.
- Poursuivre les rencontres du suivi psychosocial avec les parents afin de diminuer leur méfiance (Lebon, 2016).
- Développer un protocole de prise de contact avec les parents afin de planifier et de faciliter le retour du jeune (Lebon, 2016).

### • LES INTERVENANTS

Selon l'INESSS (2017), il importe :

- Que tous les acteurs impliqués auprès du jeune reçoivent l'information nécessaire : l'éducateur de suivi, l'intervenant psychosocial et le délégué jeunesse (s'il y a lieu)
- Qu'il y ait une collaboration et une concertation entre l'intervenant psychosocial et l'éducateur responsable du jeune doit s'en suivre afin de déterminer les rôles respectifs.

### • FAUT-IL EMPÊCHER UN JEUNE DE FUGUER ?

Lorsque l'envie de fuguer survient, les acteurs sociaux impliqués sont encouragés à affirmer leurs inquiétudes et leurs désaccords au jeune en question, à considérer ses besoins, à le sensibiliser face aux conséquences de son geste, à considérer son risque de fugue et son lien puis d'entreprendre des moyens pour empêcher le jeune de quitter le service (MSSS, 2014). Malheureusement, certains adolescents finissent par fuguer malgré le fait que plusieurs intervenants et professionnels font des efforts pour le prévenir (Buford et coll., 2008).

À noter qu'il ne s'agit pas ici de recenser les meilleures pratiques en matière de fugue, mais de plutôt donner un aperçu de ce qui est dans les différents milieux.

Un répertoire des guides de pratique et des activités cliniques issus du « Portrait des fugeurs et des pratiques actuelles en matière de fugues auprès des jeunes hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation au Québec » (INESSS, 2017) a été mis à l'annexe A de ce document.

## PRATIQUES RECENSÉES POST-FUGUE

### • L'ACCUEIL DU RETOUR DE FUGUE

Les procédures incluent :

(Lebon, 2016 ; MSSS, 2014)

- Une fouille, si des motifs raisonnables la justifient
- Un retrait d'une période d'une heure avant de retourner en unité
- Une évaluation des besoins immédiats
- Une réflexion écrite
- Une mise hors du groupe d'une durée de 24 heures

Les recommandations incluent de (INESSS, 2017) :

- Accueillir positivement et calmement le jeune.
- Offrir les soins de base : hygiène, alimentation, sommeil.
- Porter une attention aux expériences vécues lors de la fugue pouvant comporter des risques au niveau de la santé physique et psychologique.
  - Référer à des services de santé au besoin
- Permettre aux parents et au jeune de communiquer ensemble



### • L'ENTRETIEN DE RETOUR

L'implication des intervenants renforce la relation établie avec le jeune s'ils sont en mesure de démontrer une disponibilité et une accessibilité (Lebon, 2016 ; Malloch et Burgess, 2007).

- Certains jeunes perçoivent dans l'entretien de retour une intrusion à leur vie privée et prennent la décision de ne pas tout dévoiler de leur fugue afin de garder des options dans le cas d'éventuelles récidives ou afin de ne pas nuire aux autres fugueurs (Turner et Jagusz, 2001).
- Les interventions auprès du jeune incluent de :
  - Signifier notre désaccord quant au moyen utilisé
  - Exposer nos sentiments face à sa fugue et à son retour
  - Exposer notre ouverture à comprendre le sens de sa fugue
  - Offrir la possibilité de choisir à qui il veut se confier (intervenant, pair)
  - Encourager à verbaliser son expérience de fugue et ses émotions par divers moyens de communication (art ou l'écriture).

(INESSS, 2017 ; Malloch et Burgess, 2007 ; Smeaton, 2013a ; Smeaton, 2013b)

### • LA RECHERCHE DE SENS

Les fugues sont porteuses de sens. Les intervenants doivent :

- Permettre au jeune d'exprimer les émotions liées à la fugue et au contexte de retour
- Identifier avec le jeune les problèmes vécus et les besoins comblés par la fugue et élaborer les interventions
- Aborder les conduites à risque sur le plan de la sexualité, de l'usage des drogues et des activités de gangs.

(CJM, 2010 ; INESSS, 2017 ; Lebon 2016 ; Malloch et Burgess, 2007)



### • LA RECHERCHE D'ALTERNATIVES

La fugue traduit une réponse à différents besoins insatisfaits. Le jeune a besoin de l'aide des intervenants pour trouver des solutions alternatives à la fugue dans le but de les satisfaire (Hamel et coll., 2012).



- Explorer le besoin que le jeune cherche à répondre par la fugue
- Trouver d'autres moyens pour exprimer ses besoins ou ses émotions pour diminuer les risques de récidive
- Répondre aux besoins manifestés par le jeune en
- L'incitant à collaborer
- Tenant compte de la réalité et du cadre d'intervention que les moyens soient réalisables
- Éviter le transfert de centre ou d'unité à la suite d'un retour de fugue.
- Individualiser l'intervention

(INESSS, 2017)

À noter qu'il ne s'agit pas ici de recenser les meilleures pratiques en matière de fugue, mais de plutôt donner un aperçu de ce qui est dans les différents milieux.

Un répertoire des guides de pratique et des activités cliniques issus du « Portrait des fugueurs et des pratiques actuelles en matière de fugues auprès des jeunes hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation au Québec » (INESSS, 2017) a été mis à l'annexe A de ce document.

# RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Issus du Processus clinico-administratif pour l'enregistrement des fugues dans le Système clientèle jeunesse (2012)

Pour un adolescent placé en hébergement et qui fugue, la responsabilité en ce qui a trait des démarches nécessaires à la fugue repose sur le milieu d'hébergement du jeune tant et aussi longtemps que sa place demeure ouverte.

## • LORS DU DÉPART EN FUGUE

« Il est **obligatoire**, et ce, peu importe les circonstances, de **dénoncer une fugue dans un délai maximal de quatre heures**. ».

(Processus clinico-administratif pour l'enregistrement des fugues dans le Système clientèle jeunesse, p.1)



Le fait de déclarer un adolescent en fugue n'entraîne pas automatiquement une dénonciation au Service de police.

La décision de dénoncer repose sur plusieurs facteurs :

- les caractéristiques individuelles du jeune
- la gestion du risque
- le cadre contextuel de la fugue.

### • INTERVENANT PSYCHOSOCIAL

- S'assurer que les parents ont été informés de la fugue.
- S'il y a la **nécessité d'obtenir un mandat d'amener** (art. 35.2 de la LPJ) **ou de pénétrer** (art. 35.3 de la LPJ) : l'intervenant doit modifier le bouton radio « mandat d'amener » sous la fugue active, inscrire l'information nécessaire dans le champ « Remarque » ainsi que son nom.
- Il inscrit l'information dans PIJ sous l'onglet « suivi activités ».

### • ÉDUCATEUR EN HÉBERGEMENT

- Saisir la fugue dans PIJ.
- **Si la fugue est d'une durée consécutive de plus de 7h** : inscrire l'heure de la fugue à la fois dans PIJ et dans le formulaire « calendrier des absences en CSR » (RTF-104).
- Informer les parents et les collaborateurs (délégué jeunesse, intervenant psychosocial) de la fugue.
- Inscrire ses démarches dans l'onglet « Suivi activités » dans PIJ.
- **Si une dénonciation de la fugue au service de police est faite** :
  - Remplir le formulaire SP-141 Évènement (disparition, fugue, évasion, liberté illégale)
  - Envoyer le formulaire SP-141 et la fiche d'identification (SP-088) au poste de police concerné.
  - Enregistrer le numéro d'évènement du service de police sous l'onglet "Fugues" de la fenêtre Personne et l'enregistrer sous la fugue active.
  - Télécopier la dénonciation policière au directeur du service de réadaptation.

## • LORS DU RETOUR DE FUGUE



### LORSQUE LA PLACE D'HÉBERGEMENT EST ENCORE OUVERTE

### • INTERVENANT PSYCHOSOCIAL

- S'assurer que les parents sont informés du retour de fugue.
- Enregistrer sa démarche sous l'onglet « suivi activités » dans PIJ.
- Entreprendre les démarches cliniques énoncées au sein du processus clinique.

### • ÉDUCATEUR EN HÉBERGEMENT

- Retourner à la déclaration de fugue active dans PIJ : inscrire la date, l'heure et le contexte de retour de fugue.
- Inscrire sur le formulaire « calendrier des absences en CSR » (RTF-104) l'heure du retour de fugue.
- **Si une dénonciation de la fugue au service de police a été faite, deux scénarios sont possibles**
  1. **Si le jeune est retrouvé et ramené par le service de police** : les policiers procèdent eux-mêmes à la fermeture de l'avis de recherche.
  2. **Si le jeune revient de lui-même** : l'éducateur remplit le formulaire SP-140, « Localisation de personne (disparition|fugue|évasion|liberté illégale) » et l'envoie à la fois au directeur du service de réadaptation ainsi qu'au poste de police concerné afin que l'avis de recherche soit fermé.
- Informer du retour de la fugue les parents et les collaborateurs (délégué jeunesse, intervenant psychosocial).
- Enregistrer sa démarche sous l'onglet « suivi activités » dans PIJ.

### • ÉDUCATEUR À L'UNITÉ D'ORIGINE D'HÉBERGEMENT DE L'USAGER

- Informer les parents et les collaborateurs (délégué jeunesse, intervenant psychosocial) de la fermeture de la place.
- S'assurer que le numéro d'évènement associé à la fugue est inscrit sur la déclaration de fugue active.

### LORSQUE LA PLACE D'HÉBERGEMENT EST FERMÉE

### • ÉDUCATEUR EN HÉBERGEMENT ACCUEILLANT L'USAGER À SON ARRIVÉE

- Vérifier dans la fenêtre « Personne » sur PIJ si un « avis/alerte » informant qu'une fugue est en vigueur pour cet usager. Si c'est le cas, retourner dans la déclaration de fugue active dans PIJ et inscrire la date, l'heure et le contexte du retour de fugue.
- Procéder aux mêmes démarches que l'éducateur en hébergement lors d'un retour de fugue et que la place d'hébergement du jeune est encore ouverte.

# SITUATIONS OÙ L'INTERVENANT PSYCHOSOCIAL DEVIENT RESPONSABLE DE LA SAISIE DES DONNÉES LORS D'UNE FUGUE

1

Un usager qui, en cours de fugue, est confié à un tiers ou fait de lui-même des démarches au tribunal pour régulariser sa situation



- Informer les parents et les collaborateurs (délégué jeunesse, intervenant psychosocial ou ses collaborateurs du CJM-IU) du retour de la fugue.
- Retourner la déclaration de fugue active dans PIJ et inscrire la date, l'heure et le contexte de retour de la fugue.
- **Si une dénonciation de la fugue au service de police a été faite, deux scénarios sont possibles**
  - Accompagner les parents ou la personne à qui le jeune est confié dans leurs démarches auprès du service de police afin de procéder à la fermeture de l'avis de recherche
  - **Ou si c'est impossible** : Remplir le formulaire « Localisation de personne (disparition, fugue, évasion, liberté illégale) SP-140 et l'envoyer au poste de police concerné.
- Enregistrer sa démarche sous l'onglet « suivi activités » dans PIJ.
- Entreprendre les démarches cliniques énoncées au sein du processus clinique.

2

Dans les situations de poursuite du suivi social en vertu de la LSSSS alors que la place en hébergement est fermée



3

Lors d'une situation de prise en charge partagée (intervenant collaborateur au CJM-IU et usager hébergé dans une autre région)



## Au moment de la fugue

- Saisir la fugue dans PIJ.
- Informer les parents et les collaborateurs (délégué jeunesse, intervenant psychosocial) du retour de la fugue.
- Enregistrer sa démarche sous l'onglet « suivi activités » dans PIJ.

**Même si le centre de réadaptation hébergeant l'usager inscrit la fugue dans PIJ, l'intervenant au CJM-IU enregistre aussi la fugue dans le système afin de permettre le suivi de l'intervention.**

## Au retour de la fugue

- Informer les parents et les collaborateurs (délégué jeunesse, intervenant psychosocial) du retour de la fugue.
- Retourner la déclaration de fugue active dans PIJ et inscrire la date, l'heure et le contexte de retour de la fugue.
- Enregistrer sa démarche sous l'onglet « suivi activités » dans PIJ.
- Entreprendre les démarches cliniques énoncées au sein du processus clinique.



# ANNEXES



# ANNEXE A

## RÉPERTOIRE DES GUIDES PRATIQUES, DES ACTIVITÉS ET DES OUTILS CLINIQUES EN MATIÈRE DE FUGUE

Issu du « Portrait des fugueurs et des pratiques actuelles en matière de fugues auprès des jeunes hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation au Québec » (INESSS, 2017)

### GUIDES PRATIQUES

- Guide pour l'éducateur lors d'un comportement de fugue, CISSS du Bas-Saint-Laurent, juin 2015
- Guide d'accompagnement et d'intervention en regard de la fugue, CJ de la Montérégie, février 2010
- Le traitement des retours de fugues des jeunes hébergés dans les unités de vie au Centre jeunesse des Laurentides, CJ des Laurentides, octobre 2014
- L'accompagnement du jeune lors d'une fugue, CJ des Laurentides, février 2016
- Politique et procédures de la fugue, évasion et liberté illégale, CJ de Québec-Institut universitaire, février 2015
- Guide d'accompagnement et d'intervention sur le phénomène des fugues à l'adolescence, CJ de Montréal – Institut universitaire, octobre 2008
- Guide pour la planification et la gestion des sorties pour les jeunes hébergés en centre de réadaptation et en foyer de groupe en vertu de la LSSS et de la LPJ, CISSS de Laval, août 2016
- Guide de soutien à la pratique sur la prévention des fugues et des évasions, CJ Montréal – Institut universitaire, octobre 2008
- Le traitement des retours de fugue des jeunes hébergés dans les unités de vie des Centre jeunesse des Laurentides, CISSS des Laurentides

#### Spécifique à l'exploitation sexuelle

- Guide de prévention et d'intervention en prostitution juvénile, CJ de Québec-Institut universitaire, non daté

#### Pour les parents

- Guide de prévention à l'intention des parents de fugueurs – revenir pour rester » a été conçu et est disponible sur le site web de certains corps policiers.

### ACTIVITÉS CLINIQUES

- Programme spécialisé d'hébergement 0-30 jours, Unité l'Intervalle, Centre de protection et de réadaptation de la Côte-Nord, mars 2014
- Contre vents et marées, Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec, 2013
- Programme d'aide au développement et à l'apprentissage des habiletés sociales, Centre jeunesse de la Mauricie et du Centre-du-Québec, 2013
- Programme « J'ai 17 ans, j'ai mon plan » – Trajectoire situant le comité, mars 2015, Document de référence, juillet 2015, et Guide d'animation, avril 2015, Centre jeunesse de la Montérégie
- Programme ART, Centre jeunesse de la Montérégie, non daté
- MOBILIS – Contrer l'exploitation sexuelle des jeunes par les gangs de rue, Centre jeunesse de la Montérégie et partenaires, février 2013
- Carte ressources-fugue, site Web [www.jeunesenfugue.ca](http://www.jeunesenfugue.ca), CJ de Lanaudière, CJ de Laval, CJ de la Montérégie, CJ de Montréal – Institut universitaire, CJ de Batshaw, CJ de Québec – Institut universitaire, non daté
- AGIR SUR LA FUGUE – Projet Détresse et progresse, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, non daté
- AGIR SUR LA FUGUE – Projet Scénario alternatif, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, non daté
- Projet d'expérimentation d'une grille d'évaluation du risque de fugue, CISSS de la Montérégie, CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal et CISSS de Laval, non daté
- La fugue de Stéphanie, le rôle d'une amie, CISSS de l'Outaouais, non daté
- La mère, la fille et la fugue, CISSS de l'Outaouais, non daté
- Réflexion sur la fugue, CISSS de l'Outaouais, non daté
- Réflexion retour de fugue (2 modèles), CISSS de l'Outaouais, non daté

# ANNEXE A

## RÉPERTOIRE DES GUIDES PRATIQUES, DES ACTIVITÉS ET DES OUTILS CLINIQUES EN MATIÈRE DE FUGUE

Issu du « Portrait des fugueurs et des pratiques actuelles en matière de fugues auprès des jeunes hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation au Québec » (INESSS, 2017)

### ACTIVITÉS CLINIQUES (SUITE)

- Un projet de fugue, CISSS de l'Outaouais, non daté
- La fugue – Description et analyse du Groupe de projets et de soutien (GPS) auprès des jeunes fugueurs répétitifs suivis dans les milieux de réadaptation du CJ de Québec – Institut universitaire, 2013
- Programme d'intégration sensorielle, CJ de Chaudière-Appalaches, février 2012
- Groupe J'en barque : Éducation parentale-adolescents, fiche signalétique, table des matières et programme, CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, non daté
- Les liens naturels : Intervention familiale en contexte d'aventure : fiche signalétique, CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean, non daté

#### Spécifique à l'exploitation sexuelle

- « je ne suis pas à vendre », Gendarmerie royale du Canada

### OUTILS CLINIQUES

- Aide-mémoire : Pistes d'intervention Avant-Pendant et au Retour de fugue
- Contrat de sortie, CJ de l'Abitibi-Témiscamingue, mars 2013
- Saisie d'informations en matière de fugue, CISSS de la Gaspésie, non daté
- Critères d'estimation du degré de dangerosité à déclarer aux policiers dans un contexte de fugue, Centre jeunesse de Lanaudière, non daté
- Inventaire des besoins d'intervention, Centre jeunesse de Lanaudière, janvier 2012
- Auto-évaluation des besoins manifestés depuis 3 mois, Centre jeunesse de Lanaudière, janvier 2012
- Inventaire des indices de réceptivité, Centre jeunesse de Lanaudière, janvier 2012
- Auto-évaluation des attitudes et des comportements envers autrui à l'intérieur du centre de réadaptation, Centre jeunesse de Lanaudière, janvier 2012
- Portrait clientèle, Centre jeunesse de Lanaudière, janvier 2016
- Critères d'estimation de la dangerosité, Centre jeunesse de Lanaudière, non daté
- Mécanisme d'analyse des situations d'enfants qui fuguent des milieux d'hébergement en centre de réadaptation, Centre jeunesse des Laurentides, février 2015
- Outils d'évaluation du risque de fugue et de la vulnérabilité chez les jeunes hébergés au centre jeunesse – Guide d'utilisation – Section 1 – Historique de fugues et Section 3 – Outil d'estimation de la vulnérabilité du jeune en cas de fugue, CISSS de Laval, non datés
- Processus d'accompagnement clinique des adolescents hébergés en centre de réadaptation au CISSS de Laval en lien avec la problématique des fugues, février 2016
- Fugue Avant-Pendant-Après, CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, août 2016
- Photo fugue – outil de suivi, CISSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, octobre 2016
- Processus de réflexion sur la nécessité d'envoyer une photo du jeune avec la déclaration de fugue, CISSS de l'Outaouais, novembre 2015
- Plan de mise en œuvre du Guide sur les pratiques relatives au traitement des fugues des jeunes hébergés dans les unités de vie et les foyers de groupe des centres jeunesse, suivi et mise à jour, CISSS de l'Outaouais, novembre 2015
- Plan d'action – Comité régional fugue Québec et Chaudière-Appalaches, 2014-15
- Aide-mémoire : Accompagnement du jeune lors d'une fugue

#### Spécifique à l'exploitation sexuelle

- Le silence de Cendrillon – prostitution juvénile par les gangs, CJ de Montréal – Institut universitaire, 2002



# ANNEXE B

## AIDE-MÉMOIRE DES RESSOURCES DISPONIBLES À MONTRÉAL

### • LIGNES TÉLÉPHONIQUES

#### Jeunes

- Tel-Jeunes : 1.800.263.2266
- Jeunesse, J'écoute : 1.800.668.6868

#### Santé mentale

- Suicide Action Montréal : 1.866.277.3553
- Aneb : 1.800.630.0907

#### Dépendance

- Drogue aide et référence : 1.800.265.2626
- Le jeu aide et référence : 1.800.461.0140

#### Diversité sexuelle

- L'Interligne : 1.888.505.1010
- Aide au trans du Québec : 1.855.909.9038

#### Exploitation sexuelle

- Stella : 514.285.8889
- Projet d'intervention auprès des mineur-es prostitué-es
  - <https://piamp.net/jeunes/parler-a-une-intervenante/>
- Le Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal : 1.888.933.9007
- Grossesse secours : 514.271.0554

### • SOINS MÉDICAUX ET PSYCHOLOGIQUES

#### Dans la rue

- Centre de jour chez « Pops »
  - Soutien, écoute et référence
  - Consultations avec des spécialistes médicaux (infirmières, psychologues)
- La roulotte : Soutien, écoute et référence

#### Clinique des jeunes de la rue (14 - 25 ans)

- CLSC des Faubourgs

### • SÉCURITÉ

#### Premier arrêt

- Gare d'autocars : 1717 rue Berri
- 514.284.2247

### • DESTINÉES AUX PARENTS

#### En marge 12-17

- Consultations téléphoniques : 514.849.5632
- Rencontres individuelles et familiales
- Groupes de soutien
- Information et séance informative sur la fugue et la rue

Ligne d'écoute Parents : 1.800.361.5085

### • HÉBERGEMENTS

#### Le bunker

- 12 - 21 ans
- Ouvert toutes les nuits (365 jours)

#### En marge 12-17

- 12 - 17 ans
- Dépannage de 72h
- À court-terme de 60 jours (16 - 17 ans)

#### Refuge des jeunes de Montréal

- 17 - 26 ans
- Hommes sans domicile fixe

#### Ressources Jeunesse de Saint-Laurent

- 16 - 22 ans
- Hébergement temporaire (jusqu'à 6 mois)
- Jeunes sans domicile fixe

### • ALIMENTATION

#### Dans la rue

- Centre de jour chez « Pops » : Repas à partir de 12h du lundi au vendredi
- La roulotte : Repas et dons alimentaires non périssables
  - Tous les soirs sauf les mardis et les samedis

### • CONSOMMATION DE SUBSTANCES ET SANTÉ SEXUELLE

#### Rap Jeunesse - Accès-Soir : Unité mobile

- Distribution de matériel d'injection, d'inhalation et de condoms
- Quartiers : Ahuntsic, Bordeaux-Cartierville, Saint-Laurent, Montréal-Nord et Parc-Extension

#### Urgence-Dépendance (24h/24, 7 jours/7)

- 110, rue Prince-Arthur Ouest | 514.288.1515

#### Spectre de rue : Consommation supervisée

- 8h30 - 16h30 lun. au ven. | 8h30 - 15h30 sam. et dim.

#### CACTUS (14h à 2h) : Site d'injection supervisé

- 300 rue Sanguinet

#### L'Anonyme : Unité mobile de prévention de la consommation et ITSS (soirs et nuit)

- Quartiers :
  - Hochelaga et Rosemont (lundi)
  - NDG et Côte-des-neiges (mardi)
  - RDP, Mercier et Pointe-au-tremble (mercredi)
  - Saint-Michel (vendredi)
- Déplacements sur appel : 1.855.236.6700

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Acoca, L. (1998). Outside/inside : The violation of American girls at home, on the streets, and in the juvenile justice system. *Crime & Delinquency*, 44(4), 561-589. <https://doi.org/10.1177/0011128798044004006>
- Andrews, D. A., & Bonta, J. (2010). Rehabilitating criminal justice policy and practice. *Psychology, Public Policy, and Law*, 16(1), 39-55. <https://doi.org/10.1037/a0018362>
- Attar-Schwartz, S. (2013). Runaway behavior among adolescents in residential care: The role of personal characteristics, victimization experiences while in care, social climate, and institutional factors. *Children and Youth Services Review*, 35(2), 258-267. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2012.11.005>
- Baker, A. J. L., McKay, M. M., Lynn, C. J., Schlange, H., et Auville, A. (2003). Recidivism at a shelter for adolescents: First-time versus repeat runaways. *National Association of Social Workers*, 27, 84-93. <https://doi.org/10.1093/swr/27.2.84>
- Biehal, N., et Wade, J. (1999). Taking a chance? The risks associated with going missing from substitute care. *Child Abuse Review*, 8(6), 366-376. [https://doi.org/10.1002/\(SICI\)1099-0852\(199911/12\)8:6<366::AID-CAR582>3.0.CO;2-G](https://doi.org/10.1002/(SICI)1099-0852(199911/12)8:6<366::AID-CAR582>3.0.CO;2-G)
- Biehal, N., et Wade, J. (2000). Going missing from residential and foster care: Linking biographies and contexts. *British journal of social work*, 30(2), 211-225. <https://doi.org/10.1093/bjsw/30.2.211>
- Bronfenbrenner, U. (1979). *The Ecology of Human Development: Experiments by Nature and Design*, Cambridge. Harvard University Press.
- Bowden, F., et Lambie, I. (2015). What makes youth run or stay? A review of the literature on absconding. *Aggression and violent behavior*, 25, 266-279. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2015.09.005>
- Bowden, F., Lambie, I., et Willis, G. (2018). Road runners: Why youth abscond from out-of-home care in New Zealand. *Children and Youth Services Review*, 94, 535-544. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2018.08.032>
- Brisson, P. (1997). L'approche de réduction des méfaits : Sources, situation, pratiques. Gouvernement du Québec. Comité permanent de lutte à la toxicomanie. Repéré à [https://www.cqld.ca/app/uploads/2016/12/approche-reduction-mefaits-sources-situation-pratiques\\_dec-1997.pdf](https://www.cqld.ca/app/uploads/2016/12/approche-reduction-mefaits-sources-situation-pratiques_dec-1997.pdf)
- Burford, M. L., Nugent, W. R., et Wodarski, J. (2008). Mentoring and Other Adult Involvement with Juveniles in Treatment: Do They Decrease the Probability of Elopement?. *Residential Treatment For Children & Youth*, 23(1-2), 107-119. [https://doi.org/10.1300/J007v23n01\\_08](https://doi.org/10.1300/J007v23n01_08)
- Byrne, A. M. (2012). *Children and Youth Who Run Away from Substitute Care: A Qualitative and Quantitative Analysis*. University of Ottawa (Canada). Repéré à <https://www.semanticscholar.org/paper/Children-and-Youth-Who-Run-Away-from-Substitute-A-Byrne/cb1bdd9aa377eb630b71efb9712114e683ff0050>
- Centre jeunesse de la Montérégie (2010). Guide d'accompagnement et d'intervention en regard de la fugue, Longueuil, centre jeunesse de la Montérégie, document adopté par le comité de direction le 9 février 2010. Repéré à <https://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2326467>
- Clark, H. B., Crosland, K. A., Geller, D., Cripe, M., Kenney, T., Neff, B., et Dunlap, G. (2008). A functional approach to reducing runaway behavior and stabilizing placements for adolescents in foster care. *Research on Social Work Practice*, 18, 429-441. Repéré à <https://doi.org/10.1177/1049731508314265>
- Courtney, M. E., Skyles, A., Miranda, G., Zinn, A., Howard, E., et Goerge, R. M. (2005). *Youth who run away from out-of-home care*. Chicago, IL : Chapin Hall at the University of Chicago. <https://doi.org/http://www.chapinhall.org/research/report/youth-who-run-away-substitute-care>
- Courtney, M. E., et Zinn, A. (2009). Predictors of running away from out-of-home care. *Children and Youth Services Review*, 31(12), 1298-1306. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2009.06.003>
- Couture, S., Daviault, A. et Laurendeau, M., (2018). La fugue en centre de réadaptation : une autre manifestation d'une tendance à la prise de risque. *Défi jeunesse*, 24 (2), 64. [https://www.researchgate.net/profile/Michel-Alexandre-Rioux/publication/324792421\\_Recit\\_d'une\\_experience\\_de\\_collaboration\\_entre\\_chercheurs\\_et\\_praticiens\\_les\\_deux\\_points\\_de\\_vue/links/5ae27cb9a6fdcc9139a0ef83/Recit-dune-experience-de-collaboration-entre-chercheurs-et-praticiens-les-deux-points-de-vue.pdf#page=66](https://www.researchgate.net/profile/Michel-Alexandre-Rioux/publication/324792421_Recit_d'une_experience_de_collaboration_entre_chercheurs_et_praticiens_les_deux_points_de_vue/links/5ae27cb9a6fdcc9139a0ef83/Recit-dune-experience-de-collaboration-entre-chercheurs-et-praticiens-les-deux-points-de-vue.pdf#page=66)

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Couvrette, A., Paquette, G., Turcotte, M., et de la Capitale-Nationale, C. I. U. S. S. S. (2016). La face cachée de la prostitution : une étude des conséquences de la prostitution sur le développement et le bien-être des filles et des femmes. Repéré à <http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Rapport-scientifique-prostitution-2016.pdf>
- Crosland, K., Joseph, R., Slatery, L., Hodges, S., et Dunlap, G. (2018). Why youth run: Assessing run function to stabilize foster care placement. *Children and Youth Services Review*, 85, 35-42. <https://doi.org/10.1016/j.chilyouth.2017.12.002>
- Cusick, L. (2002). Youth prostitution: A literature review. *Child Abuse Review: Journal of the British Association for the Study and Prevention of Child Abuse and Neglect*, 11(4), 230-251. <https://doi.org/10.1002/car.743>
- Eisengart, J., Martinovich, Z., et Lyons, J. S. (2008). Discharge due to running away from residential treatment: Youth and setting effects. *Residential Treatment for Children & Youth*, 24(4), 327-343. <https://doi.org/10.1080/08865710802174418>
- English, N. D., et English, L. M. (1999). A proactive approach to youth who run. *Child abuse & neglect*, 23 (7), 693-698. [https://doi.org/10.1016/S0145-2134\(99\)00037-X](https://doi.org/10.1016/S0145-2134(99)00037-X)
- Fasulo, S. J., Cross, T. P., Mosley, P., & Leavey, J. (2002). Adolescent runaway behavior in specialized foster care. *Children and Youth Services Review*, 24(8), 623- 640. [https://doi.org/10.1016/S0190-7409\(02\)00211-6](https://doi.org/10.1016/S0190-7409(02)00211-6)
- Finkelstein, M., Wamsley, M., Currie, D., et Miranda, D. (2004). Youth who chronically AWOL from foster care: Why they run, where they go, and what can be done. Vera Institute of Justice : NYC Administration for Children's Services.
- Fredette, C. et Plante, D. (2004). Le phénomène de la fugue à l'adolescence : guide d'accompagnement et d'intervention. Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire. Repéré à <http://www.santecom.qc.ca/Bibliothequevirtuelle/santecom/35567000051489.pdf>
- Gendreau, G. (2001). *Jeunes en difficulté et intervention psychoéducative*, Montréal, Éditions Sciences et Culture.
- Greene, J. M., Ennett, S. T., et Ringwalt, C. L. (1999). Prevalence and correlates of survival sex among runaway and homeless youth. *American journal of public health*, 89(9), 1406-1409. <https://doi.org/10.2105/AJPH.89.9.1406>
- Guest, K. M., Baker, A. J. L., et Storaasli, R. (2008). The problem of adolescent awol from a residential treatment center. *Residential Treatment For Children et Youth*, 25, 289-305. <https://doi.org/10.1080/08865710802533431>
- Hamel, S. (2017). La problématique des mineures en fugue : une question de protection ou de développement?. *Criminologie*, 50 (2), 73-93. <https://doi.org/10.7202/1041699ar>
- Hamel, S., Flamand, S., Di Tirro, A., Courschesne, A., Crête, C., et Crépeau-Fernandez, S. (2012). Rejoindre les mineurs en fugues dans la rue : une responsabilité commune en protection de l'enfance. Rapport final. Montréal, Québec : Centre national de prévention du crime.
- Hughes, C., et Thomas, M. (2016). « You can trust me... » Young people going missing and at risk of, or abused through, child sexual exploitation in North Wales.
- Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (2017). Portrait des fugueurs et des pratiques actuelles en matière de fugues auprès des jeunes hébergés en centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation au Québec. Repéré à [https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/ServicesSociaux/INESSS\\_Portrait\\_Fugue.pdf](https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/ServicesSociaux/INESSS_Portrait_Fugue.pdf)
- Karam, R., et Robert, M. (2013). Understanding runaway behaviour in group homes : What are runaways trying to tell us ?. *Journal of Community Positive Practices*, 13(2).
- Kaufman, J. G., et Widom, C. S. (1999). Childhood victimization, running away, and delinquency. *Journal of Research in Crime and Delinquency*, 36, 347-370. <https://doi.org/10.1177/0022427899036004001>
- Kerr, J., et Finlay, J. (2006). Youth running from residential care : " the push " and " the pull " office of child and family service advocacy. *Relational Child and Youth Care Practice*, 19, 6-24.
- Kim, H., Chenot, D., et Lee, S. (2015). Running away from out-of-home care: A multilevel analysis. *Children and Society*, 29, 109-121. <https://doi.org/10.1111/chso.12019>
- Kurtz, P. D., Lindsey, E. W., Jarvis, S., et Nackerud, L. (2000). How runaway and homeless youth navigate troubled waters: The role of formal and informal helpers. *Child and Adolescent Social Work Journal*, 17 (5), 381-402. <https://doi.org/10.1023/A:1007507131236>

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Lebon, A. (2016). Les fugues reliées à l'exploitation sexuelle : état de situation et solutions. Repéré à <https://www.msss.gouv.qc.ca/inc/documents/ministere/salle-de-presse/rapport-lebon-mars2016.pdf>
- Lévesque, M., et Robert, M. (2008). Youth's social networks: Influence on their running away behaviours. *Portularia*, 8, 41-60.
- Lin, C. (2012). Children who run away from foster care: Who are the children and what are the risk factors? *Children and Youth Services Review*, 34(4), 807-813. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2012.01.009>
- Malloch, M., et Burgess, C. (2007). A scoping study of services for young runaways. Aberlour Child Care Trust.
- Martinez, R. J. (2006). Understanding runaway teens. *Journal of Child and Adolescent Psychiatric Nursing*, 19 (2), 77-88. <https://doi.org/10.1111/j.1744-6171.2006.00049.x>
- Mayfield Arnold, E., Song, E. Y., Legault, C., et Wolfson, M. (2012). Risk behavior of runaways who return home. *Vulnerable Children and Youth Studies*, 7(3), 283-297. <https://doi.org/10.1080/17450128.2012.687843>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2014). Guide sur les pratiques relatives au traitement des fugues des jeunes hébergés dans les unités de vie et les foyers de groupe de centres jeunesse. Repéré à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2013/13-839-05W.pdf>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2018a). La loi sur la protection de la jeunesse. Repéré à <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/P-34>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2018 b). Plan d'action les fugues en centre de réadaptation pour jeune en difficulté d'adaptation : prévenir pour mieux intervenir. Repéré à <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002037/>
- Nesmith, A. (2006). Predictors of running away from out-of-home care. *Child Welfare Ligue of America*, 85, 585-609. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2009.06.003>
- Robert, M., Thérien, J., et Jetté, J. (2009). Typologie des profils de jeunes fugueurs hébergés par le système de protection de la jeunesse : rapport de recherche. Université du Québec en Outaouais.
- Ryan, J. P., et Testa, M. F. (2005). Child maltreatment and juvenile delinquency: Investigating the role of placement and placement instability. *Children and youth services review*, 27(3), 227-249. <https://doi.org/10.1016/j.childyouth.2004.05.007>
- Smeaton, E. (2013a). Running from hate to what you think is love: The relationship between running away and child sexual exploitation. Barnardo's.
- Smeaton, E. (2013 b). Working with Children and Young People Who Experience Running Away and Child Sexual Exploitation: An Evidence-Based Guide for Practitioners.
- Ste-Marie, J. (2019). « Partir ou rester ? » Évaluer les facteurs de risque individuels et situationnels afin de mieux intervenir auprès des jeunes qui fuguent des centres de réadaptation. Repéré à [https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/23931/Ste-Marie\\_Julie\\_2019\\_these.pdf?sequence=4&isAllowed=y](https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/23931/Ste-Marie_Julie_2019_these.pdf?sequence=4&isAllowed=y)
- Sturrock, R., et Holmes, L. (2015). Running the Risks. Repéré à <https://www.oscb.org.uk/wp-content/uploads/2019/04/Catch22-Running-The-Risks.pdf>
- Sunseri, P. A. (2003). Predicting treatment termination due to running away among adolescents in residential care. *Residential Treatment for Children & Youth*, 21(2), 43-60. [https://doi.org/10.1300/J007v21n02\\_03](https://doi.org/10.1300/J007v21n02_03)
- Taylor, J., Bradbury-Jones, C., Hunter, H., Sanford, K., Rahilly, T., et Ibrahim, N. (2014). Young people's experiences of going missing from care: A qualitative investigation using peer researchers. *Child Abuse Review*, 23(6), 387-401. <https://doi.org/10.1002/car>
- Thompson, S., et Pollio, D. E. (2006). Adolescent runaway episodes: Application of an estrangement model of recidivism. *Social Work Research*, 30, 245-251. <https://doi.org/10.1093/swr/30.4.245>
- Tremblay, M. et Tétrault, K. (2016). Lorsque les fugues et l'exploitation sexuelle se conjuguent au féminin et au pluriel : une dynamique préoccupante qui résiste aux efforts déployés. Service de police de Laval.
- Turner, C. et Jagusz, S. (2002). The First Step: How return home interviews can improve support and safeguarding for missing young people. Repéré à <https://tce.researchinpractice.org.uk/wp-content/uploads/2020/02/The-First-Step-How-return-home-interviews-can-improve-support-and-safeguarding-for-missing-young-people.pdf>